

# L'Action NATIONALE

## Éditorial

- Par-delà la désinformation  
- *Robert Laplante* 2

## Articles

- Le Québec l'a échappé belle !  
- *Pierre-André Julien* 8

- Lettre ouverte au Chef du Parti  
Québécois, M. Bernard Landry  
- *Jean-Philippe Chartré* 13

- La répression  
- *Pierre Vaideboncœur* 27

- Le concept de guerre  
de représentation et son  
application  
- *Charles X. Durand* 31

- Dawson College & Concordia  
University :  
la « louisianisation »  
du centre-ville de Montréal  
- *Christian Gagnon* 51

## Dossier

- LE CÉGEP : UNE  
INSTITUTION MENACÉE  
Les cégeps : économiques,  
équitables et performants  
- *Pierre Fortin*  
*Nathalie Havet*  
*Marc Van Audenrode* 66

- L'avenir du collégial. Point de  
vue d'une étudiante  
- *Maya Lussier-Séguin* 73

- Le modèle des cégeps dans le  
collimateur du Parti libéral  
- *Véronique Brouillette* 79

- Les cégeps en péril  
- *François Rochon* 90

- Pour un réseau collégial  
inclusif  
- *Mario Beaulieu* 106

## Lire

- Les essais 126  
Livres reçus 150  
Courrier des lecteurs 151  
Index de nos annonceurs 159



**Estructura horizontal con 1/2 y hoja**

**Horacio Sapere**

Technique mixte et collage sur toile

Mallorca, 1994-95

162 cm x 130 cm

Galerie Éric Devlin, Montréal

425, boul. de Maisonneuve Ouest,  
bureau 1003,  
Montréal (Québec) H3A 3G5  
Téléphone : 514-845-8533  
Télécopieur : 514-845-8529  
revue@action-nationale.qc.ca  
administration@action-nationale.qc.ca  
www.action-nationale.qc.ca

Directeur : Robert Laplante

Directrice adjointe : Laurence Lambert.

**Comité de rédaction :** Sylvain Deschênes, *rédacteur et conseiller en communication* ; Lucia Ferretti, *professeure d'histoire* ; Henri Joli-Cœur, *administrateur* ; Robert Laplante ; Lise Lebrun, *animatrice communautaire* ; Sylvie Ménard, *Centre d'histoire des régulations sociales* ; Pierre Noreau, *Centre de recherche en Droit public, Université de Montréal* ; Michel Rioux ; Pierre Serré, *chercheur*. **Comité de lecture :** Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval* ; Jean-Jacques Chagnon ; Lucia Ferretti ; Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ* ; Chrystiane Pelchat, *enseignante* ; Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC* ; Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal* ; Paul-Émile Roy, *écrivain* ; Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*. **Prix André-Laurendeau, Membres du jury :** Monique Dumais, *théologienne, Université du Québec à Rimouski* ; Lucia Ferretti ; Daniel Thomas, *professeur, UQAT*. **Prix Richard-Arès, Membres du jury :** Andrée Lajoie ; Simon Langlois ; Michel Seymour. **Comptes rendus :** Paul-Émile Roy ; Mathieu Bock-Côté. **Envoi de Poste - Publications** - Enregistrement N° 09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canadá** « Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».

L'Action  
NATIONALE

## ÉDITORIAL

Robert Laplante

### PAR-DELÀ LA DÉSINFORMATION

Il n'est pas certain qu'on puisse établir que l'été morose que nous avons connu ait quelque chose à voir avec les désordres climatiques provoqués par les gaz à effet de serres. Une chose est certaine cependant, la Saison des idées du Parti Québécois a subi durement les effets toxiques de la désinformation distillée par Gesca. La lettre publiée dans La presse par Jacques Parizeau a été rien moins que détournée par un titre erroné qui ne pouvait avoir – et qui n'a pas eu d'autre effet – que de tenter de faire dérailler le débat sur la révision du mode d'accession à l'indépendance. En laissant entendre que Jacques Parizeau mettait de l'avant une formule qui consisterait à rabaisser les standards démocratiques pour autoriser un gouvernement du Parti Québécois à tenter de faire l'indépendance sans l'appui de la majorité de la population, les Pratte et autres scribes à gages de Gesca façonnaient une chimère : l'élection référendaire comme manœuvre pour piéger l'électorat.

Il n'en fallait pas davantage pour que sévisse avec fureur l'affligeante médiocrité du commentaire politique médiatique. Rien qui n'aura pas été dit sur les cages à homard, les astuces et autres raccourcis pour mieux s'inventer un adversaire méprisable et se donner le rôle de protecteur vertueux

de la Démocratie et du « pôvre » peuple. C'est toujours la même histoire avec ce genre de récit : il sous-entend toujours que le peuple du Québec est à ce point fragile et niais que des séparatistes pourraient envisager de le manipuler sans vergogne. Heureusement que nous avons Ottawa, Gesca et de savants politologues pour nous préserver de ces manœuvres !...

Jacques Parizeau n'a jamais proposé de rabaisser les standards démocratiques. La synthèse des débats en cours qu'il a fait ne visait qu'à redire l'importance d'aller au fond des choses. Pour la millième fois, ce grand homme aura dû subir les réflexes de lynchage qui montent vite à l'esprit étroit des petits caporaux qui plastronnent dans la bourgade.

Pour peu qu'on les examine avec intégrité et bonne foi, les positions en présence sont pourtant limpides et faciles à comprendre. Convaincus d'avoir affaire à un État voyou qui ne reculera devant rien pour faire échec à notre libération nationale, les souverainistes cherchent la meilleure voie pour canaliser les forces et recueillir la légitimité nécessaire – c'est-à-dire l'appui de la majorité de la population – pour qu'un prochain mandat du Parti Québécois nous conduise à l'indépendance. Deux grandes avenues sont explorées, chacune d'elle donnant lieu à deux options.

La voie électorale simple, tout d'abord. Une première position soutient qu'un gouvernement du Parti Québécois ayant obtenu 50 % plus une voix pourrait déclarer l'indépendance. Une seconde variante propose qu'une coalition de partis souverainistes dont le total des appuis recueilleraient la majorité des voix autoriserait à proclamer l'indépendance. Un pacte devrait être conclu entre ces partis avant l'élection.

La voie référendaire, pour sa part, comporte aussi deux options. La voie étapiste du référendum consultatif est celle qui a été proposée par le rapport du chantier « Pays » du Parti Québécois. Le PQ se ferait élire avec l'engagement de tenir un référendum consultatif dont le résultat engagerait une négociation avec le Canada. C'est une version légèrement améliorée du statu quo, reconduisant avec quelques modifications les approches antérieures. Le référendum porterait sur une demande d'appui à la souveraineté. Cette approche vise à forcer une reconnaissance canadienne. La seconde option référendaire est celle du référendum de ratification. C'est la proposition de « Revoir le cadre stratégique ». Le P.Q. solliciterait le mandat d'utiliser l'État pour préparer les institutions du Québec indépendant. Une constitution serait élaborée par une commission spéciale de l'Assemblée nationale. C'est cette constitution dont l'article premier établirait que le Québec est un pays souverain qui serait soumis à référendum. Si le projet de constitution obtient la majorité des voix ce référendum devient exécutoire. Le Québec accède à son indépendance. Cette approche est centrée exclusivement sur le Québec, c'est un acte d'autodétermination.

Ce débat ne vise pas seulement à repenser la manière d'affronter l'État canadien. Pour beaucoup de militants, en effet, le renouvellement est aussi nécessaire pour surmonter la méfiance qu'ils ont à l'égard d'un PQ dont l'approche provinciale et la présence au gouvernement n'ont pas suffi à contrer les intrusions et les exactions d'Ottawa et dont la gouvernance velléitaire a fait douter de la volonté et du courage à prendre l'offensive pour briser le carcan canadien. Le débat comporte donc un enjeu supplémentaire : combler le déficit de crédibilité d'une élite politique qui a creusé un écart considérable entre les appuis au PQ et les appuis à l'indépendance.

L'orientation retenue ramènera ou écartera les militants abstentionnistes. Ils sont très nombreux à ne plus vouloir assister au spectacle désolant d'un gouvernement dirigé par des souverainistes qui se lamentent, impuissants. La crainte de voir les efforts des quarante dernières années se noyer dans la consolation d'une rhétorique grandiloquente multipliant les incantations pour mieux reporter le passage à l'acte, joue très fort. Tout comme celle de voir le PQ s'abolir dans une espèce d'Union nationale post-moderne, devenir un parti d'autant mieux disposé à donner préséance à toute sorte de bonnes causes (écologie, altermondialisme, etc.) qu'il sera tenté d'y dissoudre la conscience de se défiler devant les exigences de sa raison d'être.

C'est au congrès de 2005 que les militants feront un choix qui risque bien de sceller le sort du mouvement indépendantiste pour la prochaine génération. Il faut souhaiter que ce choix sera celui du courage, de l'audace et de la confiance en soi. Après quatre ans de régime Charest le Québec aura subi des torts considérables. L'asphyxie fiscale aura fait son œuvre, le Canada aura poussé plus avant ses intrusions. Il faudra en sortir au plus vite pour préserver la cohésion sociale et notre capacité d'agir en conformité avec nos intérêts nationaux. Un mandat de bon gouvernement ne voudrait dire qu'un mandat pour continuer à disloquer le Québec. Il faut une approche qui permettra de réaliser la souveraineté selon un échéancier court, dans un seul mandat. Sur tous les domaines des affaires publiques, il faudra des gestes qui témoigneront du refus de se résigner, ne serait-ce que deux années de plus, à gérer le Québec avec les moyens que le Canada lui laisse. □

LE DEVOIR

Économisez **40%** sur le prix en kiosque!

Recevez Le Devoir  
À VOTRE  
PORTE

du lundi au samedi pour seulement

**3,74\$**  
par semaine (taxes en sus)

Abonnez-vous par téléphone,  
c'est facile et rapide!

Composez le (514) 985-3355 pour la région de Montréal,  
ou le 1 800 463-7559 pour l'extérieur.

\* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

## ARTICLES

### Articles

- Le Québec l'a échappé belle !  
-*Pierre-André Julien* 8
- Lettre ouverte au Chef du Parti  
Québécois, M. Bernard Landry  
-*Jean-Philippe Chartré* 13
- La répression  
-*Pierre Vadeboncoeur* 27
- Le concept de guerre  
de représentation et son  
application  
-*Charles X. Durand* 31
- Dawson College & Concordia  
University :  
la « louisianisation »  
du centre-ville de Montréal  
-*Christian Gagnon* 51

### Dossier

- LE CÉGEP : UNE  
INSTITUTION MENACÉE
- Les cégeps : économiques,  
équitables et performants  
-*Pierre Fortin*  
*Nathalie Havet*  
*Marc Van Audenrode* 66
- L'avenir du collégial. Point de  
vue d'une étudiante  
-*Maya Lussier-Séguin* 73
- Le modèle des cégeps dans le  
collimateur du Parti libéral  
-*Véronique Brouillette* 79
- Les cégeps en péril  
-*François Rochon* 90
- Pour un réseau collégial  
inclusif  
-*Mario Beaulieu* 106

### Lire

- Les essais 126
- Livres reçus 150
- Courrier des lecteurs 151
- Index de nos annonceurs 159

Pierre-André Julien\*

## LE QUÉBEC L'A ÉCHAPPÉ BELLE !

Il y six mois les oligarques d'Ottawa derrière les Trudeau, Chrétien et Martin mettaient en place les derniers éléments de la longue stratégie depuis le « maîtres chez nous » de Lesage pour enfin sceller le sort des nationalistes québécois. La situation était particulièrement propice. Le Parti libéral de Jean Charest avait pris le pouvoir à Québec. Martin brillait de son auréole de bon ministre des Finances et de bon stratège pour avoir obligé Chrétien à laisser enfin la place. Mais, surtout, les coffres du Fédéral pour acheter les provinces regorgeaient des surplus cumulés par cette stratégie.

On sait que le renouveau du mouvement indépendantiste au Québec s'explique non seulement par l'arrivée à la fin des années 1950 d'une nouvelle *intelligentsia*, mais aussi par l'affaiblissement du gouvernement central incapable de payer sa part des programmes à frais partagés et surtout d'en développer de nouveaux pour imposer sa vision du Canada, sauf dans les provinces les plus pauvres comme celles de l'Atlantique. Preuve en est, s'il en faut, l'arrivée du parti réformiste pour défendre les intérêts des provinces devenues riches comme l'Alberta et la Colombie-Britannique.

---

\* Université du Québec à Trois-Rivières.

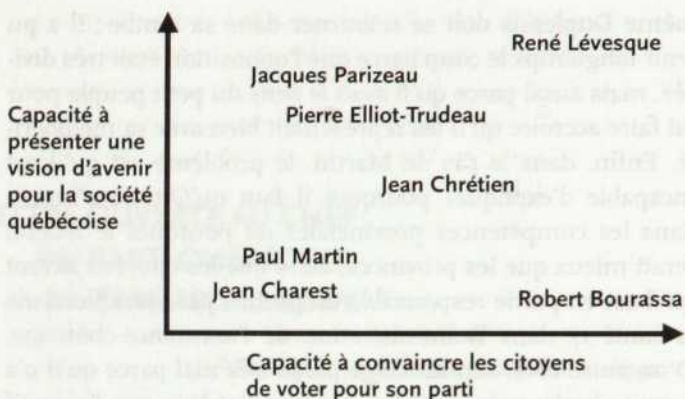
Trudeau avait pourtant tenté d'accélérer la pression sur les provinces en créant année après année d'énormes déficits. Mais les dures récessions de 1982 et de 1990-1992 l'avaient obligé à freiner les ambitions fédérales et surtout avaient forcé le gouvernement de Mulroney à être encore plus dur envers les provinces, ce qui finalement explique l'échec de Meech et de Charlottetown. Quand les Chrétien et Martin eurent repris le pouvoir, ils diminuèrent radicalement les paiements de transferts au nom de la guerre au déficit et détournèrent même la caisse d'assurance-chômage (de son vrai nom) pour monter une énorme cagnotte afin de revenir au chantage vis-à-vis les provinces. De plus, Martin, minimisa systématiquement les surplus pour diminuer la dette et augmenter les surplus budgétaires par la suite et en même temps grossir cette cagnotte afin de préparer les nouvelles attaques en faveur de la centralisation des pouvoirs, comme on l'a vu en éducation avec les bourses du millénaire et les chaires du Canada. Il était tellement sûr de sa position qu'il pouvait même laisser tomber ses amis libéraux au Québec alors que Charest était prêt à se traîner à genoux afin d'obtenir les milliards nécessaires pour appliquer son programme. On peut comprendre l'arrogance des libéraux fédéraux avec, par exemple, la sortie, il y a quelques mois de Lisa Frula qui affirmait presque candidement que, puisque les citoyens manifestaient des besoins, il n'était plus nécessaire de respecter la juridiction des provinces.

Ce qui explique les grands thèmes de la récente campagne de Martin, thèmes qu'il essaiera à nouveau de faire avaler aux premiers ministres des provinces : Ottawa sera prêt à verser enfin de l'argent dans la santé ou dans les infrastructures municipales à la condition qu'ils acceptent de négocier des conditions dites nationales et ainsi des contrôles du fédéral.

Sauf que dans cette stratégie machiavélique inventée par le prince Trudeau, les penseurs d'Ottawa oublièrent deux choses primordiales. Premièrement, pour réussir un tel coup d'État, il faut avoir une vision très claire de l'avenir. Deuxièmement, il faut être suffisamment subtil et patient pour que l'adversaire ne se rende pas compte qu'il est en train de se faire complètement avoir. Ou en d'autres mots, il faut pour cela des politiciens de qualité capables d'éviter la petite politiquerie et surtout la corruption personnelle et de graduellement convaincre les citoyens du bien-fondé de leur stratégie.

Or, d'une part, Chrétien, qui avait adopté pourtant la vision de son maître à penser, Trudeau, a été incapable de tenir son gouvernement et ses copains loin de la caisse tout en se disant que la fin justifiait tous les moyens. D'autre part, Martin, qui ne pouvait pas être ignorant des milliards coulés tant dans le cas des commandites ou dans l'enregistrement des armes à feu, a été incapable de freiner ce vol des contribuables tout en ne comprenant rien aux réactions des citoyens se disant que trop était trop.

Pour comprendre cet échec, utilisons un graphique simple pour tenter de mesurer cette qualité des politiciens à l'aide de quelques exemples récents, graphique sur lequel chaque lecteur pourra multiplier les exemples et même faire varier les points. Dans ce dernier, la flèche verticale montre la capacité d'incarner un idéal aux yeux des citoyens, alors que celle horizontale mesure la capacité de convaincre les électeurs. Ainsi, en prenant des exemples de politiciens québécois, tous peuvent facilement placer René Lévesque, qu'ils soient d'accord ou non avec l'idéal qu'il présentait, dans la position la plus à droite et en haut, étant donné qu'il incarnait une idée du Québec qui dépassait sa personne avec, en même temps, un charisme qui a pu entraîner les foules.



Pour sa part, Parizeau a toujours conservé un grand idéal mais avait de la difficulté à le vendre devant le simple citoyen à cause souvent de la complexité de son message. On peut donc le placer en haut mais plus à gauche du graphique. Au contraire, si Bourassa n'avait pas une grande idée de l'avenir du Québec, il était un débateur extraordinaire, capable dans le même discours de promettre quelque chose et son contraire de façon que tous croyaient qu'il représentait leurs intérêts ; ce qui lui a permis de rester au pouvoir deux mandats et de revenir pour un troisième. Avec Charest, on ne peut que le placer en bas à gauche, puisqu'il ne peut entraîner quelque adhésion que ce soit, avec sa vision purement comptable,

Dans le cas du fédéral, comme on l'a dit, Trudeau avait une vision claire du Canada qui refusait l'histoire des deux nations au Canada et même la société distincte ; bien que son cabotinage et son mépris des Québécois l'ont finalement poussé à plein de petites magouilles. Chrétien, passé maître dans cet art du magouillage, sans conviction profonde et face à une caisse remplie, a fini par oublier son maître pour pousser le cynisme et la corruption à un tel niveau que

même Duplessis doit se retourner dans sa tombe ; il a pu tenir longtemps le coup parce que l'opposition était très divisée, mais aussi parce qu'il avait le sens du petit peuple pour lui faire accroire qu'il les représentait bien avec sa médiocrité. Enfin, dans le cas de Martin, le problème est qu'il est incapable d'expliquer pourquoi il faut qu'Ottawa s'ingère dans les compétences provinciales ou pourquoi le fédéral ferait mieux que les provinces, alors que les citoyens savent qu'il est en partie responsable du gâchis, par exemple, dans la santé et dans l'administration de l'assurance-chômage. D'un autre côté, son message passe très mal parce qu'il n'a aucun charisme et qu'il ne comprend même pas l'objectif global de ses politiques, ce qui explique ses fréquents cafouillages durant sa campagne électorale.

Bref, avec cette dernière élection, les Québécois en se tenant debout l'ont échappé belle face à cette stratégie d'envahissement accéléré du gouvernement fédéral des prérogatives des provinces. Le gouvernement Martin s'est fait battre de façon magistrale au Québec. Non seulement, les citoyens ne pouvaient oublier les scandales dont on n'a vu qu'une petite partie, mais ils ont été incapables de comprendre pourquoi le fédéral devrait intervenir partout pour la simple raison qu'il a l'argent qui provient pourtant de leurs taxes. Mais, ce n'est que partie remise avec ces fédéraux. et il reste encore bien du travail à faire pour retrouver la marge de manœuvre qu'avait développée Duplessis et surtout Jean Lesage et pour faire disparaître ce danger. □

Jean-Philippe Chartré\*

**LETTRE OUVERTE AU CHEF  
DU PARTI QUÉBÉCOIS,  
M. BERNARD LANDRY**

*Mon esprit en désordre à soi-même s'oppose ;  
Je veux, et ne veux pas, je m'emporte, et je n'ose*

Corneille

Monsieur,

Je pense à vous alors que se termine le camp de formation des jeunes péquistes tenu à Québec du 13 au 15 août derniers. Deux événements ont attiré mon attention au cours de cette fin de semaine : premièrement, un groupe d'individus de Notre-Dame-de-Grâce a fait publier un texte intitulé « Appel à Bernard Landry » dans *Le Devoir*, et, deuxièmement, l'exécutif du Comité national des jeunes a proposé à notre assemblée le mémoire « Le Pays, Le Programme », riche d'idées novatrices sur le parti. Les deux documents en question s'opposaient de façon évidente. Dans le premier on déclare que vous n'êtes « plus l'homme de la situation » et on réclame une course à la chefferie, tandis que dans le second document, le CNJ nous met en garde contre ceux qui se donnent avant tout pour mission de ramener la question de l'indépendance à des considérations pratico-pratiques (pragmatiques, dira-t-on, sans québécisme) : la comptabilité budgétaire et la gestion des finances publiques. Ce qui ne

\* Étudiant en littérature française, Montréal.

s'applique pas à vous ni à votre équipe. À l'instar d'autres militants, je ne crois pas que l'espoir soit interdit de penser que vous pourriez devenir l'homme de la situation, advenant le cas où vous le décideriez prochainement. Cette éventualité, votre rachat volontaire en tant que Président du parti, serait d'autant plus réjouissante qu'elle nous mettrait à l'abri de la dérive ultime du mouvement souverainiste par la réduction d'un problème de liberté politique aux enjeux chiffrés de l'efficacité gestionnaire. Nous vous tenons pour un économiste renommé, certes, mais aussi pour un ami de la culture, un disciple des grands professeurs canadiens-français d'*après* mais aussi d'*avant* (!) la Révolution tranquille – Groulx, Séguin, Brunet, Dumont et tant d'autres – ceux qui ont pensé notre histoire et notre culture telles qu'elles ont mûri depuis la fondation. C'est parce que nous savons que la culture vient en principe avant et par-dessus les aléas de la réalité économique, que nous vous préférons à ce jour à tous les vendeurs de souveraineté.

Qui n'a déjà considéré, comme le CNJ l'exprime si bien en son mémoire, qu'il y a un « malaise autour du projet souverainiste » ? Qui n'a déjà pressenti que notre problème à nous souverainistes n'est pas et n'a jamais été que nous ne savons pas vendre la souveraineté (allons, comme si c'était une marchandise), mais que nous ne savons pas exercer la souveraineté au moment opportun et avec les outils disponibles ? La souveraineté soulagerait nos finances publiques, libérerait notre potentiel de développement économique, etc. Bien sûr, il faut le dire. Toutefois, certains voudraient troquer une cause qui engage « l'être » pour une recherche d'« avoir ». Je pense un peu à François Legault mais aussi à des idéologues comme Michel Venne qui expliquent la situation actuelle en termes d'« avantages comparatifs » pour une société québécoise revenue des anciens penchants revan-

chards, libre de décider dès maintenant par référendum, entre le forfait canadien et le forfait québécois. Et l'on s'étonne que les souverainistes ne soient pas motivés... Le CNJ a bien raison lorsqu'il rappelle quelques faits dans l'argumentaire qui suit la « Déclaration de principe » :

*Ils sont nombreux ceux qui croient que nous avons manqué notre chance, que la deuxième fois était la dernière, et qu'il est temps —hélas dit-on souvent— de passer à autre chose. Et la défaitisme annonce l'indifférence envers un projet qui semble avoir épuisé son dynamisme interne. Voilà quelque chose qui menace très clairement le Parti Québécois. La lassitude envers un projet qui est trop souvent exposé de façon technocratique (...)*

*Ce n'est pas en multipliant les promesses de services publics ou en comptabilisant les avantages pour chaque ministère d'un changement de statut politique, que nous convaincrions les Québécois de voter pour l'indépendance du pays. Il y a un piège technocratique ou les souverainistes doivent éviter de tomber et qui consiste à épuiser la question nationale dans une querelle de compétences gouvernementales. Certes, nous n'entendons pas ici suggérer de désertier complètement ce champ de l'argumentation au service du projet national. (...)*

*Toutefois, il faut bien spécifier le registre de ces arguments. Ils viennent soutenir notre quête d'indépendance politique, ils ne viennent pas la fonder.*

Je vous sais un rempart contre la technocratisation à outrance et les vues utilitaristes. Votre décision d'ouvrir les Chantiers de la Saison des idées, en ayant posé pour seules balises au débat la souveraineté et la social-démocratie, démontre votre respect pour les débats larges et ouverts accueillant les spé-

cialistes, les techniciens, les militants autant que les simples gens ayant envie de « jaser PQ » comme au temps des fameuses assemblées de cuisine. Grâce à votre initiative la vie de la pensée a repris dans le mouvement et de nombreuses études critiques ont été menées sur l'approche étapiste, problématique depuis son adoption en 1974. Ce fut aussi au cœur de la Saison des idées, en janvier dernier, que Robert Laplante publiait sa Proposition dans « Revoir le cadre stratégique ». C'était là l'événement central de la Saison des idées : l'auteur y explique comment Ottawa a mis fin au dialogue avec le Québec en adoptant le Clarity Bill (« les souverainistes-partenairistes » n'ont plus d'interlocuteurs) et comment l'establishment du PQ refuse d'en prendre acte pour se complaire dans les lamentations qui accompagnent inévitablement la gestion provinciale. À la suite d'un résumé d'une cruelle vérité des années Bouchard et de votre dernier mandat, vient une audacieuse démarche stratégique tracée dans ses grandes lignes. Il a proposé rationnellement aux militants souverainistes, peut-être pour la première fois dans notre histoire, une véritable politique de la décision souverainiste.

Suite au camp de formation des jeunes, ce lundi 16 août, quel fut le bonheur des militants lorsqu'ils lurent dans La Presse la lettre de M. Parizeau, venu en renfort pour alimenter le débat que vous nous avez demandé en ouvrant la Saison des idées. Pendant la durée du camp de formation, les députés influents, Turp, Legault et Marois firent mine d'utiliser le nouveau discours non-étapiste et d'échanger avec des jeunes qui renoncent à l'attentisme traditionnel. Vous-même Monsieur Landry vous êtes venu à Québec deux jours plus tôt pour discourir sur la mondialisation et l'engagement politique en ayant la générosité de ne pas vous positionner sur la question stratégique afin, je présume, de nous

laisser réfléchir pour le bien du mouvement. J'avais déjà été comblé par votre respect des débats lors de votre discours suite à la tenue du Chantier Pays dans Montréal-Centre, au printemps dernier. Ce jour-là, vous aviez déclaré trouver l'apport stratégique de Robert Laplante intéressant, sans dire si vous étiez en désaccord et pourquoi, sinon en lui lançant dans une boutade rieuse un commentaire du genre : « C'est très, très intéressant. Merci beaucoup, mais il y a trop de choses dans votre proposition ! ». En considérant votre retenue attentive et la générosité de la contribution intellectuelle de Parizeau, j'ai trouvé magnifique ce spectacle de l'ancien chef et de son ancien second, devenu le nouveau leader, s'entraînant fraternellement pour qu'un débat démocratique ait lieu dans le parti. Depuis la parution du beau livre de Pierre Duchesne, nous savions déjà que Parizeau appuie ce qu'André Pratte désigne sous le terme imprécis d'« élections référendaires ». Néanmoins, que je sache, *Monsieur* ne s'était pas encore prononcé sur le sujet, seulement une petite phrase dans un article intitulé « Qui sommes-nous ? Où allons-nous ? ». Celui qui nous a presque conduit à la victoire en 1995 a renchérit sur la nécessité de trouver une alternative au troisième référendum face aux procédés illégaux du Canada-anglais durant les campagnes et surtout, face au sabotage calculé du rendez-vous référendaire par le Clarity Bill. Ah les débats sont brillants et vivifiants dans le parti, réjouissons-nous !

Mais Monsieur Landry, que s'est-il passé suite à la parution de l'article de Parizeau ? Vous avez soudainement quitté votre bienveillante neutralité face aux nouvelles idées pour réitérer devant les journalistes au nom du parti les anciennes positions étapistes, le tout en ayant l'air de dire que les militants qui défendent le référendum ratificatif ne sont pas démocrates autant que les ténors de l'étapisme. J'ai

été très déçu, je ne vous le cache pas. Vous n'avez pas apporté ne serait-ce qu'une esquisse de réponse aux questions soulevées par les « enclenchistes ». Vous vous êtes cantonné dans la vertu de façade du bon disciple de René Lévesque, au fait de l'usage référendaire répandu dans les pays développés. Admettez que c'était un discours venteux face aux doutes qui tiraillent tant de militants face aux possibilités de gagner un prochain « cycle étapiste »... Ou alors pensez-vous incarner la sagesse face à des masses de militants excités ? Pourquoi ne pas leur répondre dans ce cas par les arguments que vous dicte la raison par rapport au contenu précis des débats en cours partout dans le parti.

Pardonnez-moi Monsieur, ce que je viens de dire est sans doute malhonnête. Si vous êtes devenu le Chef du parti, c'est parce que votre action publique, contrairement à la majorité des hommes, est régie non par des dogmes aveuglément suivis, ou par des pulsions bestiales, mais par le cheminement d'une pensée en quête de son objet, alimentée par des concepts clairs et des maximes justes. Vous avez donc tout cela qui donne la maîtrise du monde et la capacité de saisir l'occasion dans le flot des circonstances. Je comprends votre réaction médiatique, si déplaisante, lorsque je me réfère à ce que vous dites dans vos essais regroupés sous le titre *La cause du Québec*<sup>1</sup>. Vous y affirmez que « le Parti Québécois doit adopter la ligne de la fidélité, dans le respect absolu du rythme d'évolution du Québec ». Ceci n'est pas qu'une phrase à la sauce Claude Morin, c'est-à-dire avancée sciemment pour diluer notre volonté de rupture politique avec le Canada. Car vous êtes bel et bien inconfortable dans la gestion de la Province de Québec : « Depuis cinquante ans nos Premiers ministres ont vu leur action réduite, entravée ou annulée par l'inadéquation entre ce que l'on attend d'eux

<sup>1</sup> Landry, Bernard, *La cause du Québec*, Montréal, VLB, 2002.

comme dirigeants nationaux et les moyens provinciaux qu'on leur concède ». Après tout, vous vous dites, « le système n'est pas le goulag » ; « il respecte les libertés individuelles ». Il s'agit pour vous de respecter un peuple en recherche dont la volonté est complexe. Vous croyez qu'il « n'y a pas de raison de rechercher un climat de tension avec le reste du Canada. » Vous évoquez « la droiture et l'honnêteté » de Lévesque. Enfin, vous vous êtes déjà fait une opinion sur les militants favorables à une élection référendaire : « les tenants d'un « courage » (vous mettez courage entre guillemets) aussi admirable que difficilement imitable ». Je me rappelle que Lévesque, dans une lettre à Camille Laurin, qualifiait l'élection référendaire ou quasi-référendaire « d'oiseuse fuite en avant d'une pseudo-avant-garde ». Le fondateur du parti suspectait un certain milieu d'élite de vouloir la souveraineté pour son propre plaisir intellectuel. Je comprends tout cela, votre pensée est comme rivée à la même évaluation depuis le temps de Lévesque et de Morin.

Pourtant, sur d'autres thèmes, vous évoluez d'année en année. Parfois vous abandonnez certaines idées qui étaient les vôtres et qui ont été dépassées par les événements. Je pense, par exemple, à votre proposition d'imiter ici en Amérique du Nord, avec le Canada anglais, le modèle d'union politique des nations d'Europe de l'Ouest : « notre avenir national repose dans la création d'une union Canada-Québec binationale et de type confédéral. » De cette idée singulière, qui je crois, ne figure pas dans notre Programme officiel, on ne vous entend plus parler ; vous avez changé votre vision des choses. Vous avez aussi accepté de contribuer à la modernisation de la stratégie référendaire de 1980 à 1995. Tout le monde s'accorde pour dire qu'il était judicieux en 1995 de consulter la population québécoise, non plus pour obtenir un mandat de négocier, mais pour leur

demander d'appuyer le projet de souveraineté avec offre de partenariat. Il faut dire que bien des événements s'étaient écoulés depuis 1980 – rapatriement unilatéral de la Constitution *canadian*, Meech, Charlottetown... – les vieilles méthodes n'étaient plus de mise ; vous et Jacques Parizeau et n'avez pas été lents à le comprendre. Les grands politiques savent tous qu'il faut être absolument modernes ; souvent ils doivent lutter contre les politiciens accrochés aux visions dépassées qui leur permettent de maintenir leur pouvoir personnel. Charles de Gaulle, dans ses mémoires, raconte sa lutte au sein de l'Armée française afin de développer des divisions de chars blindés adaptées aux nouvelles technologies militaires. On s'en rappelle avec tristesse, durant la décennie des années trente, l'establishment français avait conservé une vision de la guerre rattachée à l'ancienne réalité, celle des tranchées et des fronts figés par l'artillerie. Pétain et consorts, refusant la nécessité du changement sous prétexte de fidélité aux succès de l'ancienne guerre, menèrent sereinement la France à la défaite, en ayant refusé de rénover le cadre stratégique de l'organisation dont ils avaient la responsabilité. Heureusement, vous vous référez plus souvent au Général de Gaulle qu'à Pétain. J'ai donc espoir que, très bientôt, vous déclarerez que vous renoncez à la Loto politique (les conditions gagnantes), à la divination numérique (un référendum dans cinq cent jours, mille jours, deux mille jours), au jeu de farce et attrape (« jamais moi, premier ministre, ne dépenserai un sou d'argent public pour réaliser l'objectif pour lequel vous m'avez élu »). Vous ferez votre également, le *topo* du Boeing au décollage avancé brillamment par François Legault : avant de décoller l'équipe aux commandes doit s'assurer qu'il y a assez de gaz dans l'avion... L'image de Legault fait-elle référence à votre image de février 1994, celle du Boeing qui dispose d'un cours laps de temps pour annuler son décollage ? Je l'igno-

re, mais je vois dans l'image utilisée par Legault un exemple de la nouvelle vision orientée non plus selon la stratégie attentiste traditionnelle, mais par une stratégie volontariste basée sur l'atteinte des objectifs formulés. Nous, jeunes militants ne voudrions pas trop vous pousser en avant de façon impolie ; cependant vous ne devez pas ignorer que nous attendons depuis un bon bout de temps que vous réagissiez au nouvel ordre *canadian* décrété par le Clarity Bill. C-20 vient saboter l'expression de la démocratie québécoise pour le compte de la raison d'État *canadian* ; Ottawa envahit notre espace décisionnel... et vous nous dites que tout va bien, que nous allons vers le succès ! Vous n'avez pas contre-attaqué dans l'affaire de la Loi sur les jeunes contrevenants, de même dans le pillage de Chrétien et Martin dans la Caisse d'Assurance-Emploi. Vous attendiez. Pas par peur des conflits, je sais bien, mais parce vous agissiez selon les conclusions logiques propre à la pensée étapiste qui est encore la vôtre. Il ne sert à rien et il est probablement injuste de vous traiter de bon-ententiste ou d'ambitieux politicien qui se complaît dans un poste de Premier ministre provincial. C'est que vous trouvez, comme Gilles Duceppe, que la patience démocratico-référendiste du mouvement souverainiste québécois est en soi une chose remarquable et digne d'être cultivée. Vous fondez votre passivité apparente sur l'idée qu'il nous faut accepter, nous les souverainistes modernes, « les délais imposés par la démocratie elle-même », toujours avec le dessein de « travailler à suivre la voie tracée par René Lévesque. » Vous conduisez le parti, comme il se doit, selon votre raison, et j'espère que cela va continuer jusqu'à l'indépendance. Cependant, là où les jeunes indépendantistes ressentent un profond malaise, c'est lorsque qu'ils vous demandent ce que vous comptez faire pour contrer les gestes anti-démocratiques du fédéral, et que : 1) vous ne faites que vous lamenter devant eux, en

oubliant qu'ils attendent de vous une décision 2) vous vous emportez contre ceux qui proposent des moyens pour que nous ne nous fassions pas rouler une troisième fois lors du prochain référendum, en les démonisant par la suggestion qu'ils sont « non-démocrates » ou « moins-démocrates » 3) vous accréditez la thèse des fédéralistes voulant que ceux qui, avec Jacques Parizeau, veulent en réalité un nouveau type de référendum, prétendent faire le souveraineté sans une majorité d'appui dans l'électorat 4) vous essayez publiquement de marginaliser vos militants qui se plaignent parce qu'ils pensent que nous allons vers un cul-de-sac sans répondre à leur argumentaire. Pendant ce temps nos adversaires nous soufflèrent et vous décidez que nous mourons tous d'envie de tendre l'autre joue. Dans ces moments vous n'êtes plus fidèle à vos valeurs démocratiques et agissez contre votre propre règle politique. La démocratie valorise le dialogue et dans un dialogue, à un argument on apporte un contre-argument. Dans un dialogue l'interlocuteur qui refuse d'envisager lucidement les faits est discrédité. Il semble qu'on ait repris dans les débats sur la rénovation stratégique, la vieille inaptitude canadienne-française au dialogue politique sans *a priori*, sans procès d'intention, difficulté que relevait Hubert Aquin dans sa « Fatigue culturelle du Canada-français ». Son texte répondait point par point aux arguments de Pierre Trudeau contre le nationalisme. Ce dernier n'a jamais eu l'amabilité de répondre à Aquin. En effet, Pierre Trudeau, du côté du pouvoir établi, n'avait pas avantage à débattre, ses conclusions précoces lui servirait à bâtir le Canada unitaire en contrant le nationalisme québécois. Démoniser plutôt que dialoguer lui était utile. Nous avons fait des progrès comme société et je suis sûr que vous n'imiterez pas Trudeau. Bientôt, au contraire, vous nous communiquerez réellement les arguments qui vous autorisent à croire que l'élection du Parti Québécois ne lui confère pas la

légitimité pour mettre en place l'appareil administratif et législatif nous permettant d'accéder à la souveraineté par un référendum sur une constitution. Nous apprendrons par la même occasion les motifs qui vous laissent penser que le cadre stratégique ne doit pas être modernisé, en dépit du fait que le Canada essaie de fausser l'exercice référendaire. Dépêchez-vous de nous rassurer que notre capitaine n'est pas aveugle et qu'il n'aime pas tourner en rond de cycle étapiste en cycle étapiste. Votre idée d'un comité d'observateurs internationaux est insuffisante.



Dans un autre ordre d'idées, j'aimerais vous suggérer une lecture d'honnête homme junior à honnête homme sénior. Dans les pays avancés, les spectateurs et les acteurs de l'actualité se réfèrent à des thèmes littéraires en temps de crise. Prenez l'invasion de l'Irak, à cette époque dans les salles de spectacle de plusieurs villes d'Occident, on a joué *Lysistrata*, histoire de femmes grecques protestant contre l'entrée en guerre de leurs maris belliqueux. Je pense donc à votre situation tandis que je termine la lecture du *Cinna* de Corneille. Fait remarquable, votre prédécesseur le marquis de Montcalm lisait les pièces de Corneille comme lectures de chevet pendant ses années de combat en Amérique.

La pièce qui a retenu mon attention raconte, en gros, la conjuration ratée de Cinna et les tribulations psychologiques d'Octave Auguste, parvenu au faite du pouvoir. L'histoire se situe au moment où Rome est en voie de parvenir à son apogée, après les dernières guerres civiles. Cinna prétend aux autres conjurés qu'il faut éliminer Auguste pour sauver la République, alors qu'il est mû par de mesquins calculs personnels. Auguste quant à lui, ne sait pas s'il doit restaurer la

République ou asseoir son Empire : imiter Sylla ou César. Il s'en confesse publiquement : il est arrivé au bout de ses ambitions et il ne sait plus quoi faire, le temps est venu pour lui de consulter les siens. Au palais, hormis une minorité d'alliés, sa femme Livie et ses domestiques, tout le monde complotte contre lui. Il apprend au fur et à mesure que tous ses conseillers trahissent en secret sa confiance. Auguste est bouleversé un moment (IV, II, v. 1121-1122)

*Ciel, à qui voulez-vous désormais que je fie  
Les secrets de mon âme, et le soin de ma vie ?*

Puis, dans la solitude, il a le courage de méditer sur lui-même (IV, II, v. 1130-1132)

*Rentre en toi-même, Octave, et cesse de te plaindre,  
Quoi, tu veux qu'on t'épargne et n'a rien épargné !  
Songe aux fleuves de sang ou ton bras s'est baigné, etc.  
etc.*

C'est là le passage célèbre des remords d'Octave Auguste, première étape de son rachat comme chef. Celui qui se perçoit bienfaiteur de Rome se remémore notamment qu'il a plongé son couteau dans le dos de son tuteur C. Torainus. (IV, II, v. 1137-1147)

*Remets dans ton esprit après tant de carnages  
De tes proscriptions les sanglantes images,  
Ou toi-même des tiens devenu le bourreau  
Au sein de ton Tuteur enfonças le couteau  
Et puis ose accuser le Destin d'injustice  
Quand tu vois que les tiens s'arment pour ton supplice  
Et que, par ton exemple à ta perte guidés  
Ils violent des droits que tu n'as pas gardés.  
Leur trahison est juste et le Ciel l'autorise,*

*Quitte ta dignité comme tu l'as acquise,  
Rends un sang infidèle à l'infidélité*

Ultimement, Auguste confronte les conjurés et là, il se produit quelque chose : l'Empereur, désespéré, par son travail sur lui-même et la contemplation courageuse de sa propre déchéance comme maître de Rome, retrouve tout à coup son aplomb et sa grandeur. (V, III, v. 1696-1698)

*Je suis maître de moi comme de l'Univers.  
Je le suis, je veux l'être. Ô Siècles, ô Mémoire,  
Conservez à jamais ma dernière victoire*

Cinna reçoit le consulat pour l'année suivante et la main d'Emilie (la fille du Tuteur poignardé). Auguste se montre si magnanime devant les conjurés que leurs haines féroces se convertissent en soif de servir celui qui vient de réaffirmer son autorité par des actes de générosité. Émilie déclare : (V, III, v. 1725-1728)

*Ma haine va mourir, que j'ai crue immortelle,  
Elle est morte et ce cœur devient Sujet fidèle,  
Et prenant désormais cette haine en horreur,  
L'ardeur de vous servir succède à sa fureur.*

Auguste prouve ainsi que c'est la Providence qui l'a mis à la tête de l'Empire, qu'il est inviolable. Sa femme Livie est présente à ce dénouement (V, III, v. 1773-1776). Elle est frappée par les dieux d'un « rayon Prophétique » et se met à rendre un oracle – Auguste aura désormais « l'art d'être maître des cœurs » :

*Et la Postérité dans toutes les Provinces  
Donnera votre exemple aux plus généreux Princes.*

Ainsi se termine la pièce que le dix-septiémiste Georges Forestier surnomme « le drame du pouvoir vieillissant ». Le contexte de départ est celui d'un univers de duplicité généralisée, de cachotteries, de flatteries, d'applaudissements forcés et de complots. Par son acte miraculeux qui prouve qu'il est souverain, Auguste rallie ses ennemis et crée la concorde. Forestier résume bien son geste : « son effort sur soi, sur sa nature (prévisible), le lave de sa souillure. » Suite à cette ultime crise, tout le monde oublie le passé pour franchir l'An I du nouveau régime.

Je ne vous ennuie pas davantage avec cette lettre Monsieur Landry, j'espère seulement que vous pourriez ressembler à Octave Auguste tel que Corneille l'imaginait (à travers Tite-Live et Montaigne). Ceci nous éviterait le risque de devoir accepter une direction politique souverainiste efficace et volontariste, mais qui ne prendrait pas en compte les enjeux identitaires et culturels qui fonde nos combats politiques depuis la Conquête.

Je crois beaucoup à « l'alliance inter-générationnelle ». Rétablissez vos liens avec les jeunes.

Veillez recevoir toutes mes respectueuses salutations et celles des jeunes militants inquiets. □

Pierre Vadeboncoeur\*

## LA RÉPRESSION

La France et l'Allemagne doivent se féliciter de n'avoir pas à prendre part à la répression en Irak, n'ayant pas participé à la conquête et n'étant pas aujourd'hui sur les lieux malgré les invites américaines.

La répression est la pire des choses. Tout pays l'ayant pratiquée y a laissé son nom. La répression est nécessairement odieuse. On peut aisément dire pourquoi. Presque toujours elle est au service d'une injustice. Au contraire, il n'y a pas de rébellion (non fomentée par la CIA...) qui ne défende quelque droit contre l'arbitraire et le cynisme.

Les 5 et 6 août, trois cents Irakiens seraient morts sous les tirs de l'armée d'occupation à Najaf, et des dizaines d'autres ailleurs, selon *Le Devoir* du 7. J'écris cet article au lendemain de l'événement.

La guerre d'Irak a déterminé une série d'effets qui sont comme une mécanique. Fatalement, depuis l'invasion, la résistance s'est manifestée, et fatalement l'occupant a répliqué. Une armée ne se laisse pas sortir, mais alors – c'est la logique des choses – il lui faut être prête à tous les excès, emprisonner, tuer, lâcher les chars et les canons dans les rues, faire donner l'aviation contre des habitations.

\* Essayiste.

La résistance irakienne s'appelle véritablement la Résistance, et la répression relève de l'oppression. Voici les États-Unis gracieusement dans le rôle d'une force militaire maintenant chargée des œuvres d'une police illégitime et pratiquant le massacre, le massacre promu par le fait même au rang d'une technique du métier des armes. Cela rappelle des souvenirs...

La situation provoquée par l'arbitraire d'une invasion ressort en bout de ligne sous la forme d'une sale lutte, apothéose d'une campagne militaire qui n'avait aucune justification pour elle. Voilà la « paix » promise et annoncée, voilà la « démocratie » introduite par une incessante série de mensonges aujourd'hui avérés.

C'est ainsi que l'histoire se creuse : par une suite d'événements découlant les uns des autres, action, réaction, action derechef, en aval de la cause première, celle-ci injuste depuis le début. L'élément causal premier se fractionne en autant d'effets secondaires devenant causes à leur tour et dans lesquelles on n'a plus que le choix d'entrer soi-même, charrié désormais par les circonstances, notamment dans l'abîme de la répression.

Les États-Unis sont maintenant dans la condition d'avoir à réagir à des faits indépendants de leur volonté mais dont ils sont néanmoins les premiers responsables. La situation leur échappe mais ce sont eux qui l'ont amenée.

Une puissance d'occupation est prisonnière de son crime. Assaillante, maintenant assaillie. Comme les Nazis en France. Comme la France en Algérie jadis. Elle ripostera donc. Cette logique n'a pas de fin.

Voilà donc l'Amérique dans un rôle assez ignoble. Elle ne peut que s'enfoncer dans le méfait. C'est ce dont nous allons être témoins probablement de plus en plus.

En pareille situation de violence, le droit d'abord foulé aux pieds par l'extrême-droite guerrière reprend son ascendant. Alors on voit encore mieux que le gouvernement américain n'avait pas le droit de déclarer la guerre. Des lendemains honteux nous en assurent on ne peut plus clairement. On haïssait l'invasion. On hait encore davantage, si c'est possible, les suites sordides de celle-ci, qui, à leur tour, colorent rétroactivement à leur image l'agression de 2003.

Cette guerre était étrangère à tout principe. L'assaillant ne saurait, en fait de principes, en alléguer après coup. La guerre d'Irak traîne après elle une kyrielle d'indignités (d'ailleurs pas toutes le fait de l'envahisseur), inscrites dans la série des causes et des effets. La guerre soi-disant terminée se prolonge donc et se montre plus crument dans tels développements sur le terrain que dans son fait premier.

Elle a cessé d'être abstraite et mesurée du haut des airs. Pour la force « multinationale », il s'agit maintenant d'écraser l'ennemi et non plus de le vaincre, car c'est déjà fait. On en est à la phase de l'écrasement. Voilà donc la nouvelle mission de l'armée. C'est une mission d'extermination des Résistants. Elle accompagne d'ailleurs, double noblesse, la mission de faire main basse sur les richesses du pays... Beaux rôles pour une démocratie en armes dans un pays vaincu, et qui pêche !

Cela continue une aventure qui n'aura été qu'un beau chapelet de turpitudes : guerre décidée dans les conseils d'administration des pétrolières, mensonges publics incessants pour la soutenir, invasion sans droit ni raisons valables, vol des

ressources du pays envahi, atteintes fondamentales au système de droit international et national, impérialisme menaçant l'équilibre du monde, programme de guerres à venir visant encore, comme par hasard, les sources d'énergie. Il s'agit présentement de maintenir une occupation, renforcée par le régime fantoche Allaoui, création de l'occupant.

Ce régime s'appuie, pour son propre maintien, sur la force des armes en contrôle du pays, combinaison parfaite. Le gouvernement-créature soutient en retour la présence ainsi légitimée des Américains, laquelle, charmant échange, maintient à bout de bras par sa puissance de feu ce soi-disant gouvernement « démocratique » et « souverain ». Cela se voit à l'œil nu, à travers les violences de la répression et le discours d'un premier ministre de service. □

Charles X. Durand\*

## LE CONCEPT DE GUERRE DE REPRÉSENTATION ET SON APPLICATION

L'une des grandes difficultés pour prendre des décisions en politique est d'avoir une représentation adéquate de la situation qui doit être décrite à l'aide d'un vocabulaire adéquat. Plus généralement, une réponse à un problème donné, quel qu'il soit, ne peut être fournie que si ce dernier est bien posé, c'est-à-dire défini dans un langage mobilisateur qui fasse prendre conscience de son importance et des enjeux associés à sa résolution.

C'est ainsi qu'est apparu autrefois le concept de guerre économique qui a fait prendre conscience que les buts de la guerre traditionnelle pouvaient être souvent atteints par le biais d'armes économiques et de stratégies commerciales. Selon la célèbre formule de Clausewitz, ce nouveau type de guerre était toujours « la poursuite de la politique par d'autres moyens ». Parfaitement cadré aujourd'hui, le concept de guerre économique est fort utile, puisqu'il permet d'en appréhender les mécanismes, de les comprendre et de se défendre efficacement. Toutefois, sans être périmé, le concept de guerre économique est devenu insuffisant car on assiste à l'émergence massive de nouveaux moyens d'atteindre les buts de la guerre traditionnelle. Dans les pays

---

\* Directeur de l'Institut de la Francophonie pour l'Informatique.

développés, le champ de bataille a été remplacé par la conquête des marchés mais aussi et surtout celle des esprits.

Le plus souvent, on fait la guerre pour conquérir et, dans toute guerre de conquête, les buts sont la destruction de l'économie de l'adversaire, la destruction de sa résistance morale et de son identité. Enfin, la soumission et l'assimilation de l'adversaire qui passe du statut d'ennemi à celui d'État satellite. La destruction de l'identité amène, *ipso facto*, à la capitulation irréversible des populations conquises et leur soumission inconditionnelle par le processus dit « d'assimilation », processus dans lequel les vaincus s'identifient désormais à leurs vainqueurs et qui se fait toujours sur un fond d'amnésie historique généralisée. Les vaincus apparaissent alors comme étant lobotomisés, ayant perdu leur sens critique et acceptent leur condition « de plein gré ».

Une conquête a pour but la mise en place de structures hégémoniques. Par définition, l'hégémonie établit que les injustices sont intériorisées et donc considérées comme naturelles et légitimes, aussi bien par les membres du groupe dominant que par ceux du groupe dominé. Elle se traduit donc par la mise en place d'idéologies, de structures et pratiques qui sont utilisées pour légitimer, mettre en œuvre et reproduire une division inégale du pouvoir et des ressources.

### **L'alternative à la guerre physique est-elle un jeu ?**

S'il est généralement admis que la guerre physique entre des nations développées toutes dotées d'armes de destruction massive ruinerait l'agresseur autant que l'agressé, il en va tout autrement pour les autres formes de guerre que l'on considère plutôt comme des jeux d'adultes. « Que le meilleur gagne ! » entend-t-on souvent dire. Malheureusement, la guerre n'est jamais un jeu puisque son but est toujours la

mise en place de structures hégémoniques qui s'appliquent inéluctablement au détriment du vaincu. La guerre traditionnelle laissait souvent intact l'esprit de revanche mais nous verrons que, par leur nature même, les autres formes actuelles de guerre sont, au contraire, en mesure de l'inhiber efficacement et durablement.

Aujourd'hui, une nation, les États-Unis, mène des actions offensives sur plusieurs théâtres d'opération et ce que le sociologue Emmanuel Todd<sup>1</sup> désigne par « micromilitarisme théâtral » est effectivement du théâtre, mais les Américains n'ont, à ce titre, rien inventé. Le prestidigitateur de renommée internationale Robert Houdin fut envoyé en Algérie en 1856 pour consolider l'influence française en se produisant sur des scènes de théâtre. Il s'agissait d'éblouir les marabouts qui constituaient, à l'époque, la plus farouche opposition à l'occupation française en leur montrant leur inéluctable infériorité devant la magie de Robert Houdin ! En effet, une fois l'adversaire convaincu de son infériorité, la partie est presque gagnée car c'est de cette infériorité qu'usera le futur suzerain, pour vassaliser l'adversaire. L'induction d'un complexe d'infériorité chez l'adversaire est une stratégie très habile car, ensuite, on n'a plus besoin de manipuler les pensées du vaincu. Ce dernier se reprogrammera lui-même, dans un sens favorable au suzerain. Carter G. Woodson, un sociologue américain célèbre, écrivait : « Si vous pouvez manipuler les pensées d'un individu, vous n'avez pas à vous inquiéter de ses actions futures. Si vous arrivez à obtenir d'un homme qu'il se sente inférieur à vous, vous n'avez pas à l'obliger d'accepter un statut inférieur car il le fera automatiquement de lui-même ». Ces observations

1 Voir « Après l'empire », Gallimard, 2002.

2 Il s'agit là d'une des meilleures descriptions de la tyrannie qui dévoile le secret de la connivence scandaleuse souvent existante entre victimes et bourreaux.

sont anciennes. Etienne de la Boétie les avait déjà consignées dans son « discours de la servitude volontaire<sup>2</sup> », publié en 1574. Cette reprogrammation psychique soumettra l'individu, toujours plus, aux volontés du suzerain !

Les États-Unis sont passés maîtres dans l'application de cette technique, après la seconde guerre mondiale. Un exemple banal du complexe d'infériorité induit à des fins stratégiques est mis en évidence par la percolation progressive de la langue anglaise en Europe occidentale et dans de nombreux autres pays. Désormais, tous ceux qui ont été conditionnés à se sentir « inférieurs » ont immédiatement recours à des termes anglais, dont ils parsèment leurs discours dans leur grotesque tentative de faire partie du peuple qu'ils perçoivent dominant, espérant peut-être obtenir un strapontin dans les institutions du nouvel ordre mondial<sup>3</sup>. C'est souvent à l'utilisation de mots anglais, dans le discours, que l'on peut se prononcer sur le degré de l'atteinte psychique identitaire d'une personne quelconque<sup>4</sup>. Utiliser l'anglais, se donner un nom anglais, c'est montrer que l'on est dans le vent et associé à « la puissance dominante » (pour éviter la désignation politiquement incorrecte de « puissance colonisatrice ») pour le plus grand bien de tous. La reprogrammation psychique amène une acceptation presque spontanée, évidente, des « vérités » épandues par le vainqueur et, parallèlement, un très net affaiblissement du sens critique. En Europe, cet affaiblissement va de pair avec

3 Le Français Pascal Lamy, commissaire européen, qui choisit de s'exprimer exclusivement en anglais au sommet de Seattle (alors que le français est l'une des langues officielles de l'OMC), démontra sans doute le mieux l'influence pernicieuse de son infériorisation puisque, durant son mandat, il s'est incliné le plus souvent devant les desiderata américains lors des négociations commerciales qu'il dut conduire dans le cadre de ses fonctions.

4 Cette infériorisation est telle dans le tissu scientifique francophone européen que les organisateurs de colloques scientifiques régionaux se croient souvent obligés d'imprimer des prospectus et des programmes en anglais alors qu'aucun étranger n'assiste ni aux présentations ni aux débats !

l'aliénation spirituelle qui résulte de l'introduction massive, tant directe qu'insidieuse, du monde anglo-saxon dans nos sociétés. Cette aliénation favorise une perception mythique de ce qui n'est plus accessible à l'esprit critique. Nous le voyons dans plusieurs secteurs, par exemple, dans la confusion entre techniques et sciences, dans la surestimation de la science même, un phénomène qui touche non seulement le profane mais, ce qui est plus grave, une partie des professionnels de la science eux-mêmes, dans des proportions de plus en plus considérables. La croyance que rien n'est impossible et que la science peut tout résoudre y compris les problèmes que l'on démontre être insolubles ; croyance véhiculée par des discours technicistes se voulant innovateurs mais qui se trahissent souvent d'eux-mêmes par l'usage de termes à la mode révélant ainsi le mimétisme compulsif des esprits médiocres qui les prononcent et qui se campent ainsi aux antipodes de la véritable créativité...

### **La guerre de représentation**

Rémi Kauffer, professeur à « Sciences-Po », écrit dans son livre intitulé : « L'arme de la désinformation. Les multinationales en guerre contre l'Europe » :

« En dictant ses concepts, sa terminologie, sa vision du monde, les États-Unis tâchent d'enfermer leurs rivaux dans le cercle de pensée tracé à leur intention de telle sorte qu'une fois prisonniers, ils ne parviennent plus à s'en extraire. Imposer son vocabulaire, c'est remporter la toute première bataille. De "brainstorming" à "wargame", de "teenagers" à "fast-food", de "management" à "benchmarking", les Américains ont pris de l'avance... C'est grâce à cette imprégnation croissante que l'influence américano-britannique a pu s'étendre. Des élites dirigeantes, des secteurs tertiaires

aux bataillons « avancés » des couches moyennes, elle s'est diffusée au sein des classes populaires. Guerre des mots, guerre des images. Dans la mesure où l'américanisation du vocabulaire, de l'imaginaire accompagne celle du mode de consommation, ce phénomène offre l'un des supports les plus efficaces de pénétration des entreprises étasuniennes sur les marchés porteurs. Or, fût-elle commerciale, toute guerre est d'abord une guerre des esprits. Elle n'a toutefois rien du *blitzkrieg* psychologique pensé et mené sur le court terme. La désinformation implique au contraire une action orchestrée, durable, des moyens techniques, financiers et humains conséquents. »

Lors d'un discours à l'université de Gdansk le 21 septembre 1993, François Mitterrand déclarait : « Une société qui abandonne à d'autres ses moyens de représentation, c'est-à-dire de se rendre présente à elle-même, est une société asservie. » Nos soi-disant « élites » ne se rendent absolument pas compte que ceux qui possèdent les mots, la langue, possèdent aussi la pensée et, si on possède la pensée des autres, on possède tout le reste ! Cette ignorance est généralisée. C'est ainsi que l'usage généralisé de l'anglais comme outil de définition et de représentation de la science donne naturellement une plus grande visibilité aux travaux scientifiques des peuples anglophones et, parallèlement, marginalise ceux des autres, et cela d'autant plus, bien sûr, que ces travaux sont justement rédigés en anglais et que, en conséquence, ils doivent se mouler aux exigences anglophones en matière de forme et de contenu. Cela entraîne un mimétisme qui a des conséquences désastreuses car il débouche sur des programmes d'inspiration concurrentielle mais qui ne peuvent s'inscrire dans une logique véritablement novatrice. Dans la mesure où ce sont effectivement les pays anglophones qui déterminent ainsi les normes de « la

bonne science », il est donc naturel que la science des pays anglophones apparaisse ainsi « supérieure » à celle des autres. Tant que les chercheurs étrangers accepteront consciemment ou inconsciemment cette infériorité intrinsèque en ayant recours à l'anglais comme outil de description de leur travail, ils apparaîtront en sous-traitants de la recherche anglo-américaine et ne pourront pas pleinement valoriser leur travail.

Dans son ouvrage « Le syndrome de l'ortolan<sup>5</sup> », Arnaud-Aaron Upinsky explique le concept clé de « guerre de représentation ». Représenter, c'est rendre présent. Le manque de représentation rend absent à son propre environnement : à soi-même. La guerre de représentation est une guerre où la maîtrise et le trucage de l'information jouent le premier rôle.

L'information est l'arme absolue des temps modernes. Comme le disait déjà Gustave Le Bon à l'orée du XX<sup>e</sup> siècle, « Ce n'est plus le réel qui produit l'information, c'est l'information qui produit le réel. La véritable réalité des choses, c'est l'idée qu'on s'en fait. » Dans l'Histoire, l'apparence a toujours joué un rôle beaucoup plus important que la réalité. L'irréel y prédomine sur le réel. Comme les missionnaires d'antan précédaient la colonisation en implantant leur religion, les mots-concepts étasuniens sont les meilleurs vecteurs de l'installation d'une influence étasunienne durable. Un peuple libre est un peuple qui a totale autorité sur ses systèmes d'information. S'il n'est plus capable de faire la différence entre les informations qu'il génère et celle des autres, il se retrouve manipulé par les leurres de son prédateur et se retrouve à sa merci d'autant plus que les moyens modernes multiplient, divisent ou annulent la représentation des faits à volonté.

5 Editions François-Xavier de Guibert, 1997.

Les puissances qui ont dominé le monde reposaient sur la maîtrise des concepts, des mots, qui les ont doté d'une représentation adéquate de la situation. La victoire n'est qu'une question de positionnement de l'information. Pour détruire une nation ou un homme, c'est sa représentation qu'il faut détruire. L'information est l'arme secrète miracle des États-Unis et, en contrepoint, la cause de notre échec mystérieux. L'information est le nouveau nom de la propagande. L'information nous donne la FORME, à la place de la nôtre, pour mieux nous leurrer. La guerre de l'information règne en maître sur le monde financier et économique. Trop abstraite, nous ne la voyons même pas. L'ennemi a pénétré notre système d'information, il a pris les commandes de notre système nerveux. Il pilote notre cerveau. Dans cette guerre, les efforts individuels pour la combattre peuvent être facilement annihilés s'ils ne sont pas multipliés par les leviers d'un cadre stratégique global.

Le défi de la société de l'information doit être posé en termes de guerre de l'information, de guerre de représentation. Actuellement, les Européens ne parviennent pas à se représenter la situation ni à imaginer les concepts qui leur permettraient d'exister sur la scène mondiale, c'est-à-dire de pouvoir peser sur les événements mondiaux proportionnellement à la masse qu'ils représentent et, bien plus encore, à leur immense savoir-faire et leur richesse culturelle. Le plus urgent pour reprendre la maîtrise de nos propres décisions est d'apprendre à lire – à décoder au quotidien – l'information truquée par ceux qui nous font cette guerre inconnue. La solution au piège des mots est dans le langage. La maîtrise totale de cette arme est une affaire vitale si nous voulons avoir encore droit à la parole et à la prospérité. Un rapport du Pentagone publié le 8 mars 1992 par le New York Times précise : « Nous savons que dans la guerre, tout est

question de représentation et donc de dissimulation. Dissimuler l'ordre en apparence de désordre n'est qu'une question de méthode. Masquer le courage sous un voile de timidité suppose une grande énergie latente. Déguiser la force en faiblesse suppose une connaissance tactique. »

La France est la cible numéro un des États-Unis, le seul obstacle fondamental à leur domination mondiale sur les esprits. La France est le seul État-Nation en Occident dont l'autorité historique puisse contester radicalement le droit revendiqué par les États-Unis pour la conduite des affaires mondiales. La vision de Arnaud-Aaron Upinsky coïncide parfaitement avec la vision étasunienne mise en évidence par un très long article de Roger Cohen dans le prestigieux *New York Times* intitulé : « La France contre les États-Unis : conceptions contradictoires du capitalisme<sup>6</sup> ». Les prémisses de l'article reflétaient le nouveau leitmotiv des papiers du journaliste : « La France est ce qu'il y a de plus approchant d'un rival idéologique sérieux des États-Unis à la fin du XX<sup>e</sup> siècle ».

Rome dominait matériellement. Wall Street domine spirituellement. L'empire américain s'intéresse au conditionnement des esprits. Si un pays n'est plus capable de faire une différence entre ses propres informations et celles diffusées par l'ennemi, si ses citoyens ont peur des mots et s'ils ne voient pas qu'ils sont positionnés dans une logique de guerre, ils ne pourront même pas esquisser une stratégie de défense. Comme le SIDA, on trompe le système immunitaire, on fait confondre le vrai et le faux, l'ami et l'ennemi, le soi et le non-soi, pour détruire la cible. Maîtriser le système de représentation de l'ennemi, c'est lui faire voir et entendre à volonté nos propres signaux, c'est le rendre aveugle et

---

6 *New York Times* du 29 octobre 97.

sourd à lui-même. Si l'on maîtrise toutes les informations du cerveau, on peut conditionner l'individu à volonté.

Bruxelles ne peut pas résister aux États-Unis parce qu'ils sont le modèle fondateur des penseurs de l'Europe actuelle. Les classes dirigeantes sont « droguées » d'Europe américaine. La puissance de frappe américaine, c'est sa capacité à nous imposer ses modèles mentaux et sa représentation du monde. Les Américains vendent des mots-concepts comme « mondialisation » par exemple. C'est par la tête et l'hameçon que se prend le poisson. Le missionnaire précède le marchand. Imposer ses représentations, ses normes et ses images, c'est vendre ses propres produits. Gober les représentations de son concurrent, c'est se condamner à ne pas vendre les siens.

En dix ans, dans l'Europe des quinze, 250 000 emplois ont été perdus par l'audiovisuel au profit des États-Unis. 250 000 combattants mis hors de combat. Aux quelques 140 monopoles nationaux de l'audiovisuel s'est substituée une oligarchie mondiale composée de cinq ou six groupes avec un chef de file américain. La domination socioculturelle qu'elle impose est bien réelle puisque son principal effet est d'être acceptée par des populations qui sont satisfaites avec ce qui leur est offert, et qui ne demandent pas autre chose.

Aller sur le terrain de l'ennemi, c'est se condamner à être vaincu, amener l'ennemi sur son propre terrain, c'est le vaincre. Le terrain de la guerre de représentation, c'est la langue. C'est pour cette raison que la corruption de la langue est le premier objectif des États-Unis. Notre langue est notre terrain, c'est ce que nous sommes, c'est notre civilisation, notre manière de penser et de sentir, d'élaborer nos schémas de conceptualisation et de défense. C'est en revenant à notre langue que nous gagnerons cette guerre incon-

nue que nous font les États-Unis. Libérer le langage, c'est se réapproprier notre propre système d'information et de représentation, notre chaîne de commandement. C'est en revenant à leurs auteurs héréditaires que les Français, par exemple, retrouveront leurs défenses immunitaires. Le retour à la langue est synonyme d'un retour à l'identité, à la souveraineté, à la liberté, à la prospérité. Là où la langue est souveraine, là est la richesse.

### **La destruction identitaire**

La diminution du sens critique, qui est associée à l'évolution constatée, anesthésie la société au point qu'elle ne peut plus se rendre compte de l'attaque identitaire dont elle est victime par le biais de la langue, ainsi que par d'autres moyens. En fait, le manque de réaction actuel est simplement caractéristique d'une société qui ne sait plus envisager son propre avenir, autrement que sur le très court terme. Il est impossible de dissocier le phénomène linguistique de ses contextes économique et politique. L'affaiblissement ou la perte des identités nationales qui en résulte est l'une des pires choses qui puissent arriver à un peuple. Quand cela se produit, très vite, les citoyens se séparent de leur histoire, de leur passé, tandis qu'ils glorifient celui d'autres pays. Ils abandonnent leurs traditions, leur manière de vivre. Ils oublient rapidement leur langue littéraire et minimisent l'importance de leurs réalisations, de leur littérature nationale quand ils ne l'ironisent pas. L'identité nationale se réduit ainsi rapidement à quelques plats locaux, quelques chansons et danses folkloriques et les noms de quelques héros nationaux sont alors utilisés comme marques cosmétiques ou de produits alimentaires. Il s'agit d'une forme moderne de colonisation qui efface la mémoire collective des peuples et, bien entendu, la progression de la langue de

la puissance occupante – par procuration le plus souvent – est généralement fulgurante ainsi que la place occupée par ses « œuvres » culturelles, qui occultent rapidement les productions locales. Parler la langue maternelle dans les occasions officielles devient un signe d'infériorité, de faiblesse et même de mesquinerie et d'ignorance ; alors qu'utiliser la langue dominante souligne l'opulence, la modernité du discours, la supériorité intellectuelle de celui qui prend la parole. Quant aux leviers de commande du pays, ils passent rapidement dans des mains étrangères par le biais de collaborateurs convaincus et zélés qui prêchent la tolérance, la coopération avec les autres peuples, « l'ouverture » au monde extérieur et qui vantent les mérites de la mondialisation. La possibilité de libre parole est restreinte ou, tout au moins, occultée par le terrorisme intellectuel, c'est-à-dire le « politiquement correct », et la censure par omission médiatique. La créativité s'amenuise... Ce qu'il en reste, généralement, ne s'applique plus qu'au secteur technique selon des lignes d'évolution imitées ou définies ailleurs. Cette fuite dans la médiocrité s'accompagne de grands discours creux sur le « progrès », défini d'après le modèle mis en place par la puissance néo-colonisatrice et l'idéologie qu'elle diffuse, et qui font un usage immodéré des termes et des stéréotypies qui l'accompagnent.

### **Virus informationnels**

Un virus informationnel est une idée qui est susceptible de se développer sur le terreau fertile d'une certaine perception du monde et au détriment de celui qui le reçoit. Les virus informationnels sont impondérables, inodores et invisibles mais peuvent être très virulents. Par exemple, la liberté politique n'est pas un fait, mais une idée. Si l'on se trouve en face d'un rival imprégné de l'idée de liberté ou de libéralisme et qui, pour l'amour de cette idée, est prêt à céder une

partie de sa puissance, on peut évidemment, par virus informationnel, utiliser cette idée contre lui. Le marteau de la culpabilité est particulièrement perceptible chez les Allemands qui, malgré la richesse de leur pays, leur savoir-faire technique et industriel, restent des nains en politique étrangère. Lorsqu'on constate que la seule présence d'un drapeau allemand en Allemagne fait resurgir une sensation de malaise causée par la crainte d'être accusé de nationalisme, on mesure la distance que ce pays doit encore parcourir pour retrouver, malgré sa récente réunification, son statut de grande puissance. Les Américains arrivent à maintenir l'inhibition de toute initiative japonaise en politique étrangère en rappelant fréquemment à ce pays sa « lâche » attaque contre Pearl Harbor, en dépit du fait que le Japon soit le seul pays qui a payé son aventurisme guerrier par deux bombardements atomiques ! Cette approche n'a pu fonctionner efficacement que parce que le Japon a été, depuis 1945, très fortement imbibé de valeurs occidentales (missions chrétiennes particulièrement actives depuis 1945, enseignement systématique de l'anglais pour la diffusion implicite des valeurs anglo-saxonnes, etc.). Malgré sa richesse, sa force industrielle et ses innovations permanentes dans les techniques de pointe, c'est la raison essentielle pour laquelle le Japon n'arrive pas à redevenir une puissance asiatique et à fortiori mondiale.

### **La résurgence des idées coloniales dans le néolibéralisme actuel**

Depuis une vingtaine d'années, nous assistons à une résurgence de la plupart des préceptes qui ont sous-tendu l'expansion coloniale du XIX<sup>e</sup> siècle, résurgence conduite sous égide étasunienne et destinée à reprogrammer les esprits sous des prétendues nécessités économiques. Il faut noter

que la plupart des directives coloniales transitaient presque toujours par des administrateurs locaux originaires de la colonie et connus du peuple qui les relayaient en les expliquant et en les justifiant, jamais paraissant comme étant imposées de l'extérieur ou émanant directement des autorités coloniales étrangères. Souvent, tout portait l'indigène à croire qu'il suivait les directives d'une autorité locale qui relevait exclusivement de son peuple. Les « indigènes » sont désormais les citoyens du monde périphérique aux États-Unis, sans distinction d'origine, de race, d'ethnie ou de langue et dont le rôle est de servir les intérêts de ce pays, tout en permettant aux « autochtones » de conserver certains avantages résiduels.

Le colonisateur a toujours expliqué qu'il cherche à former une association à bénéfices réciproques avec le colonisé, une sorte de symbiose en vue de la réalisation d'une œuvre commune, vers une paix et une prospérité durables. Bien entendu, les réalisations demandent des moyens et le colonisateur s'est toujours autoproclamé maître d'œuvre. Il apporte son savoir-faire exclusif, ses méthodes, ses financiers, ses techniciens et ses ingénieurs, se réservant toutes les parties « nobles ». Les autochtones sont les exécutants. Le discours colonial insistait énormément sur le besoin de coopération économique, sur l'interdépendance des peuples pour le bénéfice de tous. En vertu de ce discours, nos intérêts sont censés s'imbriquer les uns dans les autres. Refuser cet état de choses serait rétrograde, serait typique de petits esprits sans envergure. Embrasser cet état d'interdépendance est noble et généreux mais aussi rationnel et lucide ! Le discours colonial encourageait le libre-échange comme étant la seule voie à suivre pour atteindre la prospérité. Tout ce qui le freinait était dépeint comme une hérésie, une monstruosité qui entraînait régression et paupérisation. L'expansion

internationale, par le biais des colonies, présentait, et présente toujours dans le cas du néocolonialisme étasunien auquel nous sommes actuellement soumis, un ancrage de stabilité en situation générale d'instabilité économique à l'échelle mondiale. Les colonies apparaissaient alors comme des zones tampons, permettant d'absorber plus facilement des fluctuations extérieures éventuelles, sans enrayer la prospérité du centre. La colonie présentait l'intérêt de jouer le rôle de consommateur et de client pour les manufactures de la puissance colonisatrice. « L'élévation du niveau de vie » de la colonie consistait en fait à développer chez cette dernière des besoins équivalents à ceux existants déjà chez le colonisateur. On suscita donc chez les colonisés à la fois le désir d'acheter les produits manufacturés de la métropole et aussi le désir d'accumuler, par le travail, suffisamment d'argent pour les acheter. Le discours colonial insistait sur la nécessité de changer les mentalités et les esprits de façon à amener des changements durables de comportement tant pour les colonisés que pour les colonisateurs. Le discours colonial, en effet, justifiait l'existence de ce couple par une association à bénéfices « réciproques », mais c'est un discours qui se voulait raisonnable et rationnel. Le bien commun était, en principe, recherché ainsi que le « progrès ». Lorsque la « décolonisation » fut envisagée, il devint impératif de pérenniser les structures de la colonisation. Qu'importait, en effet, que les colonisés prennent en main « leur propre destinée » s'ils le faisaient dans l'esprit du colonisateur, dans le cadre de structures qui avaient été prévues à l'avance et qui maintiendraient les avantages de ces derniers, même s'ils n'étaient plus physiquement présents ? Les apparences et les étiquettes changeraient mais les bénéfices de la colonisation pour le colonisateur ne changeraient pas. L'intérêt de l'étude du discours colonial du début du XX<sup>e</sup> siècle réside dans les analogies qu'il présente avec le dis-

cours néolibéral actuel, discours dont la dernière version a essentiellement été mise au point par les États-Unis et légèrement modulée par ses centres de rediffusion. En effet, le discours néolibéral et mondialiste insiste explicitement sur l'interdépendance bénéfique des nations, affirme que l'indépendance est contre l'intérêt économique des peuples, condamne ouvertement toute tentative d'émancipation des composantes du système néocolonial comme une régression, qualifie de « raciste » toute tentative d'autarcie, rehausse les droits individuels par rapport aux droits collectifs, souligne le caractère humanitaire des actions entreprises et dénonce la barbarie des régimes situés hors de sa sphère d'influence. Le discours néolibéral d'inspiration étasunienne entreprend, lui aussi, de changer les mentalités sur le long terme et mélange volontiers l'utopie à toute justification rationnelle a priori. Il donne l'apparence d'unanimité à travers des justificatifs qui se situent hors du champ de la critique, falsifie la pensée de ses détracteurs, mobilise les médias pour relayer ses messages et élimine d'une main preste et vigoureuse toute dissension, rappelle les injonctions des « experts » qui tiennent lieu de compétence et de conviction. Tout comme le discours colonial d'avant-guerre, il brandit les droits de l'homme définis à l'occidentale, habille la coercition économique de raisons juridiques et techniques et se couvre de la légitimité des instances internationales.

Le discours néolibéral étasunien, abondamment relayé dans tous les pays satellites actuels des États-Unis, tout comme le discours colonial autrefois, multiplie les automatismes verbaux, rabaissant ainsi, insensiblement mais sûrement, dans toutes les populations qui y sont soumis, le seuil de la critique et de la révolte ouverte à des contraintes imposées et à caractère artificiel. Il déguise les mots et s'invente un langage qui lui est propre. Par le biais de la culture, le néolibéralis-

me et le mondialisme étasuniens, tout comme le colonialisme d'autrefois, veulent imposer un changement des esprits à long terme, insistent sur la modernité de leurs discours, sur le progrès scientifique, technique et économique. Tout comme dans le discours colonial, celui à qui le néolibéralisme s'impose doit finir par adopter les vues de celui qui le lui impose. Il s'agit de briser la gangue de résistance, qu'elle soit intellectuelle, culturelle ou linguistique en érigeant en idole et en modèle incontesté le système du pays phare d'où rayonne la nouvelle religion. La grande culture qui fait la promotion du néolibéralisme, tout comme celles qui, autrefois, promouvaient le colonialisme, est infiniment supérieure, infiniment plus efficace et moderne et les indigènes, c'est-à-dire les non-Américains, « ne peuvent pas passer des ténèbres de leur infériorité et immobilisme, des nuages de leur civilisation ralentie à la grande lumière de cette grande culture moderne néolibérale étasunienne sans en être éblouis ! », que ce soit par sa technique, par sa richesse, par sa puissance ou par sa science...

Propos délirants ? Exagérés ? L'attitude méprisante du gouvernement américain actuel vis-à-vis des Européens, qui sont pourtant les plus proches culturellement parlant, est assez révélatrice par elle-même et confirme pleinement les propos de Zbigniew Brzezinski lorsqu'il affirme que « l'Europe est désormais un protectorat américain<sup>7</sup>. »

Aujourd'hui, les Américains sont ravis de dépenser de l'argent qu'ils n'ont pas en consommant ce que, dans une situation saine, ils ne pourraient pas se permettre et les économies asiatiques (surtout Japon et Chine) semblent prospérer en vendant aux Américains ce qu'ils ne peuvent plus payer et

---

7 « The National Interest », été/automne 2000.

donc en finançant un déficit abyssal. S'il ne s'agit pas de néo-colonialisme, comment faudrait-il nommer ce phénomène ?

Celui qui lit la littérature coloniale du début du XX<sup>e</sup> siècle ne peut s'empêcher de penser qu'il vit à une époque de remarquable continuité avec cette période de notre histoire. Il y a eu, certes, un changement de décor et de terminologie. Certains mots sont devenus tabous mais les objectifs et les méthodes demeurent remarquablement les mêmes, et la volonté de manipulation s'est armée de nouveaux outils, d'une presse redoutablement efficace placée sous la houlette d'un petit nombre de croyants qui remplissent leur mission avec zèle. Partout, les préceptes du système sont répétés et même ressassés comme des évidences qu'il serait ridicule de vouloir remettre en question. Partout, on détecte cette même volonté d'affaiblir le sens critique pour favoriser l'acceptation passive du nouveau système. Partout, on chante les louanges de la mondialisation à la sauce étasunienne, partout on annonce que les nouvelles réalités économiques et culturelles sont incontournables et bénéfiques, partout on cherche à désamorcer la critique, non de manière logique et rationnelle mais par manipulation des esprits.

### **Une effroyable perspective**

Dans sa nature, la guerre s'est modifiée. Dans les pays industrialisés en tête du palmarès économique mondial, la guerre est devenue furtive, faisant des dégâts au niveau inconscient en réorientant les attitudes et les comportements au détriment de ceux qui sont exposés à ses tactiques. Dans le tiers-monde, la guerre a gardé son visage traditionnel brutal, se parant de vertus humanitaires pour satisfaire les consciences bien pensantes et ne pas écorcher les prin-

cipes gouvernant les actions des citoyens des nations dites « développées ».

L'individu tire sa force du groupe. Si on nie son appartenance au groupe, à sa culture qui s'exprime à travers sa langue, l'individu n'est plus rien et ne sait plus s'orienter au sein d'une société qui ne peut aller nulle part. Il redevient insignifiant, affirme le sociologue Todd dans « L'illusion économique ». Pour lui, la meilleure recette de mondialisation réussie passe, pour chacun d'entre nous, par une réadhesion aux valeurs de notre propre société et par un réancrage dans nos cultures respectives, ce qui nous permettrait de collaborer intelligemment les uns avec les autres tout en restant ouvert sur le monde extérieur. Qu'avons-nous à craindre, en effet, si nous savons exactement ce que nous sommes, par rapport aux autres, et où nous voulons aller ? L'individu ancré dans sa langue et sa culture, soudé à son groupe sera automatiquement immunisé contre les tentatives de manipulation propres à la guerre de représentation. Les croyances, qu'elles soient collectives ou individuelles filtrent l'expérience, conditionnent les visions des réalités, et modifient les choix des techniques à déployer, mais les nouvelles techniques changent aussi les croyances autant qu'elles offrent de nouveaux choix. Ce sont les croyances collectives, plus que les réalités auxquelles nous faisons face, qui détermineront si nous serons esclaves ou maîtres, citoyens responsables d'une démocratie éclairée ou simples sujets dans une dictature ayant éventuellement les apparences de démocratie. Ce sont elles qui créeront ou annihilent notre désir de participation à la vie sociale et qui nous feront soit accepter, soit refuser nos conditions de vie en nous incitant à les réajuster ultérieurement. Voilà pourquoi la guerre de représentation, qui s'attaque à notre psychisme, est bien plus dangereuse que la guerre traditionnelle malgré

ses morts, ses blessés et ses destructions physiques qui font généralement payer au vainqueur un prix souvent aussi élevé qu'au vaincu. Le vaincu de la guerre de représentation est vaincu en esprit, c'est-à-dire totalement alors que le vaincu de la guerre traditionnelle peut souvent songer, dès sa défaite, à sa future revanche. La guerre physique est le point d'orgue de l'alternance, mais la gangue mentale scientifiquement construite et entretenue par la guerre de représentation détruit les capacités de défense de l'individu. À long terme, la pleine prise de conscience des effets de cette dernière en fait une effroyable perspective. □

Christian Gagnon\*

DAWSON COLLEGE &  
 CONCORDIA UNIVERSITY :  
 LA « LOUISIANISATION »  
 DU CENTRE-VILLE  
 DE MONTRÉAL

Le 1<sup>er</sup> juin dernier, alors que tous n'en avaient que pour les défusions et l'élection fédérale, le quotidien montréalais « *The Gazette* » annonçait avec éclat l'acquisition de la maison mère des Sœurs grises par l'Université Concordia, qui compte y installer ses départements de Beaux-arts. Alors que *Le Devoir* du lendemain reprenait sobrement la nouvelle en publiant un tout petit article, *La Presse* n'y consacrait qu'un entrefilet rachitique, se reprenant deux jours plus tard pour n'aborder essentiellement que l'aspect financier de cette transaction de 18 millions \$. La quasi-indifférence des deux quotidiens francophones détonnait franchement avec l'euphorie de leur contrepartie anglophone, « *The Gazette* » ayant joué sa primeur du 1<sup>er</sup> juin en pages 1, 2 et 3, en plus d'y consacrer un éditorial exhubérant. Il y a pourtant matière à émettre un point de vue francophone d'un tout autre registre.

Intimement liée à l'histoire de la métropole depuis des lustres, la congrégation des Sœurs de la Charité de Montréal – communément appelées les Sœurs grises – a été fondée par Marguerite d'Youville en 1737. Devenu la propriété de la congrégation en 1869, le magnifique domaine situé à l'angle du boul. René-Lévesque et de la rue Guy est classé monu-

\* L'auteur est président régional du Parti Québécois de Montréal-Centre.

ment historique depuis 1974. On doit la chapelle de l'Invention-de-la-Sainte-Croix et deux des trois ailes du couvent à l'architecte Victor Bourgeau (1809-1888), le reste des lieux étant l'œuvre de Joseph Venne (1858-1925).



*La maison mère des Sœurs grises, futur pavillon de la « Concordia University »*

Bien sûr, la nouvelle vocation que l'Université Concordia souhaite donner à ce bijou patrimonial est infiniment préférable à la démolition que lui réservait la banque d'affaires suisse Valorinvest qui, en 1974, avait projeté de raser l'immense couvent, n'épargnant que la chapelle, pour y ériger des tours à bureaux et un centre commercial. Évidemment, il est de loin plus heureux de faire de ces lieux une institution accessible au public plutôt qu'un autre immeuble à condos aussi luxueux que privé.

Ajoutons que la moyenne d'âge des 574 Sœurs grises du Québec est de 77 ans (83 ans à la maison mère). Depuis déjà un bon moment, plus les Sœurs grises vieillissaient, plus l'éventuelle mise en vente de leur maison mère faisait saliver

les promoteurs immobiliers. Les institutions francophones de la métropole ont donc eu amplement le temps de s'y intéresser mais ne semblent pas en avoir eu les moyens. L'acquisition de cet héritage du régime français par une université anglophone n'est-il pas le symptôme d'une lente mais constante « louisianisation » du centre-ville de Montréal ?

### **L'histoire récente se répète**

Si l'on se réfère à un passé pas très lointain, un autre cas très similaire nous saute aux yeux : celui de cette autre institution montréalaise francophone qu'était la maison mère de la Congrégation de Notre-Dame-du-Bon-Pasteur (angle Atwater et Sherbrooke), transformée en « *Dawson College* ». Ce site superbe et prestigieux, chef-lieu d'une congrégation dont la fondation par Marguerite Bourgeoys remonte aussi loin que celle de Montréal il y a plus de 350 ans, abrite donc depuis 1988 un vaste cégep anglophone dont la clientèle allophone est très importante. Première institution anglophone intégrée au réseau des cégeps, le collège Dawson a vu le jour en 1969, rue Selby. L'acquisition de la maison mère de la Congrégation Notre-Dame a donc fait déménager Dawson d'une ancienne usine de pilules convertie du quartier Saint-Henri à un magnifique édifice patrimonial de Westmount, ce qui a tout d'un véritable conte de fée. En 2001, le gouvernement péquiste a même largement financé son agrandissement, ce qui n'empêche pas nombre d'anglophones de soutenir mordicus qu'ils ont bâti leurs institutions tout seuls et qu'ils ne doivent rien à quiconque. Mais qui donc fréquente nos cégeps francophones et anglophones ?

### Des cégepiens allophones de plus en plus anglophiles

Selon les données du Ministère de l'Éducation, la part de nouveaux inscrits à l'enseignement collégial dont la langue maternelle est le français mais qui ont opté pour le cégep anglophone a légèrement augmenté, passant graduellement de 3,1 % en 1991 à 5,3 % en 2003<sup>1</sup>. Même si le taux de natalité du Québec est anémique, cette hausse relative s'est quand même soldée par une augmentation d'environ 800 étudiants francophones par année dans l'ensemble des cégeps anglophones du Québec. Par ailleurs, la part des nouveaux inscrits à l'enseignement collégial dont la langue maternelle est l'anglais et qui ont choisi d'étudier au cégep dans cette langue a aussi légèrement augmenté, passant graduellement de 92,1 % en 1991 à 94,4 % en 2003. Dénatalité agissant, les cégeps anglophones ont quand même perdu une clientèle anglophone d'environ 700 autres inscrits durant la même période. Mais, même après un quart de siècle d'application de la Charte de la langue française, une nette majorité de Québécois allophones s'inscrivent toujours au cégep anglophone (56,1 % en 2003 contre 56,8 % en 1991, soit 200 étudiants de plus en 2003 qu'en 1991 malgré la dénatalité<sup>2</sup>). Pourtant, la communauté anglophone ne représente que 9 % de la population du Québec.

En 1987, 17,7 % des allophones ayant fait leur secondaire en français poursuivaient pourtant leurs études au cégep anglophone. Depuis, cette proportion n'a cessé de croître. Entre 1998 et 2003, elle avait grimpé jusqu'à osciller aux alentours de 42 à 46 %<sup>3</sup> (voir graphique 1).

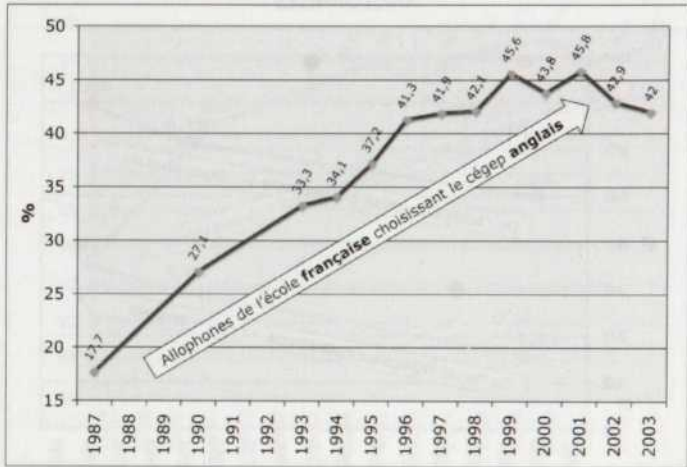
1 Ministère de l'Éducation, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs.

2 Idem.

3 Ministère de l'Éducation, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, fichiers DCS et SIGDEC.

Graphique 1

## UNE TENDANCE LOURDE



Infographie : Jacques R. Blier

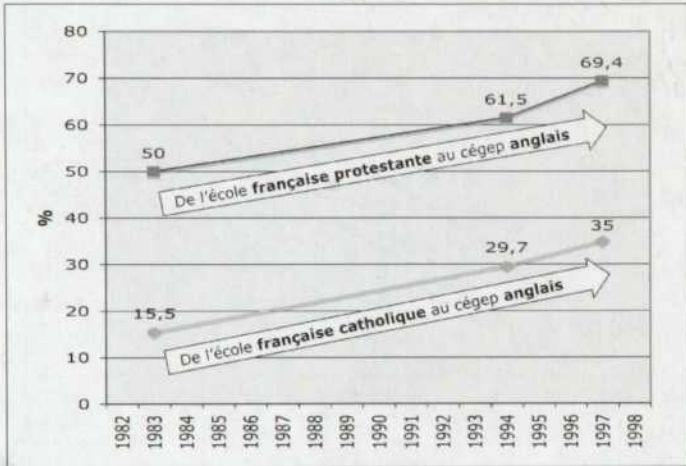
Manifestement, les écoles françaises des anciennes commissions scolaires protestantes, offrant un milieu anglophile, poussaient les allophones à préférer s'inscrire de plus en plus au cégep anglophone (de 50 % en 1983 à 69,4 % en 1997<sup>4</sup>). Même dans les écoles françaises catholiques, les élèves allophones quittant l'enseignement secondaire francophone pour le cégep anglophone ont sans cesse augmenté, passant de 15,5 % en 1983 à 35 % en 1997<sup>5</sup>. Certains ont soutenu que l'union de ces mêmes écoles catholiques et protestantes en commissions linguistiques (1998) inverserait cette tendance lourde. Dans les faits, le graphique 1 montre clairement que cela n'a pas été le cas.

4 Ministère de l'Éducation, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs.

5 Idem.

## Graphique 2

D'OÙ QU'ILS VIENNENT, DES ALLOPHONES DE PLUS EN PLUS ANGLOPHILES



Infographie : Jacques R. Blier

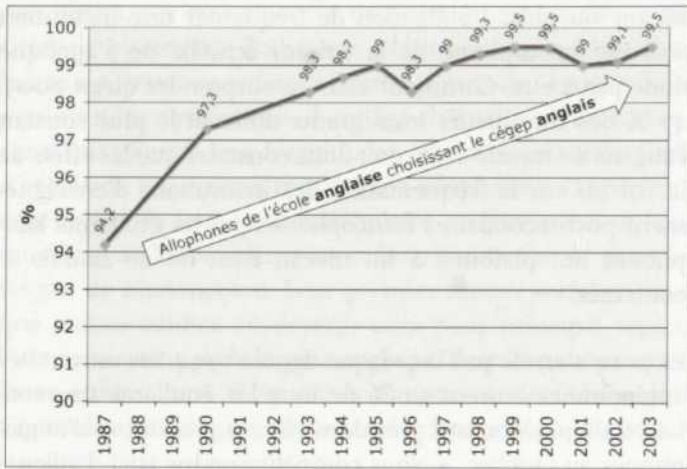
Certains prétendent que beaucoup d'allophones issus du secondaire francophone poursuivent leurs études au cégep anglophone par désir de bilinguisme. Pourtant, en 2003, les allophones du secondaire anglophone ont choisi le cégep anglophone à 99,5 % (!) et cette quasi-unanimité ne s'est pas démentie depuis de nombreuses années (voir graphique 3).



*L'Hôtel-Dieu  
de Montréal :  
marginalisé jusqu'à  
la rétrocession  
finale?*

## Graphique 3

## UN ATTRAIT POUR L'ANGLAIS ET NON POUR LE BILINGUISME



Infographie : Jacques R. Blier

Voilà qui démontre que ce qui attire les allophones issus de l'école secondaire francophone au cégep anglophone, ce n'est pas l'attrait du bilinguisme mais bien celui de l'anglais.

### La communauté anglophone a droit à ses institutions mais...

Dans les faits, les cégeps anglophones comme le très cosmopolite collègue Dawson font massivement de l'anglais la langue de travail privilégiée des Québécois allophones. La communauté anglophone a bien sûr droit à ses institutions. Mais pour un Québécois allophone, le cégep public anglophone n'est pas un droit.

Certains disent que régler l'accès au cégep anglophone pose problème parce que les nouveaux inscrits sont des adultes. En vérité, 75,1 % des nouveaux inscrits à l'enseigne-

ment pré-universitaire en 2000 avaient 16 ou 17 ans. De plus, 93 % des nouveaux immigrants arrivent au Québec à 16 ans ou plus. L'obligation de fréquenter une institution scolaire francophone de la *Loi 101* actuelle ne s'applique donc pas à eux. Comment alors se surprendre qu'en 2003, 47 % des travailleurs immigrants utilisent le plus souvent l'anglais au travail<sup>6</sup> ? On doit donc constater que les effets de la *Loi 101* sur la fréquentation des institutions d'enseignement post-secondaires francophones par les étudiants allophones ont plafonné à un niveau dont on ne saurait se contenter.

Et ça ne s'arrête pas là puisque depuis 1994, les universités anglophones attirent 52 % de tous les étudiants universitaires allophones, soit près de six fois la proportion d'anglophones au Québec. « Nous compétitionnons (sic) d'ailleurs parfois davantage avec l'UQAM que contre McGill », souligne Bernard Pomerleau, chef de service du recrutement à l'Université Concordia. « Nos étudiants proviennent à 70 % des cégeps anglophones de la grande région de Montréal », ajoute-t-il<sup>7</sup>. Il en résulte que 25 % de la population étudiante de Concordia est faite d'allophones (une proportion nettement plus élevée qu'à l'UQAM ou à l'UdeM), alors que 16 % sont francophones<sup>8</sup>.

Bientôt, le processus d'anglicisation des jeunes Montréalais allophones désireux d'étudier les Beaux-arts, le cinéma, le théâtre, la musique ou la danse, dans un cadre architectural prestigieux, ne souffrira donc aucun chaînon manquant. Typiquement, nos futurs « leaders » de langue maternelle dite « autre » fréquenteront d'abord les vieux murs du

6 Rapport annuel 2003, Office de la langue française, novembre 2003.

7 *Le Devoir*, 24 janvier 2004, page G6.

8 Rapport du recteur 2001-2002, Université Concordia.

magnifique « Dawson College » dont le passé francophone restera peut-être totalement inconnu à plusieurs d'entre eux. Aux autres, ces majestueuses coupes érigées par les héri-tières de Marguerite Bourgeoys n'évoqueront peut-être qu'un lointain « french canadian folklore » datant de l'époque de la « priest ridden province ». À cet âge charnière où les adoles-cents cristallisent leur identité, les premières planifications d'avenir de nos jeunes concitoyens allophones, l'apprentis-sage initial de leur futur vocabulaire professionnel et l'ac-quisition de leurs références culturelles se feront dans la langue de Shakespeare. Leur premier réseau social en tant que jeunes adultes en devenir aura pour principal repère l'usage commun de la langue anglaise. Puis ils poursuivront leurs études au « Grey Nuns Campus » de l'Université Concordia. Au fait, quel nouveau nom donnera-t-on aux lieux ?

### **La minorisation des Montréalais francophones aux frais de tous les Québécois**

En conférence de presse, le recteur et vice-chancelier de l'Université Concordia, Frederick H. Lowy, n'a pas tardé à souligner l'évidence à l'effet que l'onéreux chantier de conversion d'un si précieux site historique en pavillon uni-versitaire ne saurait se passer de la participation financière massive du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal. En effet, toutes les rénovations projetées devront au préalable être approuvées par le ministère de la Culture et des Communications. Combien coûteront-elles ? Le vice-recteur aux services et responsable des immeubles de Concordia, Michael Di Grappa, a lancé le chiffre de 50 mil-lions \$, s'empressant d'ajouter que « c'est très préliminaire » et que « ça pourrait être plus »<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> *La Presse*, 4 juin 2004, cahier Affaires, page 4.

Or, la Fondation du patrimoine religieux (FPR) estime justement à 50 millions \$ les besoins en travaux de restauration pour les églises, synagogues, couvents et monastères du Québec tout entier. Mais le gouvernement Charest a comprimé le budget du programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux (administré par le FPR) de 20 millions \$ en 2002-2003 à 11,4 millions \$ en 2003-2004 mais n'a finalement versé que 6,4 millions \$, soit la moitié des sommes promises. Pis encore, la ministre de la Culture, Line Beauchamp, n'a pas l'intention de verser un seul sou au programme en 2004-2005<sup>10</sup>. Jusqu'en 2022, l'ensemble des contribuables québécois devront donc consentir à d'importants efforts financiers afin d'assurer le financement de l'opération consistant à transformer cette institution francophone historique qu'est la maison mère des Sœurs grises en prestigieux pavillon d'une université anglicisant massivement les Québécois allophones. Nul doute que les étudiants de la faculté des Beaux-Arts de Concordia apprécieront grandement ce havre de paix enchanteur en plein cœur du centre-ville de Montréal. Voilà qui, à terme, ne pourra que rendre l'Université Concordia encore plus attrayante auprès de cette clientèle également convoitée par l'UQAM. Le Québec y trouvera-t-il son compte ?

### **Que nous réserve l'avenir ?**

Inspiré par la commission Mulroney-Johnson d'analyse des projets d'implantation du CHUM, le gouvernement Charest s'apprête à transformer l'Hôtel-Dieu de Montréal, cette institution fondatrice de la métropole du Québec, en édifice à bureaux. Jamais les citoyens de la Capitale nationale n'accepteraient qu'on fasse subir pareil sort à l'Hôtel-Dieu de Québec. Combien de temps s'écoulera-t-il avant que ce gouvernement

<sup>10</sup> *Le Devoir*, 8 juin 2004, page 1.

soit tellement obsédé par sa promesse de baisses d'impôt qu'il se défasse de l'Hôtel-Dieu de Montréal, comme de n'importe quel vulgaire « actif », possiblement aux mains de l'Université McGill voisine, sans cesse plus à l'étroit dans ses locaux et qui ne dédaignerait pas s'étendre davantage vers l'est ?

À un jet de pierre de la maison mère des Sœurs grises se trouve le Grand Séminaire de Montréal, monument historique plus que tricentenaire en plein centre-ville, dont les pensionnaires ont eux aussi une moyenne d'âge très élevée. Quel sort l'attend à brève échéance ?

Tous ces édifices ont une grande valeur patrimoniale et symbolique pour les francophones. Ils sont situés au cœur de la cité, là où se joue l'avenir linguistique de cette ville théoriquement de langue française. Mais personne ne semble se soucier de ces reculs géo-stratégiques des francophones de la métropole. La seule mesure concrète annoncée dans le programme du Parti Libéral en matière de langue est de commencer en septembre 2005 l'apprentissage de la langue anglaise dès la première année du cours primaire francophone, au lieu de la quatrième année comme c'est le cas actuellement. Dans le contexte des écoles francophones très multiethniques de Montréal, cette intention ne fera que renforcer le pouvoir d'attraction de l'anglais auprès des enfants allophones, alors que de nombreuses études effectuées sur le sujet depuis 30 ans dans une vingtaine de pays indiquent plutôt qu'une telle précocité de l'enseignement d'une langue seconde, en milieu scolaire, ne donne pas de meilleurs résultats<sup>11</sup>.

Pour l'avenir, il n'en revient pas qu'aux simples citoyens francophones de rester vigilants et, le cas échéant, de se mobiliser en faveur de projets intégrateurs et marqués par la continuité. C'est d'abord et avant tout à l'État québécois que revient cette responsabilité. □

La passion  
des êtres



**Desjardins**

**Caisse d'économie Desjardins des  
Travailleuses et Travailleurs (Québec)**

«(...) avec la perspective de contribuer à un Québec plus juste et plus solidaire, soutenir le développement de l'économie solidaire en misant sur l'entrepreneuriat collectif, tout particulièrement au sein des quatre réseaux, soit le syndical, le coopératif, le communautaire et le culturel.»

#### **Lanaudière**

190, rue Montcalm  
Joliette (Québec) J6E 5G4  
(450) 753-7055  
Sans frais : 1 866 753-7055  
Télécopieur : (450) 752-5589

#### **Québec**

155, boul. Charest Est, bureau 500  
Québec (Québec) G1K 3G6  
(418) 647-1527  
Sans frais : 1 877 647-1527  
Télécopieur : (418) 647-2051

#### **Montréal**

1601, avenue De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
(514) 598-2122  
Sans frais : 1 877 598-2122  
Télécopieur : (514) 598-2496

*Témoignons notre fierté,  
d'être Québécois!  
Arborons le fleurdelisé!*



## **MÂT** **DE DRAPEAU**

### *Tecnima*

*de type résidentiel*

**Voici un mât à prix abordable, d'une conception originale.**

#### **CARACTÉRISTIQUES :**

- Une base préfabriquée en béton
- Un système d'ancrage et des fixations pour prévenir le vandalisme

#### **CHOIX DE HAUTEURS :**

18 pieds (5,5 m)      21 pieds (6,4m)      23 pieds (7,0 m)

#### **SPÉCIFICATIONS :**

- Mât en alliage d'aluminium trempé, 6063-T6
- Base préfabriquée en béton armé  
(42 pouces de hauteur par 8 pouces de diamètre)
- Système d'ancrage du mât :  
(2 profilés en alliage d'aluminium en forme d'un U)
- Boule décorative de 5 pouces de diamètre en aluminium anodisé
- Quincaillerie en acier inoxydable
- Système d'éclairage en option

#### **SERVICES OFFERTS :**

- Transport
- Installation

#### **AUTRES MODÈLES OFFERTS :**

- Mât de type commercial
- Mât de type architectural avec chariot pivotant et drisse interne



*Les entreprises Tecnima inc.*

15075, avenue Guy  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 1V4

Tél. : (450) 799-3664

Sans frais : 1 866 372-7328

Télé. : (450) 799-2538

Courriel : [drapeau@tecnima.qc.ca](mailto:drapeau@tecnima.qc.ca)



# Vous vous sentirez bien conseillé.

Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS<sup>®</sup> mettent toute leur compétence à votre profit. Un grand principe guide leur façon de travailler : le respect de vos objectifs de placement, dans un souci permanent de transparence et d'écoute. Votre patrimoine financier constitue votre bien le plus précieux. Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS<sup>®</sup> peuvent vous aider à le gérer de façon optimale et à mieux planifier votre retraite.

#### Vous trouverez :

- Des solutions de placement claires en planification financière
- Un service hautement personnalisé
- Des choix de fonds mutuels sans aucuns frais d'achat, de rachat ou de transfert
- Des rendements parmi les meilleurs du marché
- L'expertise d'un des plus importants groupes financiers québécois



**OPTIMUM PLACEMENTS<sup>®</sup>**

**Communiquez avec nous afin que nous  
puissions dès maintenant commencer  
à préparer votre retraite en toute sécurité.**

Région de Montréal : (514) 288-1600

Région de Québec : (418) 524-5336

Extérieur, sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)

[www.fondsoptimum.com](http://www.fondsoptimum.com)

\* Cabinet de services financiers, gérant et placeur principal des FONDS OPTIMUM<sup>®</sup>

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

## DOSSIER

### LE CÉGEP : UNE INSTITUTION MENACÉE

#### Dossier

#### LE CÉGEP : UNE INSTITUTION MENACÉE

Les cégeps : économiques,  
équitables et performants

-*Pierre Fortin*

*Nathalie Havet*

*Marc Van Audenrode*

66

L'avenir du collégial. Point de  
vue d'une étudiante

-*Maya Lussier-Séguin*

73

Le modèle des cégeps dans le  
collimateur du Parti libéral

-*Véronique Brouillette*

79

Les cégeps en péril

-*François Rochon*

90

Pour un réseau collégial  
inclusif

-*Mario Beaulieu*

106

#### Lire

Les essais

126

Livres reçus

150

Courrier des lecteurs

151

Index de nos annonceurs

159

**DOSSIER**

Pierre Fortin

Nathalie Havet

Marc Van Audenrode\*

**LES CÉGEPS :  
ÉCONOMIQUES,  
ÉQUITABLES ET  
PERFORMANTS**

Grâce aux cégeps, plus de jeunes poursuivent leurs études au-delà du secondaire au Québec que partout ailleurs au Canada.

Le Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial qui a eu lieu les 9 et 10 juin derniers nous a donné l'occasion d'apprécier la performance globale du système d'éducation du Québec, de la comparer à celle des autres grandes régions du Canada, et de juger, sur cette base, de l'apport spécifique du système des cégeps.

**La scolarisation des jeunes : l'excellente performance du Québec**

L'essentiel de notre comparaison de rendement tient dans le tableau ci-dessous, qui trace le portrait de la scolarisation et de la diplomation de la population canadienne âgée de 25 à 29 ans en 2002. Ce groupe d'âge est assez vieux pour avoir pratiquement complété ses études, tout en étant encore assez jeune pour nous renseigner sur la performance récente du système d'éducation. La première ligne du tableau rapporte que le niveau médian de scolarité est de 15,2 années d'études au Québec et de 15,3 années en Ontario. Cela veut

\* Fortin et Van Audenrode sont professeurs titulaires de sciences économiques à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université Laval, respectivement. Havet est chercheure au Groupe d'analyse, à Montréal.

dire que, dans ces deux régions, plus de la moitié de la population de 25 à 29 ans a complété au moins 15 années à l'école. Dans l'Atlantique et dans l'Ouest, le niveau médian de scolarité est plus bas, soit de 14 années environ. Ces chiffres démontrent que, globalement, le Québec a maintenant progressé au point d'occuper aujourd'hui le premier rang du Canada avec l'Ontario en matière de scolarisation de sa population.

Les lignes suivantes du tableau renseignent sur l'origine de cette bonne performance du système d'éducation du Québec. Dans chaque région du Canada, la population de 25 à 29 ans est répartie en quatre catégories, selon le plus haut diplôme obtenu : aucun diplôme (les décrocheurs), diplôme secondaire, diplôme postsecondaire (professionnel, collégial ou universitaire inférieur au baccalauréat) et diplôme universitaire (baccalauréat ou plus).

La comparaison du Québec avec les trois autres régions met en lumière deux phénomènes contrastants. D'une part, le Québec ne fait pas très bonne figure au niveau secondaire. Parmi les jeunes de 25 à 29 ans, 13 % n'ont pas de diplôme du secondaire au Québec, contre 9 à 11 % dans les autres régions. L'écart entre le Québec et le reste du Canada n'est pas énorme, mais, néanmoins, c'est au Québec qu'on trouve le taux de décrochage le plus élevé des quatre régions. D'autre part, c'est exactement l'inverse qui se produit au-delà du secondaire : le Québec prend la tête du pays avec 69 % de ses jeunes qui détiennent soit un diplôme postsecondaire, soit un diplôme universitaire. C'est 63 % en Ontario, 61 % dans l'Atlantique et 54 % dans l'Ouest. Dans la filière professionnelle et technique, notamment, c'est le Québec qui forme le plus de jeunes au Canada. Au niveau universitaire, ce sont 25 % des jeunes Québécois qui ont un

diplôme. Dans ce dernier cas, le Québec occupe le deuxième rang des dix provinces. Le Québec a moins de diplômés universitaires que l'Ontario, mais il compense par un taux de diplomation postsecondaire (inférieur au baccalauréat) beaucoup plus élevé. D'où une performance globale du système d'éducation presque aussi bonne au Québec qu'en Ontario en nombre d'années d'études complétées. L'Atlantique et l'Ouest arrivent loin derrière.

### **C'est surtout à cause des cégeps**

Le contraste est donc frappant entre le retard du Québec au niveau secondaire et son excellente performance au-delà du secondaire. Un redressement aussi spectaculaire n'est observé dans aucune autre région du Canada. Pourquoi, contre toute attente, une population de jeunes qui manifeste une tendance marquée au décrochage au niveau secondaire se met-elle à fréquenter l'école avec autant d'enthousiasme dès qu'elle a acquis un diplôme du secondaire ?

Il n'y a qu'une réponse possible : c'est surtout à cause des cégeps, la principale institution qui différencie le système d'éducation du Québec de celui des autres provinces passé le niveau secondaire. L'une des enquêtes de Statistique Canada auprès des jeunes fournit la clef de l'explication. Alors que, dans le reste du Canada, le manque d'argent, l'indécision sur l'orientation et l'éloignement de l'établissement scolaire sont d'importants motifs déclarés de non-poursuite d'études postsecondaires, ils sont mentionnés beaucoup plus rarement au Québec. En offrant un antidote à la « fatigue du secondaire » un an plus tôt qu'ailleurs, des frais scolaires modiques, une excellente accessibilité en région, une voie unifiée et une transition douce entre la formation générale et les formations spécialisées, le système des

cégeps du Québec aplanit ces obstacles à la poursuite des études au-delà du secondaire.

### **Un avantage marqué pour l'emploi, les salaires et l'équité**

De plus, lorsque les diplômés du secondaire acquièrent un diplôme au-delà du secondaire, ils obtiennent d'importants avantages économiques : leur taux d'emploi augmente en moyenne de 15 %, et leur rémunération de 11 %. En fait, le taux de chômage des diplômés de cégeps est aujourd'hui aussi bas que celui des diplômés universitaires. On peut facilement convenir que beaucoup d'enfants de familles riches et éduquées seraient allés à l'université avec ou sans cégep. Mais il n'en va pas de même pour les enfants d'origine plus modeste. Sans cégep, ils auraient souvent été immobilisés durant toute leur vie avec en poche un simple diplôme du secondaire. C'est exactement ce qu'on observe dans le reste du Canada. Avec les cégeps, cependant, ils sont beaucoup plus nombreux à pouvoir monter dans l'échelle économique. Les cégeps sont une arme efficace dont dispose le Québec, mais pas les autres provinces, pour élargir l'accès des moins fortunés à la classe moyenne.

### **Les cégeps font économiser de l'argent aux Québécois**

Enfin, le système des cégeps procure à très bon compte au Québec sa solide performance en scolarisation et en diplomation au-delà du secondaire. En 2001-2002, les dépenses totales de fonctionnement et d'investissement attribuables au secteur préuniversitaire collégial atteignaient environ 575 millions de dollars. La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) ont récemment proposé une mesure radicale : abolir le secteur

préuniversitaire de deux ans des cégeps et le remplacer par le système en vigueur dans les autres provinces. Il s'agirait d'ajouter une sixième année au secondaire et une année supplémentaire au 1er cycle universitaire. La Fédération est allée jusqu'à prétendre que ce brassage de structure ferait économiser 1 milliard par année au Québec.

Or, non seulement cette prétention est-elle une absurdité mathématique (comment croire possible d'économiser un milliard sur une dépense de 575 millions ?), mais c'est son contraire qui est vrai. Nous avons calculé que si le Québec adoptait un tel système, sa dépense annuelle pour le faire fonctionner passerait de 575 à 750 millions à long terme. Elle augmenterait donc de 30 % – sans compter les coûts de transition à court terme. Une année à l'université coûte tout simplement beaucoup plus cher qu'une année au cégep. On réaliserait une petite économie en transférant les étudiants de première année du cégep au niveau secondaire, mais on essuierait une bien plus importante augmentation de coût en transférant les étudiants de deuxième année du cégep au niveau universitaire.

### **Une expérience originale et concluante**

Le seul critère acceptable pour décider du sort d'une innovation comme celle des cégeps est la valeur des résultats obtenus. Or, dans le cas présent, les résultats sont tout à fait concluants. Les cégeps ont un impact favorable et bien documenté sur la scolarisation, l'acquisition de diplômes, l'emploi, la productivité et les inégalités sociales. En plus, c'est bon marché. Éliminer le secteur préuniversitaire des cégeps et le remplacer par une sixième année au secondaire et une autre au 1<sup>er</sup> cycle universitaire ferait perdre le Québec sur tous ces plans. Ce bouleversement serait coûteux, déscolari-

sant et inéquitable. L'année supplémentaire au secondaire donnerait 12 mois de plus aux jeunes du Québec pour décrocher, alors que la province affiche déjà le plus haut taux de décrochage du Canada. Les taux de scolarisation et de diplomation du Québec au-delà du secondaire, qui sont impressionnants aujourd'hui, baisseraient en dessous de ceux de l'Ontario et ressembleraient plus à ceux de l'Atlantique et de l'Ouest, qui sont beaucoup plus bas. Les avantages pour l'économie et la société seraient perdus.

Ce que nous faisons valoir ici, ce n'est pas que tout est parfait au Québec, mais simplement que c'est pire ailleurs et qu'il serait illogique de remplacer notre système par un autre qui est moins performant. Ce serait plutôt aux autres régions d'Amérique du Nord à envisager d'importer chez elles le régime québécois. Quant à nous, plutôt que de gaspiller nos énergies à discuter d'une énième remise en question de l'ensemble du système, nous devrions d'abord reconnaître une fois pour toutes l'apport véritable des cégeps à la scolarisation de nos jeunes, puis nous pencher immédiatement sur les aspects concrets de leur fonctionnement qui doivent être améliorés. Les défis à relever ne manquent certes pas, qu'ils concernent le régime pédagogique, la lutte contre l'abandon des études, l'appui à la réussite des étudiants, l'organisation, le degré d'autonomie des établissements, la cohérence à rechercher avec les écoles professionnelles, l'arrimage avec les universités, le développement régional, le défi démographique ou le financement.

On peut trouver le texte intégral de l'étude des auteurs, intitulée *L'apport des cégeps à la société québécoise*, sur le site Internet [www.fedecegeps.qc.ca](http://www.fedecegeps.qc.ca).

**NIVEAU MÉDIAN DE SCOLARITÉ ET RÉPARTITION DES JEUNES  
DE 25 À 29 ANS SELON LE PLUS HAUT DIPLOME OBTENU  
DANS LES RÉGIONS DU CANADA EN 2002**

	Région			
	Québec	Ontario	Atlantique	Ouest
Diplôme obtenu	2002	2002	2002	2002
Nombre d'années d'études	15,2	15,3	13,9	14,2
<b>Répartition des diplômes (%)</b>				
Aucun (décrocheurs)	13	9	11	10
Diplôme secondaire	18	28	28	36
Diplôme postsecondaire	44	34	40	33
Diplôme universitaire	25	29	21	21
Total	100	100	100	100

Source : Statistique Canada.

Maya Lussier-Séguin\*

## L'AVENIR DU COLLÉGIAL. POINT DE VUE D'UNE ÉTUDIANTE

Le ministre de l'Éducation Pierre Reid a annoncé pour l'année 2004 un forum où il serait question de l'avenir de l'institution collégiale. Une rencontre qui eut lieu au mois de juin alors qu'étudiants et professeurs étaient en congé depuis près de trois semaines, peu susceptibles de participer à une consultation publique sur l'avenir du collégial. Le ministre cherchait une vitrine pour exposer une première fois ses idées de réforme. On n'entreprend pas le démontage d'une institution nationale sans au moins feindre une semi-consultation avec les principaux intéressés. Il fallait aussi apaiser la colère anticipée du corps professoral et des étudiants vis-à-vis d'un gouvernement qui n'avait jusqu'ici guère manifesté d'intérêt pour écouter leur avis. Colère récente pour certains. Colère déjà ancienne pour plusieurs, depuis l'annonce voulant que le ministre ait pour objectif l'abolition du système d'enseignement actuel dans les cégeps.

Mais le ministre a d'abord temporisé. Nul besoin de s'alarmer, a-t-il rapidement affirmé. Nul besoin non plus de jouer au vigilant. Et nul besoin de se précipiter, il y aura un forum de consultation public, en juin 2004. Là, les positions res-

---

\* Étudiante au cégep du Vieux-Montréal.

pectives pourraient être exposées dans le calme, sans prêter de fausses intentions à qui que ce soit. C'était du moins la position officielle, jusqu'à l'organisation de ce forum.

### **Un forum factice**

Évidemment, ce forum n'allait pas être ouvert aux principaux intéressés. Qui serait invité au Forum de juin 2004 ? Qui aurait sa carte d'entrée pour discuter de l'avenir de nos institutions d'enseignement ? Professeurs, étudiants, parents, citoyens ? Avant le début des consultations, j'ai appelé au cabinet du ministre Reid pour savoir si je pouvais y assister, seulement en tant qu'observatrice, ce qui ne me semblait pas un excès. La réponse de l'attaché du ministre ? Non, évidemment. Il n'y avait que quatre personnes invitées par Conseil d'Administration d'établissement. Vite compris. Je n'en étais pas. J'aurais eu plus de chance de me trouver une place au forum en répétant des incantations avec un chaman que de me faire élire à la délégation du cégep du Vieux-Montréal où j'étudie. Dommage car la très mauvaise représentation des étudiants (24 donc 4 représentants de la FECQ sur plus ou moins 350 personnes) et des professeurs (moins de 20) par rapport aux têtes dirigeantes de la bureaucratie collégiale me laisse dans le doute quant à la pertinence de ce forum. Me laisse dans le doute, surtout, quant aux intentions du gouvernement. Les décisions, comme à l'habitude, ont probablement eut lieu dans les salles closes, dans les corridors, à l'abri de la participation démocratique. La politique se fait rarement autour d'une table. Mais comment tolérer que l'avenir de l'institution collégiale soit décidé entre deux officielles rencontres par les intrigants disposés à soumettre nos institutions à de subtils calculs qui risquent de les dissoudre en abstraites colonnes de chiffres où les

finalités de l'éducation collégiale peineront à trouver leur place ?

### **Le sacrifice de la formation citoyenne**

L'une des finalités qu'avait le cégep, au moment de sa création, était de contribuer à l'éducation de citoyens capables de penser, d'agir, de créer et de s'investir dans la cité. Des êtres polyvalents qui après avoir reçu une formation générale pourraient aller se perfectionner à l'université. On nous propose désormais de réduire considérablement la place de l'éducation citoyenne. Le domaine technique pourrait bénéficier de programmes sans cours de formation générale et les programmes du pré-universitaire pourraient voir leurs exigences diminuées de 60 % comme note de passage à 50 %. Autrement dit, l'institution relâchera désormais les préoccupations exclusives au marché du travail et négligera la dimension proprement éducative de l'enseignement collégial, sa dimension citoyenne. Jamais on n'envisage une remise en question de l'intégration plus ou moins réussie des différentes matières aux programmes collégiaux. On se contente de sacrifier les normes et de banaliser ainsi la formation à la citoyenneté. Que le nombre d'échecs coûte cher au système, nul ne le contestera. Mais est-ce une raison pour sacrifier les normes d'excellence pour s'assurer que les indésirables ne restent pas sur les bancs d'école trop longtemps ? Est-ce une raison de sacrifier la formation citoyenne ? Peut-être n'y a-t-il pas autre chose dans ce consentement au rabaissement des normes liées à la formation citoyenne qu'un dédain pour la formation citoyenne en elle-même. Ce qui ne serait pas surprenant d'un gouvernement ayant si peu à cœur le bien commun et l'intérêt public.

## La décentralisation, créatrice d'inégalités

L'éducation fait ainsi de moins en moins partie d'un véritable projet de société pour les Québécois. À voir le discours final du ministre lors du Forum du mois de juin, des solutions sont envisagées pour affirmer une réforme durable du collégial. Le ministre parle de zones d'évaluations possibles, aimable jargon pour nous dire qu'il consent encore à discuter des détails de sa réforme. Pourtant, l'essentiel semble déjà défini. Le ministre évoque la possibilité de reconnaître une plus grande autonomie aux cégeps. Autrement dit, le ministre envisage explicitement la décentralisation. Il envisage par conséquent la possibilité pour le diplôme d'études collégiales d'avoir une reconnaissance strictement institutionnelle, sans reconnaissance officielle du ministère. Le diplôme ne serait plus signé par le ministre mais par l'administration des cégeps. Ce changement nous conduira, à toutes fins utiles, à une concurrence néfaste et vicieuse entre les cégeps. Il n'y aura plus d'équivalence entre les diplômes non plus qu'entre les programmes. Certains étudiants, par exemple ceux des régions, verront leur chance diminuée de se trouver un emploi dans leur domaine. N'ayant pu se déplacer pour faire leurs études dans le cégep qui offrira le meilleur programme ils devront se contenter de ce qu'offre le cégep à deux pas de chez eux. Il y aura une surenchère pour les programmes dits de meilleure qualité et les CA des cégeps seront en droit de modifier à leur guise les critères d'admission à propos desquels ils seront seuls juges. Il s'agit d'une application sans nuances du modèle des collèges privés à un système pourtant public devant par principe favoriser l'égalité des chances entre ses bénéficiaires. Le gouvernement libéral pratique sa réingénierie de l'État jusque dans ses institutions d'enseignement. Le projet de décentralisa-

tion des cégeps semble s'inscrire dans une plus vaste logique de privatisation des services publics. On ne se tromperait pas en le supposant.

Les réformes et le programme de prêts et bourses que nous propose le ministre participent à cette vision comptable de l'avenir de l'éducation au Québec. Ce qu'ils qualifient de pas en avant pour le milieu de l'éducation, je le qualifierais plutôt de recul de 35 ans pour la société québécoise. On sacrifie l'accessibilité. On renonce aux mesures concrètes qui permettraient de démocratiser l'accessibilité aux études supérieures. On renonce à donner aux étudiants les moyens d'étudier véritablement et convenablement. Il ne s'agit pas d'un progrès, mais d'une régression collective, d'une dépolitisation du principe de solidarité tel qu'il devrait se manifester et se concrétiser dans les politiques publiques qui sont tout autant de choix de société.

Voilà où nous en sommes rendus après ce simulacre de forum qui aura coûté près de 300 000 dollars. Certes, nous en savons un peu plus sur les intentions du ministre. Ce qui n'est pas pour réjouir ceux qui croient que l'éducation fait partie des biens fondamentaux de la société québécoise. Évidemment, le statu quo n'est pas à défendre en matière d'enseignement collégial. Des changements, il en faut, et des majeurs. De l'enseignement primaire à l'enseignement universitaire, des réformes, nécessaires, doivent s'étaler et contribuer à la modernisation d'un système d'enseignement qui doit s'adapter aux impératifs de son époque et aux besoins des étudiants. Une institution peut être refondée, on peut l'investir de nouvelles finalités, on peut la réformer. Mais on ne doit pas la saboter ou la sacrifier. Cela, le gouvernement libéral ne l'a pas compris. On ne gouverne pas un peuple comme on assure la gestion d'une chambre de

commerce. Et on ne traite pas les intérêts des citoyens comme on calcule les intérêts des actionnaires. Il y a au Québec des institutions et des idéaux à préserver. La mobilisation pour cela sera probablement nécessaire. Mais d'ici à ce que le gouvernement libéral entreprenne ces réformes avec une certaine idée du Québec, aussi bien chacun d'entre nous, aller consulter son chaman. □

Véronique Brouillette\*

## LE MODÈLE DES CÉGEPS DANS LE COLLIMATEUR DU PARTI LIBÉRAL

Au printemps 2004, les acteurs et actrices du milieu collégial ont été conviés au *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial* organisé par le ministère de l'Éducation dont l'objectif était de « favoriser l'émergence et le brassage des idées » selon l'expression utilisée par le ministre Pierre Reid lors de son discours de clôture. Le ministre aurait plutôt dû dire que l'objectif des deux jours du forum était de « favoriser certaines idées des fédérations patronales malgré la vive opposition du milieu syndical et étudiant ». Le ministre a dit s'être mis en mode d'écoute, mais il a fait la sourde oreille, ne retenant que les deux idées maitresses de la Fédération des cégeps : la décentralisation des cégeps et la diversification des parcours, tout en demeurant flou quant à l'avenir de la formation générale et des études préuniversitaires. Il a dit avoir eu un esprit d'ouverture, mais s'est fermé aux arguments des défenseurs du réseau collégial, les étudiantes et étudiants et les membres du personnel syndiqué des collèges qui ont clamé haut et fort leur attachement au réseau collégial, les invitant, non sans une pointe de condescendance, à « dépasser ces réactions émotives », comme si le fait d'aimer une institution n'était pas un argument valide.

---

\* Conseillère à la CSQ.

Mais à quoi ont donc servi ces deux jours de discussion si seulement un groupe a été écouté ? Un an s'est écoulé entre l'annonce et la tenue du forum. Durant cette année, le ministre de l'Éducation s'est fait discret, très discret, ne laissant aucunement connaître ses intentions quant à l'avenir de l'enseignement collégial, maintenant la population dans l'incertitude quant à l'existence même des cégeps, incertitude créée en partie par la proposition choc de la Fédération des commissions scolaires d'abolir les cégeps. Celle de la Fédération des cégeps peut sembler moins catastrophique ; après tout, les cadres de collèges ont tout intérêt à ce que l'institution collégiale soit maintenue, mais sous quelle forme ? Sur cette question, nous sommes très loin du consensus. Et pourquoi faudrait-il absolument déconstruire les cégeps ? Pourquoi ressent-on le besoin d'entreprendre une réforme des cégeps aux quatre ans ? Et que vise vraiment cette présente réforme ? S'il s'agit vraiment d'une réforme visant la réussite éducative ou plutôt d'une réforme de structure ?

### **LES CÉGEPS DANS LE PLAN DE RÉINGÉNÉRIE DE L'ÉTAT**

Le statut particulier des cégeps dans le système d'éducation québécois, à mi-chemin entre le secondaire et l'université, ayant un pied dans les études préuniversitaires et l'autre dans la formation technique, a toujours un peu agacé les différents ministres de l'Éducation qui se sont succédés. Les cégeps ont officiellement eu le statut d'établissements d'enseignement supérieur lors de la réforme Robillard de 1993, leur conférant par le fait même une plus grande autonomie institutionnelle, pour se rapprocher des universités. La réforme Marois de 1997 pousse ensuite la décentralisation plus loin. Sept ans plus tard, les libéraux remettent les

cégeps en question, optant eux aussi pour une plus grande décentralisation, en accord parfait avec le discours de la Fédération des cégeps. Premier véritable chantier entrepris en éducation depuis l'entrée au pouvoir du gouvernement Charest, le *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial* constitue un des outils du Plan de modernisation de l'État. Ce que le gouvernement souhaite, en gros, c'est que les cégeps deviennent plus efficaces, coûtent moins cher et demandent une intervention minimale de sa part.

Dans ce contexte, la piste de l'autonomie institutionnelle devient intéressante pour l'État ; il suffit de laisser à chaque cégep l'entière responsabilité quant à son fonctionnement et à son développement sous la supervision d'un organisme d'évaluation externe, donnant raison aux directions des collèges qui réclamaient plus de pouvoir local ou régional. En procédant ainsi, le gouvernement du Québec imite ses voisins des autres provinces et des États-Unis et s'inscrit dans les tendances de réformes éducatives inspirées des idées néolibérales du « Nouveau management public ». Des sept zones d'évolution possible énumérées par le ministre à la clôture du forum, cinq concernent l'administration des collèges, soit l'autonomie des collèges, la diversification des parcours, le développement des régions, les modes de gouvernance et les dispositifs de liaison entre les ordres d'enseignement. Sur les deux autres zones d'évolution qui traitent plus directement d'éducation, soit la gestion des parcours et l'avenir de la formation générale, le ministre demeure flou, en indiquant à mots à peine couverts, qu'il reviendra à chaque collège de décider de sa destinée.

L'agenda du gouvernement est établi. Il a choisi de privilégier l'approche des directions de collèges, faisant de l'autonomie des cégeps le thème central de ses priorités malgré

l'opposition des premières personnes visées par tout changement administratif : les membres du personnel et les étudiants. C'est comme si le ministère de l'Éducation était omnubilé par la consigne du Conseil du trésor de procéder à la modernisation de l'État en se délestant de ses responsabilités. Et c'est pourtant ce qu'un grand nombre d'intervenants réclament : le réseau collégial, s'il veut demeurer un réseau, a besoin du soutien de l'État. Sous prétexte que les cégeps sont des établissements d'enseignement supérieur, comme les universités, on leur donne une plus grande autonomie. Mais les cégeps ne sont pas des universités, ils sont beaucoup plus jeunes comme institution, ils ont moins de trente ans alors que l'université est une institution séculaire, et surtout, les cégeps accueillent des étudiantes et étudiants plus jeunes qui ont besoin d'un minimum d'encadrement et d'une chance de réussir. Il serait erroné de croire que laisser aller les cégeps à leur guise sans un minimum de leadership national ne comporte pas plusieurs risques. En voici quelques-uns.

### **Diversité des institutions, diplômes inégaux**

Le premier enjeu posé par une décentralisation accrue des cégeps concerne la qualité des diplômes. Des dispositions législatives comme l'habilitation, soit la possibilité pour chaque collège de décerner lui-même le diplôme d'État sous réserve d'une évaluation positive de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, existent déjà même si elles n'ont jamais été appliquées. Le ministre voudrait aller plus loin et viserait l'accréditation, soit laisser aux collèges le soin de décerner eux-mêmes leur propre diplôme, de décider eux-mêmes des programmes d'études et de fixer eux-mêmes les critères d'admission, etc. La logique de la décentralisation et de la diversification des parcours poussée à l'extrême

voudrait qu'une étudiante ou un étudiant, au sortir de ses études collégiales, aurait un diplôme du cégep X, différent du diplôme du cégep Y ou du diplôme du cégep Z plutôt qu'un diplôme du ministère de l'Éducation du Québec.

Les cégeps disposent déjà d'une bonne marge de manœuvre quant à l'élaboration des programmes et des cours, depuis l'introduction de l'approche par compétences en 1993 et les changements apportés en 1997. Toutefois, chaque collège public doit obligatoirement dispenser des cours de formation générale (français, anglais, philosophie, éducation physique), soumettre ses élèves à l'épreuve uniforme de français et à l'épreuve synthèse de programme et offrir des diplômes d'études collégiales (DEC) préuniversitaires ou techniques. Force est de constater que les collèges ont déjà acquis beaucoup d'autonomie depuis les deux dernières réformes entreprises dans les années 90 et les résultats ne sont pas toujours heureux. Par exemple, depuis la déréglementation des attestations d'études collégiales, on retrouve plus de 1000 AEC dans le réseau collégial, dont plusieurs recoupements, faute d'encadrement national. Pour les DEC, l'élaboration locale des programmes d'études engendre des problèmes de mobilité des étudiants d'un collège à l'autre puisque les compétences sont réparties différemment.

Qu'advierait-il si chaque collège décernait son propre diplôme si tel le voulait la logique derrière la « véritable autonomie » dont parlent en chœur les directions des collèges et le ministre de l'Éducation ? Est-ce qu'un collège pourrait décider de ne décerner que des diplômes techniques et de répartir la formation générale à l'intérieur des cours comme cela se fait en Ontario ? Qu'advierait-il des normes de qualité nationales ? Est-ce qu'un organisme d'évaluation externe se chargera de cette question ? Est-ce

qu'un diplôme d'un collège qui jouit d'une bonne réputation risque d'avoir plus de valeur aux yeux des employeurs et des universités qu'un diplôme d'un collège en difficulté ? Quelles seraient les conséquences sur les étudiants ? La question de la qualité des diplômes ne peut pas être prise à la légère, il est de la responsabilité du gouvernement québécois d'assurer une éducation de qualité.

### **Une décentralisation qui ouvre la porte à la compétition**

Les cégeps se livrent déjà une compétition parfois féroce, particulièrement dans la course aux inscriptions. Cette compétition a été exacerbée par les deux dernières réformes, par la baisse des inscriptions et par l'exode des jeunes vers les grands centres urbains. La prolifération des programmes courts destinés aux adultes n'est pas étrangère à ce phénomène, l'éducation des adultes étant souvent perçue comme la vache à lait des directions des collèges. Les cégeps ont besoin de financement et comme chaque collège est financé en fonction du nombre d'étudiants inscrits, certains cégeps en région ont la vie plus difficile. La diminution des inscriptions, particulièrement dans les régions qui se vident, est un problème sérieux qui a fait l'objet de plusieurs études et consultations ces dernières années, mais qui est loin d'être résolu. La décentralisation des cégeps n'est peut-être pas la meilleure façon d'y remédier puisqu'elle instaure une différenciation entre les cégeps qui profite surtout aux cégeps plus avantagés.

Nous l'avons mentionné, l'habilitation est déjà permise dans la législation. Sous réserve d'une évaluation positive de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, un cégep peut demander de décerner lui-même le diplôme. Cette disposition n'a jamais été appliquée en partie parce

qu'elle suscite certaines inégalités. D'abord, elle fragilise la cohérence du réseau en isolant certains cégeps, puis elle crée une hiérarchisation des établissements qui instaure inévitablement des inégalités. Le message derrière l'habilitation est que les cégeps les plus « efficaces et efficients » peuvent se débrouiller sans trop d'intervention de l'État. Pourtant, c'est l'État qui est le plus en mesure d'assurer la cohérence de l'ensemble du réseau.

### **Gouverne régionale et démocratie**

À la fois le ministère de l'Éducation et la Fédération des cégeps scandent le même slogan « le temps du modèle mur à mur est révolu », l'un parlant de modèle de cégeps à géométrie variable et l'autre d'un modèle asymétrique pour évoquer la même idée. On peut donc s'attendre à ce que le ministère de l'Éducation privilégie une approche au cas par cas, selon les besoins spécifiques de chaque région, donnant ainsi plus de responsabilités aux instances régionales et locales. Plusieurs programmes techniques sont en difficulté faute d'inscriptions. Une des solutions trouvées par plusieurs cégeps est le développement de créneaux d'excellence propres à chaque région, mais elle n'est pas suffisante.

Tous s'entendent sur le rôle primordial que jouent les cégeps dans le développement des régions. Le « modèle asymétrique » envisagé par le ministère de l'Éducation laisse sous-entendre que les régions auraient une grande marge d'autonomie quant à l'offre de programmes. Le Parti libéral a procédé récemment à une transformation des pouvoirs locaux, donnant aux Conférences régionales des élus (CRÉ), une structure essentiellement composée d'élus municipaux et de très peu de gens issus de la société civile, le mandat « d'établir un plan de développement définissant, dans une

perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers au développement de la région ». Or, cette instance décisionnelle n'a pas les compétences nécessaires pour avoir un rôle décisionnel dans l'offre de formation dans les régions. Nous sommes d'avis qu'il serait plus opportun que le ministère crée un mécanisme de concertation régionale où des représentants des membres syndiqués (pas seulement les cadres) du personnel de l'éducation de chaque ordre d'enseignement seraient présents afin de participer au processus de décision dans l'offre de formations des régions du Québec.

Oui, les cégeps sont essentiels au développement des régions et oui les régions ont leur mot à dire. Il faut cependant se garder d'abandonner les cégeps à de simples impératifs locaux de gestion ou aux besoins conjoncturels de l'entreprise locale et penser avant tout aux besoins des étudiantes et des étudiants.

#### **Des questions à approfondir : les finalités éducatives**

Assez étrangement, le débat sur l'avenir des cégeps a essentiellement porté sur des questions de structure ou de gestion et a peu traité de questions proprement éducatives qui touchent directement les étudiants et les membres du personnel, comme l'avenir de la formation générale, de la formation préuniversitaire ou de la formation technique. Ces thèmes ont été assez habilement écartés par le ministre qui a affirmé qu'il s'agissait de questions à approfondir. Le climat d'insécurité qui régnait depuis l'annonce du forum ministériel se poursuit donc même après sa tenue. Les membres de la communauté collégiale nagent encore dans l'incertitude. Qu'advient-il de la formation générale s'il revient à chaque collège de la répartir dans ses programmes comme

bon lui semble ? Les cégeps seront-ils tentés d'imiter leurs voisins des autres provinces canadiennes et de disperser des éléments de formation générale dans les cours de formation spécialisée ? Peut-on s'attendre à une disparition de la formation préuniversitaire dans certains cégeps ?

Quant à l'articulation entre la formation professionnelle et technique, le ministère propose de soutenir « l'engagement volontaire dans des projets-pilotes à fort potentiel d'essai-mage et d'imitation » d'après le document *Liste des dossiers prioritaires inscrits au tableau de bord gouvernemental 2004-2005*, en date du 6 août. Ce dernier document indique également que « des séances de travail avec les directions des collèges sont prévues pour les mois d'août et septembre, de même qu'au Comité de liaison de l'enseignement supérieur ». Le ministère de l'Éducation n'a pas cru bon d'informer lui-même les organisations syndicales de son agenda pour 2004-2005 alors que des rencontres avec les directions des collèges étaient déjà prévues. Quant aux étudiants, ils n'ont pas été associés au processus. Serviront-ils de cobayes aux expérimentations du ministre ?

### **DES CONDITIONS À RÉUNIR POUR UNE RÉFORME ÉDUCATIVE RÉUSSIE**

Le ministère de l'Éducation justifie la présente réforme des cégeps par leur besoin d'adaptation aux nouvelles réalités. Oui, les cégeps doivent s'adapter à certaines nouvelles réalités : une situation démographique inquiétante particulièrement en région, des emplois qui exigent des connaissances et des compétences de plus en plus spécialisées, une mondialisation qui nécessite une ouverture sur le monde, des préoccupations environnementales, etc. Oui, les cégeps peu-

vent changer, si l'objectif vise une amélioration réelle dans l'intérêt des étudiantes et des étudiants. Mais peut-on qualifier les changements envisagés par le ministère de l'Éducation de véritable réforme des cégeps ? Une véritable réforme éducative nécessite certaines conditions qui ne sont pas réunies actuellement. En voici quelques-unes.

### **Des changements qui répondent vraiment aux besoins des étudiantes et des étudiants**

Logiquement, toute réforme éducative devrait d'abord et avant tout viser la réussite des étudiantes et des étudiants. En pratique toutefois, les changements envisagés par le ministère de l'Éducation visent surtout des changements administratifs qui donnent un rôle accru aux directions de collèges. Ce sont les idées des directions des collèges qui ont été retenues malgré la vive opposition des étudiantes et des étudiants présents au *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial*. Lors du dernier atelier en plénière, la vingtaine d'étudiantes et d'étudiants se sont levés un à un pour dénoncer la date du forum, en juin quand les cégeps sont vides, et les risques de la décentralisation. Les étudiantes et les étudiants tiennent à un réseau collégial cohérent et accessible qui permet au plus grand nombre de réussir.

A-t-on pensé aux conséquences que pourraient avoir la décentralisation, la diversification des parcours et la fusion de la formation professionnelle et technique sur les étudiants ? Rien n'est moins certain. Le ministre fait erreur en ignorant la voix des étudiantes et des étudiants, qui seront pourtant les premiers touchés par tout changement imposé par le gouvernement. L'avenir d'une génération ne peut pas être compromis.

### **Une collaboration et une participation des membres du personnel**

Les réformes imposées sont rarement efficaces. Il est absolument essentiel d'associer étroitement tous les membres du personnel des collèges, et non seulement les directions, pour mener une réforme réussie et efficace. Les membres du personnel travaillent quotidiennement pour les étudiantes et les étudiants, ils ont contribué et continuent à contribuer à bâtir le réseau collégial. Ils ont l'enseignement collégial à cœur et veulent l'améliorer. Encore une fois, le ministre fait erreur en ignorant leurs voix.

### **Une orientation politique qui garantit le bien public**

La création des cégeps a été motivée par un idéal de démocratisation de l'enseignement supérieur. Toute réforme éducative devrait être motivée par un idéal à atteindre : un système d'éducation de qualité, accessible, qui donne le goût d'apprendre à toutes et à tous et qui garantit une place dans la société et sur le marché du travail. C'est là le rôle crucial que devrait jouer le ministère de l'Éducation : donner une direction politique qui vise cet idéal.

Le réseau collégial, s'il veut demeurer un réseau, a besoin du leadership du ministère de l'Éducation. L'État a la responsabilité de maintenir sa cohérence. □

François Rochon\*

## LES CÉGEPS EN PÉRIL

Encore une fois, comme par un réflexe qui confine à la compulsion de répétition collective, on s'interroge sur les cégeps et leur avenir. On remet en cause certains aspects de leurs programmes d'études, on joue avec l'idée d'en démanteler le réseau sous prétexte de donner à chaque établissement son autonomie institutionnelle, et bien entendu on repose la question de leur pertinence dans le système scolaire québécois. Au cours de l'hiver 2003, à la veille d'une élection générale qui allait porter au pouvoir un gouvernement libéral féru de « réingénierie », la Fédération des cégeps a relancé le débat, en proposant dans un plan de développement un certain nombre de modifications, dont certaines se trouvent à révoquer la vision éducative qui se trouve aux fondements mêmes des cégeps. Depuis, le débat s'est considérablement élargi, et le spectre de l'abolition est revenu hanter le réseau collégial. *To be or not to be* : telle est, en dernier ressort, l'inévitable et l'interminable question à laquelle tout débat sur les cégeps aboutit ou risque d'aboutir, – question dont le traitement n'est pas sans participer de l'irrésolution fondamentale de la société québécoise quant à un autre enjeu, de plus grande envergure, celui de son propre destin.

---

\* L'auteur enseigne le français, langue et littérature, au cégep de Saint-Laurent.

## Le mirage de l'adaptation de la formation générale

L'un des sujets les plus importants du débat actuel consiste dans le sort que l'on réservera à la formation générale. Celle-ci, qui est largement commune à l'ensemble des programmes, se compose, depuis la réforme de 1993, de quatre cours de littérature, de 3 cours de philosophie, de 3 cours d'éducation physique, de deux cours d'anglais et de deux cours dits complémentaires, choisis parmi des disciplines qui ne figurent pas dans la formation spécifique. Des 66 propositions que compte le plan de développement de la Fédération des cégeps, l'une d'entre elles, qui porte le numéro 7, a déjà fait couler beaucoup d'encre et a suscité des antagonismes de taille. La proposition est la suivante : « Maintenir une formation générale dans tous les programmes d'études collégiales conduisant au DEC et examiner la pertinence et la faisabilité de l'adapter en formation technique, en fonction des qualifications et des finalités recherchées dans ce secteur de formation.<sup>1</sup> » À première vue, la proposition ne semble pas remettre en cause la formation générale, elle semble même en réaffirmer le principe ; mais, en fait, elle recèle une contradiction larvée : l'adaptation dont il est fait mention aurait pour effet de transformer considérablement ce type de formation, en réduisant une bonne partie de ses aspects culturels ou même en les diluant tout simplement.

Précisons que la proposition vise surtout, sans le dire explicitement, les cours de littérature et de philosophie. Dans le débat que la Fédération des cégeps a relancé, il y a plus d'un an, il est rarement question des cours d'anglais et d'éduca-

<sup>1</sup> Fédération des cégeps, *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec. Plan de développement du réseau collégial public*, Montréal, 2003, p. 41. Les références des citations tirées de ce document seront indiquées entre parenthèses, dans le corps du texte.

tion physique<sup>2</sup>. Les premiers sont un des acquis les plus valables de la réforme de 1993 : à peu près personne ne songe vraiment à les modifier, encore moins à les diminuer ou à les éliminer. Tant que les cours d'anglais seront des cours de langue, et non de littérature d'expression anglaise, ils seront jugés pertinents sinon indispensables. Sans doute cherchera-t-on à orienter l'apprentissage de la langue seconde en fonction du champ de spécialisation des élèves, en insistant sur l'acquisition du langage technique ; mais c'est une avenue peu praticable, car elle aboutirait vite à une impasse pédagogique et administrative : il y aurait autant de cours de langue seconde qu'il y a de langages spécialisés, et même plus en raison des niveaux différents, ce que les collèges ne peuvent offrir. Quant aux cours d'éducation physique, le quasi-mutisme qui prévaut à leur endroit est certes plus ambigu, dans la mesure où on peut le rapporter à une certaine forme d'indifférence qui peut inquiéter ; mais on peut difficilement inférer de ce silence une volonté cachée de remettre sérieusement en cause ces cours. Ceux-ci sont généralement appréciés par les élèves, qui les réussissent sans problème ; et leur utilité est d'autant plus facile à démontrer que les jeunes sont, d'après maintes études, de plus en plus inactifs physiquement, et donc de moins en moins en forme.

C'est d'ailleurs sous le rapport de l'utilité que l'on discute le plus souvent de la possibilité d'adapter les cours de littérature et de philosophie, ou encore de les abolir tout simplement, – ce qui, du reste, n'est pas si différent que l'on croie.

<sup>2</sup> On peut tout au moins noter une exception de taille : au printemps dernier, le Conseil supérieur de l'éducation publiait un avis au ministre de l'Éducation, dans lequel il recommandait d'élargir l'éventail des disciplines de la formation générale, ce qui aurait pour effet de réduire considérablement la place faite aux disciplines actuelles. J'y reviendrai plus loin.

À quoi peut bien servir l'analyse d'un roman de Balzac ou d'un poème de Gaston Miron, ou encore l'étude de quelques enjeux liés à l'idéalisme platonicien ou à la critique nietzschéenne de la morale ? En quoi un élève du secteur technique, tout particulièrement, serait-il plus efficace dans son travail s'il avait acquis des connaissances générales de ce type ? Le fait que l'on s'interroge sur l'utilité de la culture générale de type humaniste dans le cadre des programmes techniques est ainsi révélatrice d'une certaine conception de l'éducation : celle-ci consisterait principalement à préparer l'élève au marché du travail, c'est-à-dire à être un employé capable d'effectuer des tâches précises et de plus en plus spécialisées au sein d'industries de toutes sortes. Tout savoir qui n'est pas en lien direct avec ces tâches est souvent perçu comme superflu, inutile, voire nuisible. Ce serait une perte de temps, on laisse souvent entendre qu'il ralentit le cheminement scolaire des élèves lorsque ceux-ci échouent certains de leurs cours de littérature et de philosophie. Ainsi la Fédération des cégeps se trouve-t-elle à entériner cette position lorsqu'elle veut justifier sa proposition d'adapter la formation générale : « Cette avenue pourrait contribuer à accroître la motivation, la persévérance et, en bout de piste, la réussite des étudiants et des étudiantes en formation technique. » (p. 41)

Il faut s'opposer à cette conception de l'école, il faut en dénoncer la vision fondée sur un pragmatisme et un utilitarisme à courte vue, dans la mesure où elle assujettit l'éducation au simple monde du travail, sans pour autant arguer qu'elle transformerait *de facto* les élèves en simples machines ou outils-humains prêts à être utilisés dans l'industrie. Ce serait un abus de langage inadmissible que d'avancer que la formation technique déshumanise l'élève, et que seules les disciplines humanistes sont garantes de ce

qu'on pourrait appeler l'humanité des êtres humains. Il y a parfois un dialogue de sourds, dans le débat qui est en cours, entre les défenseurs de la culture générale dans les programmes scolaires et ceux qui veulent la diminuer, l'adapter ou l'exclure. Autant le projet de ramener l'éducation à des fins purement utilitaires révèle-t-elle une conception étriquée de l'école, autant la certitude que les cours de formation générale sont les dépositaires des valeurs de l'humanisme révèle-t-elle à son tour une conception étriquée de la formation technique.

Dénoncer la domination de l'esprit utilitariste en éducation ne signifie en rien que l'on veuille dégager l'école de ses fins utilitaires. Il est évident que celle-ci doit bien préparer les élèves, en particulier ceux du secteur technique au collégial, à un certain type de travail assez pointu, dans la mesure où ils auront à assumer des responsabilités diverses qui exigent un savoir spécialisé et bien maîtrisé. Mais l'école a une autre mission, tout aussi légitime et impérieuse, dont l'évidence, qui est depuis longtemps admise, semble de moins en moins reconnue aujourd'hui : cette mission consiste à former un être humain et non seulement ou simplement un travailleur, en le faisant réfléchir à divers aspects de ce qu'est l'humanité, et en lui donnant des instruments qui lui permettent de faire cette réflexion. Pareille formation est au cœur de l'enseignement de la littérature et de la philosophie, qui n'en ont pas cependant l'apanage ; et elle a son utilité propre, qui peut en outre participer à celle de la formation spécifique.

Ce qui lie ces deux disciplines, c'est le fait qu'elles investissent plus que d'autres le vaste domaine de la langue et qu'elles amènent les élèves à le sonder, à l'habiter et à le posséder de façon plus nette et plus assurée. On peut distinguer

deux grandes fonctions relatives à la langue, à la fois distinctes et complémentaires, à savoir les fonctions de communication et de signification. La première renvoie aux habiletés langagières de base : pour pouvoir communiquer un message clairement et efficacement, il faut connaître et bien maîtriser le code linguistique, c'est-à-dire appliquer les règles de grammaire et de syntaxe, posséder un vocabulaire précis et étendu, et organiser son discours de manière logique et cohérente. En un mot, il faut pouvoir jouer avec la langue plutôt que de se voir joué par elle, faute d'en avoir une connaissance adéquate. À chaque année, à chaque session, depuis quinze ans maintenant, je vois bien qu'un nombre considérable d'élèves ont une maîtrise insuffisante du français, et que cette situation les ralentit dans leurs études et risque de leur nuire tant dans leur vie professionnelle que privée. La vie en société étant en grande partie régie par le langage, les individus qui resteront démunis ou peu habiles sur le plan linguistique risquent de moins bien tirer leur épingle du jeu que ceux qui maîtrisent convenablement la langue. S'il faut reconnaître qu'un nombre important d'élèves, même au collégial, n'ont pas acquis une maturité linguistique suffisante, il faut admettre du même souffle que cette maturité est longue et parfois ardue à acquérir, il faut accepter une bonne fois pour toutes que l'apprentissage d'une langue, quelle qu'elle soit, requière beaucoup d'années, d'efforts et de continuité. Nier cet état de fait équivaut à faire l'autruche et à laisser bon nombre d'élèves se dépêtrer tout seuls avec des difficultés linguistiques qui les handicapent.

La deuxième fonction que je mentionnais plus haut a trait à la signification. L'une des erreurs les plus courantes que l'on fait lorsqu'il est question de l'apprentissage de la langue

consiste à s'en tenir à sa fonction de communication : on considère ainsi la langue comme une simple courroie de transmission, un véhicule de la pensée, une forme pure dont il s'agirait de connaître les éléments. Or, la langue est bien plus qu'un instrument de la pensée, c'est l'une de ses modalités les plus courantes et les plus fondamentales. Si la langue structure en grande partie la pensée, c'est la pensée qui nourrit la langue, lui donne vie et lui confère force et dynamisme. Apprendre à maîtriser la langue revient ainsi à apprendre à penser, c'est-à-dire à comprendre, à expliquer et à produire des significations de plus en plus élaborées. D'où l'importance de la culture générale, et tout particulièrement de la littérature et de la philosophie : c'est parce que ces deux disciplines exigent des élèves qu'ils se familiarisent avec des systèmes de significations complexes, qui portent sur divers aspects de l'expérience humaine, qu'elles leur permettent d'améliorer leur maîtrise de la langue. Enseigner la langue sans la culture, c'est comme inviter les élèves à s'installer dans une maison dont on n'aurait bâti que la charpente, ou encore leur demander d'habiter une vaste demeure qu'on laisserait vide. S'il faut nourrir la langue par la pensée, il faut nourrir cette dernière par la culture, faute de quoi la pensée ne se développe pas, elle reste partiellement en friche, souvent approximative, limitée aux seules données du monde immédiat, au risque de la voir aliénée par une société dont les impératifs de consommation exercent de plus en plus leur domination déshumanisante.

C'est dans la mesure où il s'enracine dans l'étude de textes significatifs que l'enseignement de la littérature et de la philosophie a une utilité pour l'ensemble des élèves, tant ceux du secteur technique que préuniversitaire. Cette méthode active les deux fonctions de la langue. Un texte communique

un message que le lecteur doit saisir, restituer, expliquer, voire critiquer. Plus ce message comporte de significations complexes, plus il développe chez son lecteur une maîtrise de la langue conçue comme code. Il va sans dire que la lecture d'un journal ou d'un magazine maintient cette maîtrise à un niveau peu élevé ; et que la lecture du *Cid* ou d'une méditation de Descartes, par exemple, pousse à l'élever considérablement. L'utilité que comporte cette méthode ne se définit pas de façon précise et bien circonscrite dans la vie professionnelle ; elle ne se rapporte pas à l'exercice d'une tâche plutôt qu'une autre ; c'est une utilité qui opère d'autant plus et mieux qu'elle se trouve diffuse et qu'elle éveille et sollicite de façon générale et continue des qualités de réflexion, de conception, d'analyse, d'imagination et d'invention qui peuvent être appliquées dans quelque contexte que ce soit.

Du reste, la plupart des élèves se plie assez bien à cette méthode d'étude des textes ; et, pour eux, l'utilité la plus immédiate que comportent leurs cours de littérature et de philosophie consiste souvent dans l'habileté de l'enseignant à rendre signifiants et significatifs les textes qui sont mis à l'étude. Ici, souvent, tout est affaire de manière, de flair, de tact même, et aussi de chance : il faut choisir des œuvres qui ont quelque chose à leur dire, et mettre en relief les aspects de ces œuvres qui les touchent, les remettent en question, les provoquent, les choquent même, ou encore emportent leur adhésion. Je donnerai deux exemples. Un des textes qui, en littérature, les intéresse le plus est *L'étranger* d'Albert Camus : peu d'élèves restent indifférents au personnage de Meursault dont le sensualisme athée, qui est traité en lien avec les problèmes de l'absurdité de la vie et de la liberté, vient inmanquablement les interroger quant à leur propre

système de valeurs. Je ne me souviens pas d'une session où, à la lecture de ce petit roman si imposant dans la littérature française du siècle dernier, il n'y ait eu un élève, généralement un garçon, qui ne m'ait dit qu'il s'était reconnu en Meursault et que Camus avait mis des mots sur ce qu'il sentait sans arriver jusque-là à le formuler. À la suite d'une expérience décevante, au tout début de ma carrière, avec *L'avalée des avalés*, j'ai cru qu'il n'était pas possible de faire lire Réjean Ducharme. Il faut dire que les romans de cet auteur sont exigeants et qu'ils peuvent vite paraître rébarbatifs à des lecteurs peu expérimentés. Ils mettent en scène des narrateurs qui, sous la forme du monologue intérieur, livrent un discours à la fois fantasque et étincelant d'humour intelligent, dans lequel la critique du conformisme, de l'autorité exercée de façon mécanique, de la société de consommation s'allie aux thèmes du mal de vivre et de la quête du bonheur et de l'amour. J'ai fait un deuxième essai, il y a quatre ans, avec le même roman, que je répète depuis chaque automne dans le cadre d'un cours de littérature québécoise ; et à ma grande surprise, c'est l'œuvre qu'une majorité d'élèves préfèrent, malgré sa complexité évidente et le caractère impétueux de son personnage principal, Bérénice Einberg. Et, fait plus étonnant encore, c'est par un fil thématique à forte résonance philosophique, qui traverse le roman et toute l'œuvre de Ducharme, que j'ai pu aborder *L'avalée des avalés* avec les élèves et cheminer avec eux et grâce à eux dans quelques-unes de ses avenues, – à savoir le nihilisme. À bien y penser, le fait n'est pas si étonnant : la profonde crise des valeurs dont Bérénice fait l'expérience, sur un mode à la fois dramatique et ludique, est bien souvent celle à laquelle l'homme contemporain doit encore faire face aujourd'hui, et qu'un nombre assez élevé d'élèves ressentent de manière parfois très aiguë. La critique virulente

des valeurs communément admises qui entraîne leur effondrement, le vide moral et existentiel qui s'ensuit et qui est source d'angoisse, ainsi que l'espoir de dépasser ce vide par l'affirmation de l'être qui cherche à se définir et à se créer lui-même, – tous ces thèmes, que Nietzsche a traités abondamment en philosophie<sup>3</sup>, sont au cœur du discours de Bérénice et des préoccupations de bien des jeunes garçons et filles qui fréquentent aujourd'hui les cégeps, peu importe qu'ils étudient dans un programme technique ou préuniversitaire. Il faut aussi, bien entendu, faire confiance aux élèves, ne pas sous-estimer leur intelligence ainsi que leur capacité de réfléchir, ni croire que la facilité soit un gage d'intérêt et de réussite. Au contraire, sans défi ni effort, l'intelligence n'est pas stimulée, elle finit même par s'atrophier.

Il n'est pas nécessaire de multiplier les exemples pour comprendre à quel point l'adaptation de la formation générale dans le cadre de la formation technique soulève des difficultés importantes voire insurmontables. Comment pourrait-on étudier Camus ou Ducharme ou quelque auteur que ce soit, dès lors qu'il faut mener cette étude « en fonction des qualifications et des finalités recherchées dans ce secteur de formation », comme le stipule la proposition de la Fédération des cégeps ? Comment enseigner la littérature et la philosophie en arrimant ces deux disciplines « aux particularités des programmes techniques », c'est-à-dire à leurs compétences souvent bien pointues ? La réponse est forcément brutale : une adaptation véritable signerait la liquidation de

3 Pour comprendre comment la question du nihilisme et son traitement de type nietzschéen pénètrent l'œuvre de Ducharme, de *L'avalée des avalés aux Enfantsômes*, il faut consulter l'excellente étude de Renée Leduc-Park, *Réjean Ducharme. Nietzsche et Dionysos*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1982. Il est à noter, du reste, que les élèves qui ont déjà été initiés à la question du nihilisme, dans leurs cours de philosophie, ont l'occasion de faire une lecture beaucoup plus perspicace de Ducharme.

la littérature et de la philosophie, et ramènerait l'enseignement de la langue à l'exercice de sa fonction de communication. La Fédération a d'ailleurs prévu le coup, qui parle ainsi de revoir « les finalités et le contenu de l'épreuve ministérielle en langue d'enseignement et littérature au secteur technique » (41) : s'il faut revoir l'épreuve, c'est que le contenu des cours qui y mènent a également changé, c'est-à-dire que la littérature en a été enlevée. Toute autre réponse, qui tiendrait l'adaptation de la littérature et de la philosophie comme possible et réalisable, tient de l'illusion et du mirage, et pousse l'esprit de compromission sur la pente de la complaisance et du renoncement. Il est cependant à craindre qu'un tel mirage résiste malgré tout à la critique, et qu'il unisse à la fois ceux qui le font miroiter et ceux qui se laissent éblouir.

### **Le danger d'un démantèlement de l'intérieur**

À force de s'interroger sur leur avenir, de chercher à les renouveler en fonction du contexte socioéconomique qui est toujours changeant, de les soumettre à des réformes successives qui en bouleversent les programmes d'études, comme on est encore tenté de le faire, ce n'est pas seulement la structure des cégeps qui est remise en cause mais leur existence même qui se trouve menacée. Ce qui devrait être un exercice critique nécessaire et fécond, qui puisse apporter certains ajustements et améliorer ce qui est en place, prend l'allure d'une crise dont la résorption risque d'entraîner la dissolution des cégeps. Peu à peu ceux-ci se voient rongés de l'intérieur. C'est l'une des conséquences de la proposition de la Fédération des cégeps à propos de la formation générale, si elle était mise en application. En liquidant une bonne partie de cette formation, sous le vocable feutré de l'adaptation,

la Fédération sacrifie le caractère généraliste de l'éducation qu'on dispense dans les cégeps au profit de son caractère spécifique. Seuls les élèves des programmes préuniversitaires recevraient une éducation de niveau collégial telle qu'elle existe depuis la fondation des cégeps ; les élèves des programmes techniques se trouveraient ainsi à fréquenter des écoles professionnelles dans les murs mêmes des cégeps, sans avoir accès à la formation générale à laquelle ont droit les élèves du secteur préuniversitaire. Deux classes d'élèves seraient ainsi constituées, qui n'auraient à peu près plus rien en commun : ils fréquenteraient physiquement la même école, mais celle-ci serait divisée en deux mondes parallèles qui s'ignorerait. Plutôt que de créer des ponts entre des gens de savoirs différents, l'école les pousserait du côté de l'isolement et du cloisonnement. On ne voit pas en quoi pareille réforme puisse servir la société.

D'autres idées circulent, qui viennent également remettre en question la formation générale, et ainsi engager les cégeps sur la voie d'un démantèlement opéré en douce. Dans un avis donné en mars dernier, le Conseil supérieur de l'éducation recommande « d'assurer une plus grande diversité dans la composition et la mise en œuvre de la formation générale<sup>4</sup> », de façon à ouvrir celle-ci à un éventail de disciplines et à laisser aux élèves le soin de composer cette formation selon leurs goûts, les incitant ainsi à étudier à la carte. Si elle était mise en application, cette proposition aurait pour effet certain de réduire le nombre de cours dévolus aux disciplines actuelles de la formation générale, quitte même à rendre facultative l'une ou l'autre de celles-ci ou encore à la sous-

---

4 Conseil supérieur de l'éducation, *Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : Poursuivre le renouveau au collégial*, Québec, mars 2004, p. 20 (version abrégée). On peut consulter ce document à l'adresse suivante : [www.cse.gouv.qc.ca](http://www.cse.gouv.qc.ca).

traire tout simplement des programmes d'études. Dans un document élaboré en vue du Forum sur le collégial qui s'est tenu en juin, la Fédération des cégeps renchérit sur le même sujet, en proposant de transformer la formation générale commune à l'ensemble des cégeps en une formation générale locale que chacun des établissements se trouverait à définir<sup>5</sup>. C'est de nouveau le caractère généraliste de l'éducation collégiale qui est attaqué unanimement ici, mais de manière encore plus poussée ; l'idée de culture commune et partagée volant en éclats, on assisterait à une diversité incohérente de programmes d'études dans l'ensemble des cégeps et à une multiplicité démesurée de cheminements académiques variant d'un élève à l'autre. La formation dite générale ne participerait plus du tout à la transmission d'un « fonds culturel commun », comme le proclament les textes du ministère de l'Éducation ; elle dériverait vite en une cacophonie culturelle et pédagogique, qui poserait de très sérieux problèmes d'organisation scolaire aux administrations<sup>6</sup>, en plus de conférer au diplôme d'études collégiales une valeur de plus en plus relative et incertaine.

5 « Que les finalités actualisées et les compétences de la formation générale soient déterminées par l'organisme de régulation, à l'intérieur de l'encadrement général commun, mais que la responsabilité de déterminer les disciplines, les activités d'apprentissage et les modalités d'organisation de la formation générale soit laissée aux collèges ; que ces derniers offrent de réelles possibilités de choix aux étudiants parmi les cours de formation générale. » [Fédération des cégeps, *Un cégep résolument ancré dans l'enseignement supérieur*, Montréal, avril 2004, p. 16.]

6 Par exemple, le fait de changer de collège poserait davantage de problèmes aux élèves : si les cours de formation générale variaient d'un établissement à un autre, il serait difficile voire impossible d'obtenir pour ces cours des équivalences dans la mesure où ceux-ci ne seraient plus les mêmes. Les élèves devraient ainsi refaire certains des cours de formation générale locale ou l'ensemble de ceux-ci. Ce problème existe déjà, du reste, relativement à la formation spécifique : comme les cours de celle-ci varient considérablement d'un cégep à un autre, malgré un corps de compétences communes pour un même programme, il arrive que certains cours ne soient pas reconnus, ce qui oblige certains élèves à allonger leurs études. La proposition de la Fédération des cégeps, si elle était appliquée, aurait pour effet de multiplier ces cas d'aberration pédagogique en les étendant à la formation générale.

Cette idée de formation générale locale est tout à fait congruente avec une autre proposition de la Fédération des cégeps, la dernière de son plan de développement publié en 2003, en même temps qu'elle laisse entrevoir le danger que cette proposition recèle : « explorer les modalités et les incitatifs pour permettre aux collèges de se différencier davantage entre eux et examiner les moyens de continuer d'assurer un fonctionnement efficace en réseau. » (p. 84) La proposition contient une contradiction flagrante : l'autonomie institutionnelle que réclame la Fédération, en poussant les collèges à se singulariser toujours davantage, ne consoliderait pas le réseau mais l'affaiblirait considérablement, dans la mesure où les éléments communs qui fondent ce réseau cèderaient le pas aux différences qui deviendraient des disparités. Peut-être le réseau survivrait-il comme entité administrative, mais il serait fortement ébranlé sur le plan pédagogique, – ce qui offrirait une occasion de plus aux détracteurs des cégeps pour demander leur abolition. Comment pourrait-on s'assurer d'une qualité commune des diplômes émis dans le réseau, dès lors que les programmes qui doivent la certifier varient grandement d'un collège à l'autre, tant en formation générale qu'en formation spécifique ? Amener les collèges à « se différencier davantage entre eux », c'est les pousser encore plus à jouer le jeu de la concurrence pour s'attirer, comme on dit, la « clientèle étudiante ». Ce qui favorisera les gros collèges, qui ont plus de moyens, au détriment des petits. Dans cette logique marchande, les solutions de facilité constituent bien souvent une tentation à laquelle il n'est pas facile d'échapper : il est à craindre que l'on rogne sur certaines exigences, notamment en formation générale, surtout si celle-ci est définie localement, de façon à maintenir ou augmenter le nombre d'élèves réduits à être une clientèle. Ou encore que l'on assu-

jettisse davantage l'éducation aux impératifs du monde du travail, en implantant toutes sortes de programmes d'études particuliers qui ne fassent que répondre aux besoins spécifiques et diversifiés de celui-ci.

Il est à la fois paradoxal et significatif que le péril qui plane sur les cégeps vienne d'organismes comme la Fédération des cégeps et le Conseil supérieur de l'éducation. Le paradoxe est des plus criants, particulièrement dans le cas du premier : alors qu'elle devrait défendre l'intégrité du réseau qu'elle représente, et avoir à cœur notamment le principe d'une éducation généraliste qui est aux fondements mêmes des cégeps, la Fédération fait peser sur eux une menace qui, issue d'un concept aussi vague que celui de « la nécessité de changer » (p. 21), n'en risque pas moins de mener peu à peu à leur démantèlement et à leur dissolution. Or, le paradoxe est tout aussi significatif que frappant : il révèle une conception étriquée de l'éducation. Pour la Fédération comme pour le Conseil, l'éducation doit être régie par « les exigences de la vie sociale et professionnelle<sup>7</sup> », elle doit répondre aux besoins du marché du travail et s'acclimater à l'air du temps, elle est conçue comme un ensemble de « services éducatifs adoptés [aux] nouveaux besoins » des jeunes (p. 16). Bref, l'éducation ne consiste plus tant dans le développement des diverses facultés d'un être humain, basé sur le savoir et l'intelligence, elle vise plutôt à insérer l'individu dans la société de consommation en devenant elle-même, en tant que service, bien de consommation. D'où, bien entendu, la volonté manifestée par les deux organismes d'adapter, de limiter ou de dissoudre le plus possible les disciplines relevant de la culture générale, qui sont en marge de la société de consommation.

7 Jean-Pierre Proulx, « La philosophie a-t-elle sa place au cégep ? », *Le Devoir*, 28 avril 2004, B4. M. Proulx est président du Conseil supérieur de l'éducation.

Le sort qui sera réservé à la formation générale à l'issue de l'actuel débat sur les cégeps implique bien plus que celle-ci : non seulement est-il lié à l'avenir des cégeps, dans la mesure où cette formation constitue une de leurs assises, mais il se répercutera sur la valeur même de l'éducation, dans la mesure où l'une de ses missions essentielles consiste dans la transmission de la culture en tant que moyen de développer la pensée. Et comme l'école détermine en bonne partie la société de demain, c'est finalement le devenir de celle-ci qui est également en cause ici. □

Mario Beaulieu\*

## POUR UN RÉSEAU COLLÉGIAL INCLUSIF

*« Il n'y a pas de vie française en Amérique à moins de le vouloir, de le vouloir résolument et de façon continue, et de prendre les moyens qui s'imposent<sup>1</sup>. »*

L'éducation joue un rôle primordial dans la transmission d'une langue et d'une culture. C'est un facteur essentiel à l'intégration des nouveaux arrivants. La Charte de la langue française vise à « faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle de travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires ». Cet objectif implique que le « français doit devenir la langue commune de tous les Québécois<sup>2</sup> ». Tous les citoyens doivent pouvoir participer pleinement à l'évolution de la culture publique commune : à l'histoire, à l'ensemble des valeurs fondamentales, des lois et des institutions qui sont à la base de notre

\* Premier vice-président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

1 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE, « Le français langue commune – Enjeu de la société québécoise », rapport à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Montréal, mars 1996.

2 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PROPOSITION DE POLITIQUE LINGUISTIQUE, « Le français langue commune, Promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune du Québec », Direction des communications, 1996.

identité nationale. Pour former une société cohérente, il faut pouvoir se parler, il faut connaître une même langue.

Dans à peu près tous les pays, l'éducation publique se fait exclusivement dans la langue de la majorité. Dans les cas où plusieurs langues nationales coexistent, cette coexistence n'implique pas l'assimilation des langues minoritaires lorsque les institutions publiques fonctionnent exclusivement dans une langue sur un territoire donné. Par exemple, en Belgique, la scolarité de tout étudiant se déroule obligatoirement en français ou en néerlandais, selon qu'il réside en Wallonie ou dans les Flandres. Ces politiques linguistiques territoriales sont par ailleurs tout à fait compatibles avec l'enseignement des langues secondes.

### **Le rôle de l'école dans l'assimilation des francophones au Canada**

L'éducation est un élément fondamental de la survie et de l'évolution d'un peuple. Le sort de la francophonie québécoise et canadienne s'y est joué et s'y jouera. Au Canada, de 1867 jusqu'aux années 60, on a assisté à presque 100 ans d'interdiction d'enseignement public en français dans toutes les provinces actuellement majoritairement anglophones. Les effets assimilateurs de ces mesures ont été dévastateurs. Il est difficile aujourd'hui d'imaginer que la population francophone du Manitoba a été majoritaire jusqu'en 1871, et celle de l'Alberta et de la Saskatchewan jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Encore aujourd'hui, les institutions d'éducation française à l'extérieur du Québec doivent composer avec le sous-financement, et sont restreintes par le principe du « lorsque le nombre le justifie » de la loi fédérale.

### **La francisation des institutions d'éducation : symbole de la libération économique, politique et culturelle du Québec français.**

Au Québec, c'est la situation du français dans les écoles qui a mis le feu aux poudres durant les années 60-70. À cette époque, à peine 15 % des étudiants allophones des niveaux préscolaire, primaire et secondaire étudiaient en français au Québec. L'avenir du français était clairement menacé par l'anglicisation massive des allophones, et les francophones subissaient des iniquités socio-économiques flagrantes. La francisation des institutions d'éducation est alors devenue le symbole de la libération économique, politique et culturelle du Québec français.

La mobilisation populaire et la revendication des droits linguistiques collectifs qui s'en suivirent ont donné lieu à l'adoption de la *Loi 101* en 1977. Comme dans la plupart des États nationaux, l'accès au système public d'éducation était alors donné aux nouveaux arrivants dans la langue majoritaire de la société d'accueil québécoise. Selon le livre blanc de la *Loi 101*, elle implique que « l'école anglaise, qui constitue un système d'exception accordé à la minorité actuelle du Québec, doit cesser d'être assimilatrice... » La *Loi 101* porte sur l'accès aux écoles publiques et non pas aux écoles privées non-subventionnées (comme c'est le cas dans des pays comme la Belgique ou la Suisse).

### **L'impact des mesures scolaires de la Charte de la langue française**

Les mesures scolaires la *Loi 101* ont donné des résultats tangibles puisque la fréquentation des écoles françaises par les

étudiants allophones est passée de 20 % en 1996-1997 à 80 % en 1997-1998. Mais, entre temps, le gouvernement fédéral de Trudeau a introduit la fameuse « clause Canada » lors du coup de force constitutionnel en 1982, qui imposait au Québec de donner accès à l'école anglaise publique aux étudiants ayant transité par les autres provinces du Canada.

Dans les écoles du Québec, les conséquences de cette loi imposée de force ont commencé à se faire sentir peu après son adoption. Des études récentes de Jean Dorion<sup>3</sup> montrent qu'elles se sont aggravées avec le temps : à partir de 1994, le pourcentage parmi tous les élèves du Québec fréquentant l'école française, qui avait beaucoup augmenté après l'adoption de la Charte de la langue française, a diminué sans interruption. Par exemple, comme l'a démontré Jean Dorion, les écoles primaires françaises rassemblaient 90,54 % des écoliers québécois en 1991-1992 et n'en accueillent plus que 88,58 % en 2003-2004. Inversement, le secteur primaire anglais est passé, dans la même période, de 9,46 % à 11,42 % des effectifs.

### Les transferts linguistiques

Tous les chercheurs s'entendent pour dire que, parmi toutes les mesures de la *Loi 101*, ce sont les mesures scolaires qui ont eu le plus grand impact sur la force d'attraction du français, notamment sur les transferts linguistiques. Les termes « transfert » ou « mobilité » linguistique sont employés pour identifier un individu qui adopte comme langue d'usage à la maison une langue autre que sa langue maternelle. Le taux de trans-

3 Dorion, Jean, *L'Action nationale*, Le recul de l'enseignement en français au Québec, mars 2002 ; voir aussi Boileau, Josée, La goutte d'eau, *Le Devoir*, 28 janvier 2004.

ferts linguistiques rend compte des « changements récents qui sont le fait des personnes recensées elles-mêmes. »<sup>4</sup>

Bien que le mémoire du Parti Québécois<sup>5</sup> à la commission Larose ait été évasif quant aux mesures à prendre, on y constatait que : « Ce qui doit être une préoccupation majeure de la politique linguistique du Québec, c'est la prédominance toujours marquée des transferts en faveur de la langue anglaise. Selon qu'ils sont majoritairement favorables au français ou à l'anglais, les transferts linguistiques ont une incidence directe sur l'objectif d'intégration à la majorité francophone, objectif inhérent à la Charte de la langue française. En vertu de cet objectif, **la proportion de transferts linguistiques vers le français devrait idéalement dépasser les 90 %, ce qui respecterait la représentativité réelle des anglophones québécois.** »

Selon Statistique Canada, les transferts linguistiques des allophones vers le français, qui étaient de 39 % en 1996, avaient augmenté pour atteindre 46 % en 2001. Bien qu'on puisse applaudir à cette augmentation, il ne faut pas perdre de vue que ces taux sont loin d'atteindre le seuil souhaitable de 90 % qui permettrait le maintien du poids démographique relatif des utilisateurs du français.

Par ailleurs, plusieurs facteurs ont plausiblement produit une augmentation artificielle des transferts linguistiques vers le français. Par exemple, l'exode des anglophones et des allophones anglicisés de 1996 à 2001 a sans doute fait dimi-

4 PAILLÉ, Michel, 1997, « *La communauté anglophone du Québec* », Bulletin d'histoire politique. Volume 5, numéro 2.

5 Mémoire du Parti Québécois présenté aux États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Adopté au Conseil national du Parti Québécois. Saint-Hyacinthe, 3 et 4 mars 2001.

nuer artificiellement le taux relatif de transferts linguistiques vers le français, car les individus ayant fait des transferts vers l'anglais ne sont alors plus comptabilisés. Par ailleurs les travaux de Marc Termote<sup>6</sup>, démographe de l'INRS Urbanisation, indiquent qu'une grande partie des transferts vers le français observés chez les nouveaux arrivants « *est le fait d'immigrants déjà francisés avant leur établissement au Québec* ». De plus, comme l'a souligné Charles Castonguay<sup>7</sup>, le questionnaire du recensement de 2001 à l'égard de la langue parlée à la maison a subi des modifications qui ont créé une augmentation soudaine et artificielle de la proportion de francophones.

### **Les enfants de la Loi 101**

Les seuls progrès substantiels de la force d'attraction de la langue française se retrouvent chez les jeunes immigrants allophones, lesquels, lorsqu'ils effectuent un transfert, le font davantage vers le français que toute autre partie de la population (44 % en 1976 et 82 % en 1996). Ces progrès seraient directement tributaires de la scolarisation obligatoire en français pour les nouveaux arrivants instituée par la Loi 101. Cependant, la proportion desdits « enfants de la Loi 101 » qui effectuent des transferts linguistiques demeure restreinte. En 1991, seulement 22 % des allophones arrivés entre l'âge de 1 an et 14 ans ont effectué des transferts vers le français.

6 Termote, Marc, 1999, « *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle* ». Rapport soumis au Conseil de la langue française, 15 septembre.

7 Castonguay, Charles, *La vraie question linguistique : quelle est la force d'attraction réelle du français*, L'annuaire du Québec, 2004.

### **La vocation de l'enseignement collégial**

Dans le système scolaire québécois, le collège est le premier échelon des études supérieures. Il est un lieu de maturation personnelle et d'orientation professionnelle. Les programmes d'études pré-universitaires y côtoient les programmes d'études techniques. L'enseignement collégial est donc une voie majeure d'intégration à l'emploi. En plus d'être un endroit où s'acquièrent des connaissances, le collège constitue un milieu enrichissant : les nombreuses activités socioculturelles, artistiques, sportives et communautaires proposées aux élèves favorisent leur épanouissement intellectuel, affectif, social et physique.

### **La décroissance de la fréquentation des cégeps français**

L'accès au réseau collégial français n'est pas balisé par la Charte de la langue française. Le Québec est à peu près le seul État au monde où l'on finance des institutions d'éducation supérieure dans une autre langue que celle de la majorité, sans aucune limite et sans aucune restriction.

Les premiers « enfants de la *Loi 101* » sont parvenus au niveau collégial en 1989. En 1990, 71 % des étudiants allophones qui sont passés par l'école secondaire française choisissaient de fréquenter le cégep français. Par la suite, le choix de fréquenter un cégep français est passé de 64 % en 1994, à 57 % en 1998, puis à 56 % en 2002.

Par contre, les allophones qui ont étudié au secondaire en anglais ne semblent pas ressentir avec autant d'empressement la nécessité d'apprendre le français avant d'entrer sur le marché du travail. En fait, ces allophones choisissent de

façon constante, et dans la presque totalité, le cégep anglais : 94,2 % en 1987, 99,3 % en 1998 et 99,1 % en 2002.

De plus, 93 % de la population immigrée a plus de 15 ans à son arrivée : l'obligation de fréquenter une institution scolaire en français ne s'applique donc pas à elle. En 1996, 46 % des allophones actifs âgés de 20 à 64 ans possédaient un diplôme collégial ou une scolarité d'études supérieures.

Le mémoire du Parti Québécois à la Commission Larose en 2001 proposait que le gouvernement du Québec, au cours des trois années suivantes, porte une attention particulière à la répartition des nouveaux inscrits allophones à l'enseignement collégial et demandait qu'à terme, si les tendances observées n'étaient pas renversées, le gouvernement prenne les mesures appropriées pour corriger la situation, y compris par l'extension au secteur collégial des dispositions actuelles de la Charte de la langue française relatives à la langue de l'enseignement. On mentionne qu'une telle mesure pourrait être de nature à favoriser et consolider les transferts linguistiques vers le français.

### **L'impact du libre choix au cégep sur les transferts linguistiques**

Les travaux de Charles Castonguay indiquent que l'élan des transferts linguistiques vers le français insufflé aux jeunes allophones par l'école française s'épuise presque totalement à partir de l'âge du collégial.

La comparaison longitudinale des transferts déclarés aux recensements de 1991 et 1996 par la population allophone de Montréal, décomposée par cohortes de naissance, indique en effet que le passage à l'école primaire ou secon-

daire fait progresser sensiblement la part du français parmi les jeunes allophones (un gain de 7,7 % au passage des âges de 0 à 9 ans en 1991 à ceux de 5 à 14 ans en 1996). Cependant, cela s'arrête net, lors du passage au cégep ou aux premiers emplois : en « faisant vieillir » de cinq ans la population en cause, on ne constate tout au plus qu'une progression minimale (un gain non significatif de 0,7 % au passage des âges de 10 à 14 ans en 1991 à ceux de 15 à 19 ans en 1996).

### **La situation du français en tant que langue commune**

Certains chercheurs minimisent l'importance des données sur les transferts linguistiques. Selon eux, il est préférable d'évaluer la situation actuelle du français en tant que langue « commune » d'usage public, notamment parce que le processus du transfert linguistique se fait généralement de façon très lente au fil des générations. (Voir Termote, 1994)<sup>8</sup> C'est à partir des données sur la langue d'usage public que la Commission Larose est arrivée à un constat d'un optimisme discordant avec les bilans antérieurs.

Ainsi, selon une étude du Conseil de la langue française (CLF) en 1997, le français serait utilisé comme langue d'usage public par 87 % des Québécois. Toutefois, le questionnaire utilisé par le CLF ne permet pas d'évaluer précisément la dimension de l'usage du français en tant que langue commune. Le français correspond à la langue commune quand il est utilisé en tant que langue de communication « inter linguistique » dans une rencontre publique entre les citoyens de toutes langues et de toutes origines<sup>9</sup>. Il doit être

8 Cela soulève aussi la question de la validité de certains instruments de mesure utilisés par le ministère de l'Éducation, selon lesquels plus de 85 % des allophones inscrits au cégep aurait effectué des transferts linguistiques. (*Bulletin statistique de l'éducation*, numéro 10, ministère de l'Éducation, Québec, mars 1999, tableau 7)

« servir d'instrument de communication dans les situations de contact entre Québécois francophones et non francophones. »<sup>10</sup> Cette dimension ne peut pas être évaluée par des mesures basées uniquement sur le temps d'utilisation d'une langue au travail ou dans les milieux publics. Par exemple, si quelqu'un déclare utiliser le français pendant 90 % de son temps de travail, cela pourrait signifier simplement que cet individu passe 10 % de son temps à travailler avec des anglophones ou des allophones, mais que dans ces cas il utilise toujours l'anglais, et donc, qu'en fait, pour lui l'anglais est la langue commune (inter linguistique) au travail.

Par ailleurs, on peut penser que les données du CLF, à l'effet que le français serait utilisé comme langue d'usage public par 87 % des Québécois, indiquent que ce sont essentiellement les francophones qui utilisent le français dans la vie publique, puisque le français ne serait utilisé que par 4,2 % de locuteurs de plus (87 %) que la proportion de francophones selon la langue d'usage à la maison (82,8 %).

Parallèlement, selon le recensement de 2001, 92 % des francophones de l'ensemble du Québec et 88 % des francophones de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal affirment travailler le plus souvent en français. Il est également difficile de connaître précisément le sens donné par les travailleurs à la question du recensement. Les études antérieures au recensement indiquaient par exemple le même pourcentage (88 %) pour la RMR en 1979, dont 36 % affirmaient travailler en français de 50 % à 89 % du

9 DANSEREAU, JEAN, 1996, « L'usage officiel du français », *La francisation en marche*, volume 14, numéro 1, Office de la langue française.

10 COMMISSION GENDRON, 1972 ; cité dans Pierre Bouchard, « Faire du français notre langue », *Francisation en marche*, Les publications du Québec, 1996.

temps, et 52 % affirmaient travailler en français 90 % du temps et plus.

En outre, Pierre Bouchard (2002)<sup>11</sup> cite une étude de l'OQLF qui montre que « la plupart des travailleurs des petites entreprises estiment travailler en français à l'intérieur de l'entreprise et ce, même s'ils affirment devoir utiliser l'anglais avec des clients ou des fournisseurs. Pour eux, la langue anglaise est la langue des affaires, et cela leur apparaît normal : ils ne s'en formalisent pas. » M. Bouchard en conclut que, dans un « contexte bilingue, il paraît évident que le français ne s'impose pas comme langue commune, et ce, malgré tous les efforts de francisation consentis. »

### **L'usage du français langue commune chez les allophones**

Par ailleurs, l'étude du CLF<sup>12</sup> montre que sur l'île de Montréal, là où réside 75 % de la population allophone, le français est principalement utilisé en public par 71 % de l'ensemble de la population (essentiellement les francophones) et par seulement 53 % des allophones et 19 % des anglophones. Ainsi, dans la région métropolitaine, 81 % des immigrants d'influence latine (ou issus des pays de la francophonie internationale) utilisent principalement le français en public, alors que cette proportion dégingole à 22 % chez tous les autres immigrants qui, eux, utilisent principalement l'anglais. On constate donc que ce sont surtout les francophones qui utilisent le français dans la vie publique, ainsi que les allophones issus des pays de la francophonie ou d'influence latine. Dans les rapports gouvernementaux de 1996<sup>13</sup> et de 2000<sup>14</sup> on en conclut que l'objectif est loin

11 Bouchard, Pierre, *Revue d'aménagement linguistique*, 2002.

12 Béland, Paul, *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997*, Conseil de langue française, 1999.

d'être atteint et que le français n'est pas encore devenu la langue « commune » d'usage public, surtout dans la région de Montréal.

Parallèlement, selon les données du recensement de 2001, moins de la moitié des allophones (45 %) travaillent le plus souvent en français (40 % travaillent le plus souvent en anglais). En analysant ces données, le professeur Charles Castonguay<sup>15</sup> de l'Université d'Ottawa relève que les franco-phones qui travaillent principalement en anglais (82, 411), sont presque deux fois plus nombreux que les anglophones qui travaillent principalement en français (45, 593). Il en conclut que : « Le rayonnement de l'anglais comme langue principale de travail à Montréal domine largement celui du français. »

En somme, il semble donc que l'opposition entre la validité des indicateurs des transferts linguistiques et de la langue publique commune correspond à un faux débat. Les deux types d'indicateurs montrent qu'il y a eu des progrès mais aussi que, dans les deux cas, l'objectif est loin d'être atteint. En fait, renforcer le pouvoir d'attraction et d'intégration du français est une condition essentielle à sa pérennité non seulement en tant que langue d'usage à la maison mais aussi comme langue commune. Levine<sup>16</sup> observe que l'on ne peut

13 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE, « *Le Français langue commune – Enjeu de la société québécoise* », rapport à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Montréal, mars 1996.

14 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, GROUPE DE TRAVAIL MINISTÉRIEL POUR UN PLAN D'ACTION EN VUE DE PROMOUVOIR ET DE MAINTENIR LE CARACTÈRE FRANÇAIS DE MONTRÉAL ET D'ASSURER LA VITALITÉ ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC, « *Les défis de la langue française à Montréal et au Québec au XXI<sup>e</sup> siècle : constats et enjeux* », Québec, avril 2000.

15 Castonguay, Charles. *L'annuaire du Québec*, 2004.

écarter la nécessité d'une « masse critique » de locuteurs d'une même langue utilisée à la fois en public et en privé pour « soutenir une communauté linguistique ». Parallèlement, il est difficilement imaginable que l'usage public du français puisse se maintenir à mesure que son usage à la maison diminuerait. L'étude du CLF sur le nouvel indicateur de la langue d'usage public démontre une relation étroite avec celui de la langue d'usage à la maison.

Ces observations mettent en évidence que l'établissement des mesures permettant de consolider et d'élargir la fréquentation des institutions d'enseignement en français a une importance vitale pour l'avenir du français au Québec.

### **L'équité du financement des réseaux anglophones et francophones**

Michel Moisan<sup>17</sup>, professeur de physique à l'Université de Montréal recommande l'application de la *Loi 101* aux cégeps sur la base du principe de l'équité financière. Celui-ci observait en 1998 que le réseau universitaire anglophone reçoit du gouvernement du Québec 23,6 % du financement public, ce qui était de 2,7 fois supérieur au poids démographique de la population anglophone. Le fédéral allouait 36,7 % de ses subventions aux universités anglophones du Québec, soit plus de quatre fois le poids démographique des anglophones. Plus récemment, Frédéric Lacroix<sup>18</sup> constatait que les universités anglophones reçoivent du gouvernement québécois près de trois fois le financement qui serait justifié

16 LEVINE, MARC V., 1997. *La reconquête de Montréal*, Montréal, VLB éditeur.

17 MOISAN, Michel, *L'Action nationale*, Le système universitaire anglophone du Québec : un facteur d'anglicisation et une injustice sociale, avril 1998.

18 LACROIX, Frédéric, *L'Action nationale*, La place du français en Sciences au Québec, février 2004.

par la proportion des anglophones au Québec et de 4,2 par le fédéral.

Lacroix note que le recensement de 2001 indique les Québécois anglophones (selon la langue maternelle) correspondent à 7,9 % de la population du Québec. Il précise qu'une répartition équitable des ressources entre les systèmes anglophones et francophones devrait refléter cette proportion.

De plus, on peut supposer que le financement inéquitable des réseaux universitaires a un impact sur le taux des diplômés délivrés. Dans un récent document de consultation sur la langue de travail, le Conseil supérieur de la langue française relate que de 1971 à 1991, chez les personnes âgées de 25 à 39 ans, le pourcentage de diplômés universitaires chez les anglophones est passé de 18 % à 25 % ; chez les allophones, ce pourcentage est passé de 11 % à 23 %, tandis que, parmi les francophones, le pourcentage des diplômés universitaires est passé de 9 % à 15 %.

Monsieur Moisan attire notre attention sur le fait que le surfinancement crée une surabondance de places disponibles dans le réseau anglophone. Frédéric Lacroix ajoute que d'une part, le Québec se trouve à financer des études pour plus d'une dizaine de milliers d'étudiants canadiens non-résident par année dans la langue de la minorité « alors que dans le reste du Canada, les universités et collèges francophones sont rares comme des zèbres albinos. » Aucune autre province en dehors du Nouveau-Brunswick ne subventionne des universités dans la langue de la minorité française. Le surfinancement permet de se doter d'équipements les plus modernes et d'attirer les chercheurs les plus émi-

nents, et ainsi d'augmenter le prestige et l'attrait des universités anglophones.

Alors que les universités francophones sont tentées d'offrir une partie de leur cours en anglais pour accueillir davantage d'étudiants anglophones et allophones, cet auteur note qu'il serait plus opportun de commencer par corriger leur sous-financement.

Michel Moisan proposait comme mesure minimale pour inclure davantage les étudiants allophones dans le réseau francophone d'appliquer la *Loi 101* au cégep. Une telle mesure permettrait, tout en assurant à la minorité anglophone l'accès au réseau public de cégep anglais, de renforcer significativement la force d'attraction et d'intégration du français, ainsi que son établissement en tant que véritable langue commune.

### **L'ouverture sur les autres langues et la mondialisation**

Certains ont émis des objections à l'idée de restreindre l'accès aux cégeps anglais en invoquant leur utilité comme lieux privilégiés d'apprentissage de l'anglais langue seconde dans le contexte de la mondialisation. Cependant, rien n'empêche de renforcer, parallèlement à l'application de la Charte de langue française au collégial, l'apprentissage d'autres langues par diverses mesures. Il serait par exemple possible d'instaurer un programme d'immersion d'une durée d'une session. On permettrait ainsi aux cégeps de jouer pleinement leurs rôles d'inclusion et d'intégration, tout en améliorant l'apprentissage des langues secondes.

Il arrive fréquemment qu'on utilise le contexte de la « globalisation des marchés » pour justifier l'usage envahissant

de l'anglais dans l'espace public québécois. Mais c'est justement le contexte de la mondialisation qui rend le *combat pour la diversité culturelle* plus d'actualité que jamais. Le combat du Québec français s'inscrit dans un mouvement universel contre l'uniformisation des cultures et contre la réduction des particularismes nationaux au rang de simples marchandises. Dans les années soixante, il s'inscrivait dans le contexte international de la décolonisation et de l'affirmation du droit à l'autodétermination des peuples.

Comme le disait le philosophe Serge Cantin<sup>19</sup> « [...] non seulement nous ne sommes pas encore sortis de la survivance (contrairement à ce que certains voudraient bien nous faire croire), mais nous sommes peut-être en train d'oublier les raisons mêmes pour lesquelles nous avons conçu le projet révolutionnaire-tranquille d'en sortir. Cet oubli manifeste une crise de la mémoire collective, crise où se jouent l'identité et l'avenir de la nation. » □

---

19 Serge Cantin, *Le Devoir*, 15 août 1999.



**Claude Boucher**  
**Député de Johnson**  
*Deputy of Johnson*

Le désir de voir le Québec accéder à la pleine reconnaissance de sa différence par l'accession à l'Indépendance est pour moi la raison fondamentale, le cœur de mon engagement politique. C'est avec des partenaires tels que *L'Action Nationale* que le Québec réussira enfin se donner une place à la table des nations.

Claude Boucher

Porte-parole de l'Opposition officielle en matière d'Industrie et Commerce

Membre de la Commission parlementaire  
« Économie et travail »

*Official Opposition Critic for Industry and Trade*

32, rue Principale Nord  
Windsor (Québec)  
J1S 2C2  
Téléphone : (819) 845-5694  
Sans frais : 1-800-969-2912  
Télécopieur : (819) 845-2372

1029, rue du Marché  
Acton Vale (Québec)  
J0H 1A0  
Téléphone : (450) 546-3251  
Sans frais : 1-800-969-3793  
Télécopieur : (450) 546-5794

Hôtel du Parlement,  
bureau 2.42  
Québec (Québec)  
G1A 1A4

## PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

**Passez à l'histoire**  
et abonnez-vous !

**JE M'ABONNE** (Taxes incluses)

Pour 1 an  (4 N<sup>os</sup> 30\$), pour 2 ans  (8 N<sup>os</sup> 55\$)

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_ PROV. \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

TÉL.: (     ) \_\_\_\_\_

(Vous recevrez le prochain No : Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE  
D'HISTOIRE  
DU QUÉBEC

**CAP-AUX-DIAMANTS**

**POUR VOUS ABONNER**

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville  
Québec QC G1R 4M8



**La Société Saint-Jean-Baptiste  
du Centre-du-Québec**

449 rue Notre-Dame, Drummondville  
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

**Organisme d'entraide et de fierté québécoise !  
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec**



**Mouvement national des  
Québécoises et Québécois**

**Le réseau de la fierté québécoise**

2207, rue Fullum, Montréal  
(Québec) H2K 3P1  
Tél. : (514) 527-9891  
Télécopieur : (514) 527-9460  
Courriel : mnq@mnq.qc.ca  
Site internet : mnq.qc.ca

*Souveraineté du Québec  
Langue française  
Fête nationale  
Assurance  
vie*



**Société  
Saint-Jean-Baptiste  
de la MAURICIE**

**www.ssjbmauricie.qc.ca  
375-4881 • 1-800-821-4881**

# TRANSLATEX<sup>+</sup> Communications

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

**Claude Ghanimé**

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2  
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227  
Courriel : translatex.com@sympatico.ca



le **R**assemblement  
pour un **P**ays **S**ouverain

**UNUM QUEBEC PATRIA NOSTRA EST**  
**Québec, notre seule patrie**

C.P. 306, succursale C, Montréal (Québec) H2L 4K3  
Tél. : (450) 491-5437

Courriel : roy.b@videotron.ca - Site internet : [www.rpsquebec.qc.ca](http://www.rpsquebec.qc.ca)

## Allard & Carrière

SOCIÉTÉ NOMINALE

COMPTABLES AGRÉÉS

**Pierre Allard, c.a.**

8175, boul. St-Laurent, 3<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2P 2M1  
Téléphone : (514) 385-6601 • Fax : (514) 385-6177  
Courriel : [allardp@qc.aira.com](mailto:allardp@qc.aira.com)

# STA

**Sansregret, Taillefer & Associés inc.**

Cabinet en assurance collective de personnes

[info@sta-conseil.com](mailto:info@sta-conseil.com)  
[www.sta-conseil.com](http://www.sta-conseil.com)

178, rue Sainte-Marie  
Terrebonne (Québec)  
J6W 3E1

Télécopieur : (450) 471-0026  
(514) 355-7923

Téléphone : (450) 471-2662  
(514) 355-7869  
(800) 782-5799

## LIRE

### Lire

Les essais	126
Une histoire de l'éducation et du syndicalisme enseignant au Québec - <i>Pierre Graveline</i>	126
Paradiplomatie identitaire de la Catalogne - <i>Stéphane Paquin</i>	134
Les Palestiniens, un peuple privé de ses droits - <i>François Grégoire</i>	139
La grande peur de la télévision : le livre - <i>Jacques Keable</i>	143
Livres reçus	150
Courrier des lecteurs	151
Index de nos annonceurs	159

**PIERRE GRAVELINE**

*Une histoire de l'éducation et du syndicalisme enseignant au Québec*, Typo-essai, 2003

De Pierre-Joseph-Olivier Chauveau et Charles-Joseph Magnan au XIX<sup>e</sup> siècle à Andrée Dufour (1997), en passant par Lionel Groulx, André Labarrère-Paulé et Raymond Laliberté, de nombreux auteurs se sont employés à raconter des tranches de l'histoire de l'éducation au Québec ou à explorer des aspects particuliers (les communautés religieuses enseignantes, les instituteurs laïques, les institutrices rurales, les écoles de rangs, les inspecteurs d'écoles, les commissions scolaires, les collèges classiques, les cégeps, les universités, l'évolution d'ensemble du système scolaire, le syndicalisme enseignant, etc.) de cette passionnante histoire.

L'ouvrage de Pierre Graveline a le double mérite de nous présenter une synthèse globale de l'histoire de l'éducation au Québec, des origines à nos jours, en ne négligeant aucun aspect essentiel de cette formidable aventure, et de le présenter dans une écriture élégante, accessible, claire et vivante, le tout en moins de 200 pages.

L'aventure débute avec l'ouverture, en 1635, de la première école française sur les rives du Saint-Laurent, alors que la population totale de la Nouvelle-France, regroupée essentiellement à Québec et sur la côte de Beaupré, n'atteint pas encore 300 personnes (tous âges confondus). Un siècle et quart plus tard, à la veille de la conquête britannique, dans cette colonie française de quelque 60 000 personnes, l'éducation pour les jeunes filles se limite à quelques années d'études primaires et à l'apprentissage des arts ménagers, alors que les garçons ne vont généralement à l'école qu'une année ou deux. Ce bilan pourrait être qualifié de désastreux selon nos critères actuels, mais l'auteur nous informe que nos écoles d'alors, l'enseignement qu'on y donne et le taux d'alphabétisation de la population « se comparent favorablement à ce qu'on trouve dans les autres colonies d'Amérique et dans des pays européens tels la France et l'Angleterre. »

Ces faibles acquis seront emportés dans la tourmente de la Guerre de Sept-Ans et de la conquête britannique. « La seule école secondaire du pays, le Collège de Québec, est transformée en caserne pour loger les troupes britanniques. » Les quelques petites écoles survivantes sont privées de manuels français. Trente ans plus tard, alors que la population française est passée de 60 000 à 150 000, il n'y a toujours qu'à peine 40 petites écoles, moins qu'avant la Conquête ; à peine 4 000 personnes (2,7 %) savent lire et écrire.

Cette situation lamentable ayant été décrite, on est en mesure d'apprécier la portée des législations qui voudront y remédier. En 1801, le gouverneur britannique fait adopter sans difficulté une loi créant sous le nom de Royal Institution, un système d'éducation très centralisé sous la présidence de l'évêque anglican. Étant donné le peu de succès de cette première tentative, la législature du Bas-Canada vote en 1824

une nouvelle loi autorisant la création d'écoles de fabrique, sous le contrôle du clergé catholique. Sans beaucoup plus de succès. C'est alors que, à l'initiative du Parti Patriote de Louis-Joseph Papineau, fut adoptée la loi de 1829 créant les écoles de syndics et instituant notre premier système d'éducation laïque et sous contrôle démocratique.

Les progrès réalisés sous le système scolaire mis en place par les Patriotes ont été fulgurants. « Le taux de fréquentation scolaire, qui n'était que de un enfant sur 15 avant 1829, passe en quelques années à un enfant sur trois. » En 1836, il y a 1372 écoles de syndics (publiques et non-confessionnelles) contre à peine 68 écoles de fabrique (catholiques) et 22 écoles de « la vacillante Royal Institution. » C'est en avril 1836 que le gouverneur britannique, en représailles contre l'Assemblée législative que cherche à contrôler son administration, décide de couper les vivres aux écoles de syndics. Moins de 400 d'entre elles réussiront à survivre péniblement jusqu'à la législation scolaire suivante.

Après la dure répression des troubles de 1837 et 1838, sous le régime d'Union des deux Canada (réalisée en 1840), le docteur Jean-Baptiste Meilleur tentera bien de reconstituer pour le Bas-Canada, un système d'éducation laïque, mais il ne pourra résister longtemps à la puissance confessionnaliste (catholique et protestante) alors en expansion. Les commissions scolaires seront juridiquement confessionnelles à Québec et à Montréal et officieusement confessionnelles dans les campagnes. Elles seront bientôt placées sous le contrôle des comités catholique et protestant du Conseil de l'instruction publique. Par ailleurs, les universités et collèges classiques francophones continueront d'être dominés par le clergé catholique.

Le règne d'airain de l'Église catholique se poursuivra jusqu'à la Révolution tranquille, malgré quelques escarmouches menées par l'Institut canadien et autres rouges minoritaires et malgré quelques initiatives de l'État québécois pour faire prévaloir les exigences du bien commun, dont celle du gouvernement d'Adélard Godbout qui fit voter, en 1943, une loi sur la fréquentation scolaire obligatoire.

Avant d'entreprendre l'histoire inachevée de la Révolution tranquille, Pierre Graveline consacre deux chapitres à la naissance du syndicalisme enseignant sous la forte impulsion de Laure Gaudreault et à ses années ténébreuses (1946 à 1959) où le gouvernement Duplessis a presque réussi à le faire disparaître à force de lois répressives et de décisions arbitraires. L'auteur nous livre un portrait élogieux de ces deux figures de proue que furent Laure Gaudreault et Léo Guindon, mais il est sans complaisance pour les orientations corporatistes et confessionnalistes de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques. Il raconte, par exemple, comment la CIC a farouchement combattu, au début des années soixante la création du ministère de l'Éducation ainsi que les plus timides tentatives de déconfessionnalisation du système scolaire.

Mais c'est dès 1947 (donc sous la présidence de Léo Guindon) que la CIC se dote d'un code d'éthique qui engage le personnel enseignant « à faire de la religion catholique l'objet principal de son enseignement. » C'est à cette époque, aussi que la CIC revendique les pouvoirs d'un véritable ordre professionnel avec adhésion obligatoire et possibilité de recruter elle-même les normaliens et les normaliennes. L'orientation corporatiste et confessionnaliste sera accentuée avec l'arrivée de Léopold Garant à la présidence en 1951. L'élection de Raymond Laliberté en 1965 marquera le retour

à des orientations plus syndicales et progressistes. La CIC abandonnera bientôt son caractère confessionnel et changera son nom pour celui de la Corporation des enseignants du Québec (CEQ), puis de Centrale de l'enseignement du Québec.

Entre temps, la Révolution tranquille est en marche depuis les cent jours de Paul Sauvé et surtout depuis l'arrivée au pouvoir de l'équipe libérale de Jean Lesage, Paul Gérin-Lajoie et René Lévesque. Dans le domaine de l'éducation, qui intéresse directement notre auteur, celui-ci s'attarde aux réformes entreprises en réponse au Rapport Parent : création d'un ministère de l'Éducation et d'un Conseil supérieur de l'éducation, révision des programmes et des méthodes, développement de l'enseignement secondaire, création des cégeps et de l'Université du Québec, développement de l'éducation des adultes et réorientation de la formation des maîtres (donnée désormais par l'université).

Dans l'histoire du syndicalisme enseignant, Pierre Graveline a raison d'accorder une attention spéciale à la crise du « bill 22 » en 1967, qui se conclura par l'institution de la parité salariale entre les hommes et les femmes, par l'uniformisation des conditions de travail d'une région à l'autre et par la centralisation de la négociation au niveau national québécois. Elle donne surtout à l'État, grand négociateur patronal, l'occasion d'affirmer son pouvoir de légiférer dans le sens de ses positions de négociation. « La bataille du bill 22 », note l'auteur, « porte en germe les affrontements à venir dans le secteur public ».

Une fois absorbé le traumatisme de la Crise d'octobre (1970), les centrales syndicales se politisent et se radicalisent. À la CEQ les manifestes *L'école au service de la classe dominante* (1972), *École et lutte de classes au Québec* (1974) et

le *Manuel du 1<sup>er</sup> mai* (1975) sont représentatifs de cette orientation qui inspirera l'action syndicale et politique de la centrale jusqu'au début des années quatre-vingts. Les fronts communs de 1972 et de 1975-76 ainsi que la montée du mouvement des femmes en seront profondément marqués.

Après avoir salué le premier mandat du Parti Québécois comme s'inscrivant dans le prolongement de la Révolution tranquille, qui s'arrêterait symboliquement, selon lui, avec « l'échec amer du référendum de 1980 », l'auteur fait porter son dernier chapitre sur les défis et les enjeux contemporains. Il note que le Québec est « la première société au monde à se donner une politique d'équité salariale en emploi », qu'il « demeure aussi la nation la plus syndiquée en Amérique du nord et l'une des plus syndiquées au monde » et qu'il « possède aujourd'hui le réseau de services à la petite enfance le plus développé et le plus accessible de toute l'Amérique du Nord ». Après quoi il mentionne certains dangers qui nous guettent, comme la montée de l'idéologie néolibérale et des défis comme celui de la trop faible natalité québécoise, qui doit être compensée par une plus forte immigration, laquelle, à son tour, nécessite une attention particulière aux relations interculturelles.

Dans le domaine de l'éducation, il relève spécialement les grands enjeux de « la démocratisation de la réussite scolaire », de « la revalorisation de l'école publique » et de « la nécessaire laïcisation ». Sur ce dernier point, il faut sans doute se réjouir de ce que les structures scolaires aient enfin été complètement déconfessionnalisées. Pierre Graveline nous invite à compléter la laïcisation de l'école et de l'enseignement en supprimant le privilège (dérogatoire aux chartes), encore maintenu pour les élèves catholiques et pro-

testants, de recevoir à l'école publique l'enseignement religieux de leur confession respective.

Tout en étant d'accord avec la très grande majorité des interprétations historiques proposées par l'auteur, je me permettrai d'indiquer quelques réserves. Je trouve étrange que l'on puisse présenter (voir page 26) la Loi constitutionnelle de 1791 comme « la reconnaissance » alors qu'elle consiste essentiellement à séparer un territoire en deux provinces distinctes et à créer, pour chacune d'elles, des institutions parlementaires représentatives de leur populations respectives sans égard à la langue maternelle de chaque citoyen. Sans doute les parlementaires britanniques qui ont voté la loi font-ils état dans leurs discours du caractère français du Bas-Canada, mais ce caractère français, dans leur esprit, distingue le Bas-Canada tout entier, par comparaison avec le Haut-Canada anglophone. Quant aux communautés linguistiques, la loi n'en fait pas spécifiquement mention, même si, bien sûr, elles peuvent légitimement exister. Par ailleurs, le caractère distinct du Bas-Canada comporte aussi le maintien de la Coutume de Paris (qui sera remplacée en 1866 par le code civil du Bas-Canada) comme loi fondamentale en matière civile. Or, tout comme la Common Law s'applique dans le Haut-Canada à toutes les personnes qui s'y établissent, la Coutume de Paris s'applique en principe à tous les habitants du Bas-Canada sans égard à la communauté linguistique à laquelle ils appartiennent. La Loi constitutionnelle de 1791 ressemble donc davantage à la reconnaissance de deux nations distinctes en formation qu'à celle de deux communautés linguistiques.

Quand l'auteur nous dit (page 34) que le Parti Patriote « assume le leadership de la nation canadienne-française », cela laisse entendre qu'il se considérait essentiellement

comme le porte parole de la principale communauté ethno-linguistique du Bas-Canada. Or la raison principale pour-quoi le parti de Louis-Joseph Papineau, autrefois désigné comme « le Parti canadien », a choisi, en 1827, le nom de « Parti Patriote », c'est que le terme « canadien », souvent utilisé pour désigner les descendants des habitants de la Nouvelle-France semblait trop exclusif. Plusieurs anglophones étaient partisans de Papineau alors que certains Canadiens-français appuyaient le gouverneur britannique et le parti bureaucrate. « L'étiquette patriote », dit Gérard Filteau (*Histoire des Patriotes*, 1937), « avait l'avantage d'inclure les Anglais papineauistes et d'exclure les Chouayens » Le parti patriote n'était pas un parti ethnique, mais bel et bien un parti national, dans la mesure où sa nation de référence, c'était le peuple tout entier du Bas-Canada ; un parti national qui avait comme ambition de dégager progressivement son peuple de la tutelle britannique.

À plusieurs reprises, dans le texte, l'auteur oppose le secteur scolaire franco-catholique au secteur anglo-protestant, ce qui suppose qu'on identifie la communauté fondée sur la langue à celle fondée sur la religion. Ce qui n'est pas exact. Le secteur anglo-catholique a existé dès la création des premières commissions scolaires confessionnelles. Le secteur franco-protestant s'est développé depuis la Révolution tranquille. Rappelons, par ailleurs, que les protestants sont depuis longtemps minoritaires au sein de la communauté anglophone québécoise (qui comprend notamment des catholiques, des juifs et des sans-religion) et qu'aujourd'hui à Montréal, les anglophones (définis selon la langue maternelle) sont minoritaires chez les protestants. Il aurait donc été intéressant que les comparaisons faites entre les secteurs franco-catholique et franco-protestant soient prolongées par des données

correspondantes sur les secteurs anglo-catholique et franco-protestant.

Malgré ces quelques réserves, je ne saurais trop recommander la lecture de cet ouvrage qui, dans un style alerte et avec le constant souci de la vérité historique, nous offre le récit d'une passionnante aventure, celle du développement de l'éducation dans notre pays, avec ses avancées et ses reculs, ses échecs et ses succès, mais aussi avec les grands débats démocratiques auxquels il a donné lieu.

Henri Laberge, Conseiller CSQ à la retraite

### **STÉPHANE PAQUIN**

*Paradiplomatie identitaire de la Catalogne*, Presses de l'Université Laval, 2003, 133 p.

Chercheur à l'Association internationale de science politique et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Stéphane Paquin s'intéresse depuis déjà longtemps à la présence internationale des petites nations sans États. Son dernier livre, *La revanche des petites nations* (VLB éditeurs, 2001), avait été fort apprécié au Québec. Paquin y développait la thèse selon laquelle les petites nations comme le Québec, l'Écosse ou la Catalogne profitaient de la mondialisation pour accroître leur présence internationale. Davantage flexibles que les vieux États, bénéficiant d'une grande cohésion sociale et d'une forte identité culturelle, les petites nations tiraient profit de la croissance des échanges pour développer une véritable « paradiplomatie ».

Avec la Catalogne, Paquin choisit un sujet fort susceptible d'intéresser le lecteur québécois. Forte de six millions d'habitants, la communauté autonome est la région la plus riche

d'Espagne, dont elle génère 20 % du PIB. Depuis la fin de la dictature franquiste (1975) et la renaissance de la *Generalitat de Catalunya* (1977), la région s'est dotée d'une politique internationale active. C'est principalement grâce au leadership de Jordi Pujol et des nationalistes du parti *Convergència i Unió* (CiU), au pouvoir de 1980 à 2003, que la Catalogne est parvenue à s'affirmer en tant que nation : « *La CiU et Jordi Pujol, s'appuyant sur une lecture autonomiste du texte constitutionnel espagnol, vont rapidement développer une politique symbolique d'affirmation de la nation catalane sur leur territoire.* » (p. 24)

Afin de rendre la compréhension de la politique extérieure catalane plus aisée, Paquin fait précéder son exposé d'une brève (mais très utile) mise en contexte politique et historique. Il analyse ensuite le développement de l'activité internationale de la Catalogne et les réactions plus ou moins épidémiques de l'Espagne face à celle-ci. La question qui guide son analyse est la suivante : « *Est-il possible que les relations centre-périphérie deviennent routinières et normalisées lorsqu'une région autonomiste au sein d'un État fédéral ou à structure décentralisée met en œuvre une paradiplomatie identitaire [...] ? Est-il possible que dans de telles conditions tous les acteurs y trouvent leur compte ?* » (p. 13) Paquin répond à ces deux questions par l'affirmative. Selon lui, les relations Catalogne-Espagne sont aujourd'hui moins conflictuelles qu'autrefois. Elles se sont peu à peu normalisées, alors que les deux administrations ont appris à mieux coopérer.

Paquin décrit de manière convaincante les causes circonstancielles de l'accalmie Barcelone-Madrid. La première est à trouver dans la spécificité du système électoral espagnol : « *L'instabilité du système politique espagnol, qui oblige les partis politiques à faire des alliances avec les partis régionalistes comme*

*la CiU présidée par Jordi Pujol, contraint le gouvernement espagnol à mettre de l'eau dans son vin et à mettre en œuvre une politique étrangère qui est acceptable pour les communautés autonomes.* » (p. 19) C'est effectivement ce qui s'est passé en 1996, lorsque le Parti populaire de José Maria Aznar a eu besoin de l'appui des nationalistes basques et catalans pour atteindre la majorité aux Cortès. L'année précédente, les nationalistes catalans de la CiU avaient laissé tomber la gauche du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), obligeant le Premier ministre Felipe Gonzalez à organiser des élections anticipées.

Outre la capacité des nationalistes catalans à jouer les trouble-fête au Parlement espagnol, la normalisation des rapports Barcelone-Madrid s'explique également par la forme spécifique d'implication des autorités catalanes sur la scène internationale. Si la politique étrangère catalane se concentrait autrefois sur l'affirmation nationale, elle se tourne aujourd'hui davantage vers le commerce et l'affirmation culturelle. Si « *le gouvernement catalan a, depuis une vingtaine d'années, ouvert près d'une cinquantaine d'antennes à l'étranger, [la] vaste majorité de ces antennes concerne les questions commerciales.* » (p. 110) Paquin n'hésite pas à contraster la stratégie catalane avec celle favorisée par d'autres petites nations : « *Contrairement aux organisations flamandes et québécoises qui fonctionnent plutôt selon la logique d'une ambassade, les organisations catalanes sont généralement basées sur des partenariats public-privé.* » (p. 110) L'activité extérieure de la Generalitat prend généralement la forme d'agences ou de consortium représentant à l'étranger les principales organisations catalanes. L'Agence de promotion culturelle de la Catalogne (COPEC) ou le *Patronat Català pro-Europa*, par exemple, possèdent des représentations dans les principales villes européennes.

Paquin n'hésite pas à décrire le développement des relations entre la Catalogne et l'Espagne sous la forme d'un processus d'apprentissage, au cours duquel les deux administrations se sont peu à peu apprivoisées : « *L'État espagnol et les communautés autonomes ont mis sur pied des conventions cadres, des conférences sectorielles et des commissions ad hoc afin de faciliter et de coordonner les rapports entre l'État et les communautés autonomes en matière de politique étrangère.* » (p. 123) À Madrid, les appréhensions d'autrefois se sont peu à peu calmées, alors que les nationalistes catalans se déclarent plutôt satisfaits de leur niveau d'autonomie actuel. Avec la participation de son parti au gouvernement de Madrid, Jordi Pujol a même été jusqu'à soutenir qu'il souhaitait « catalaniser » l'Espagne.

Cet apaisement des relations Barcelone-Madrid devrait se poursuivre encore quelques années, alors que la CiU vient de perdre le pouvoir en Catalogne au profit du Parti socialiste (beaucoup moins nationaliste) de l'ancien maire de Barcelone, Pascal Maragall. Paquin voit dans l'exemple de la Catalogne une résolution satisfaisante de la question nationale. Il n'hésite pas à en tirer un enseignement plus général et à soutenir que le *développement d'une paradiplomatie identitaire [...], n'est pas obligatoirement synonyme de désordre et de conflits.* (p. 121) C'est peut-être cette idée (avec laquelle se conclut l'exposé de Paquin) qui laissera le plus de doutes dans l'esprit du lecteur québécois.

Dans quelle mesure peut-on parler d'une normalisation entre Madrid et Barcelone ? Peut-il y avoir normalisation lorsqu'un désaccord demeure au sujet de l'essentiel ? Paquin construit son exposé autour d'une définition contestable de la paradiplomatie identitaire qui, pour lui, « *est une paradiplomatie ou une politique étrangère subétatique dont l'ob-*

*jectif fondamental est le renforcement ou la construction (nous soulignons, B.D.) de la nation minoritaire dans le cadre d'un pays multinational.* » (p. 12) Même si le « renforcement » de la nation peut effectivement être l'objectif de la paradiplomatie, il s'agit généralement d'un objectif secondaire. Le langage utilisé par les nationalistes catalans n'est pas d'abord celui de la force, mais bien celui de la liberté politique, c'est-à-dire celui de la non-subordination de la nation catalane à un principe qui lui serait extérieur.

Or, selon Paquin, les limites de l'Espagne en terme de concession, c'est précisément la liberté politique de la Catalogne : « *En 1991, le Tribunal constitutionnel va accorder à la Generalitat de Catalogne le droit de faire la promotion de sa culture et de ses valeurs à l'extérieur de l'Espagne à la condition que cette politique ne mette pas en danger la souveraineté nationale et qu'elle ne crée pas d'obligations réciproques avec des États étrangers.* » (p. 58) Par conséquent, si entente il y a, elle repose davantage sur des énoncés délibérément ambigus que sur un accord véritable au sujet des rapports entre Barcelone et Madrid.

Un *modus vivendi* peut être perçu comme une normalisation, un compromis *ad hoc* sur le partage des pouvoirs ou sur une participation au cabinet peut générer une stabilité temporaire, mais ce n'est pas le principe sur lequel se fonde généralement la démocratie. Même si les théoriciens de l'identité se plaisent à affirmer qu'on peut être à la fois Espagnol et Catalan, en bout de ligne, si c'est Madrid qui décide, et bien la nation catalane n'est pas libre. Puisque entre la liberté et la subordination, il n'y a pas de moyen terme.

Benoit Dubreuil, étudiant

## FRANÇOIS GRÉGOIRE

*Les Palestiniens, un peuple privé de ses droits*, Essai, Montréal, Lanctôt Éditeur, 2004, 187 pages

Professeur de sciences politiques au Cégep Édouard-Montpetit, François Grégoire publiait l'an dernier un pamphlet contre l'Action démocratique du Québec, qu'il dénonçait comme jeune parti aux idées vieilles venu relayer le courant conservateur au Québec (*La face caché de l'ADQ*, Lanctôt Éditeur, 2003).

Cette année, dans *Les Palestiniens, un peuple privé de ses droits*, c'est à la défense du peuple arabe de Palestine qu'il se porte. Le conte à dormir debout des sionistes n'est pas son fait. Grégoire ne dépeint pas le colonialisme israélien comme la réparation d'une injustice millénaire, ni la résistance palestinienne comme une expression d'antisémitisme. Il ne confond pas le bourreau avec la victime. Grégoire sait que le Proche-Orient n'est pas en train d'écrire une page de l'histoire biblique et que le conflit israélo-palestinien n'oppose pas des Arabes judéophobes par nature à des Juifs opprimés de tout temps. Ce conflit oppose bien plutôt le peuple palestinien moderne au nationalisme agressif d'Israël qui l'a expulsé de ses terres au siècle dernier avec la complicité des puissances occidentales, Grande-Bretagne puis États-Unis en tête. Aussi est-ce en restant moderne et laïc que Grégoire apprécie la situation actuelle. Loin des obscénités d'une certaine propagande pour qui la civilisation judéo-chrétienne affronte là-bas la barbarie islamique. Loin aussi des contorsions théologico-historico-politiques d'une prétendue « nouvelle question juive » (à la Shmuel Trigano, par exemple). Grégoire ne s'aligne pas non plus sur les incurables culpabilisés de la Shoah prêts à tout pardonner à Israël, au diable le martyr palestinien.

L'auteur pose en termes clairs que la solution du conflit proche-oriental passe nécessairement par la création d'un État palestinien, condition *sine qua non* d'une paix durable et juste. Qu'Israël focalise toute l'attention sur le terrorisme lui permet de plaider la légitime défense aux yeux du monde et de faire passer ses annexions pour des mesures d'autoprotection. Et c'est surtout une façon d'empêcher à jamais la création d'un État palestinien. À propos du dernier plan de paix devant conduire à la création d'un tel État palestinien, Grégoire écrit avec raison : « La feuille de route du Quartette [États-Unis, Russie, Communauté européenne, ONU] pose le problème à l'envers : elle rend la création d'un État palestinien tributaire de la paix entre Palestiniens et Israéliens. Contrairement à l'affirmation du président [George W.] Bush, ce n'est pas le terrorisme qui empêche la création d'un État palestinien. C'est plutôt le refus de créer un État palestinien qui favorise le développement du terrorisme. Les attaques contre Israël sont principalement le résultat de l'occupation et de la colonisation israéliennes de territoires qui appartiennent aux Palestiniens ainsi que de la répression des Palestiniens par l'armée d'occupation israélienne » (p. 179). Sauf que, comme on sait, avec le Likoud d'Ariel Sharon à la tête de l'État israélien et avec les républicains de Bush fils à la tête de l'hyperpuissance, on est loin du compte. Pourtant, la création d'un État palestinien priverait de leur justification principale les partisans de l'action terroriste, isolerait les éléments les plus extrémistes du Hamas ou du Djihad islamique et réduirait la menace qu'ils représentent. La clef du problème est donc là : création d'un État palestinien, reconnu officiellement par la communauté internationale, à côté d'un État hébreu (ramené aux proportions d'avant 1967, c'est-à-dire délesté des « territoires occupés »). Mais voilà. L'apparition de ce nouvel État supposerait qu'Israël cesse de prendre la terre des autres pour la Terre

promise, Jérusalem pour sa « patrie éternelle » ; il faudrait en somme qu'il renonce au délire sioniste et se retire des territoires palestiniens occupés.

Malheureusement, l'ouvrage est d'une lecture un peu assourdissante. Des rencontres, des ententes, des votes, des résolutions, des attentats, des accords, des guerres, des offensives, des ripostes, des appels, des trahisons, des interventions... s'enfilent et dans le flot, pour ainsi dire, les lignes de crêtes se noient. Si au moins, au pauvre lecteur, on offrait en appendice, sous forme de tableau, une chronologie permettant de resituer rapidement les événements dont on parle, une liste des acteurs importants, personnages, partis, organisations, un glossaire, un index. Mais rien de ça. L'introduction, qui entre dans le vif du sujet sans circonscrire explicitement l'objet du livre, n'en indique pas non plus les raisons, les ambitions.

Tout de même et heureusement, la matière s'organise en trois parties correspondant à trois grandes périodes de l'histoire de la Palestine à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle à nos jours. D'autres périodisations sont possibles, et d'ailleurs fréquentes, mais celle de Grégoire a, me semble-t-il, le mérite de laisser apercevoir le vecteur fondamental qui traverse cette histoire de la Palestine moderne, sa quête de la pleine indépendance politique. La première période va de la fin de l'empire ottoman, qui domina la Palestine jusqu'en 1918, à la création de l'État d'Israël en 1948 (partie 1 : « Le prélude à la création d'Israël », p. 17-52). Cette période est celle du peuplement sioniste de la région alors sous mandat britannique, peuplement qui venait rompre l'évolution nationale de la Palestine et sa concrétisation en État moderne. La population palestinienne s'engagea alors dans une longue résistance contre cette immigration juive, contre le mouve-

ment sioniste qui orchestrait cette occupation expropriatrice et contre la Grande-Bretagne qui, reniant les promesses d'indépendance qu'elle avait faites aux Arabes, prônait à la place l'établissement d'un « foyer national » juif en Palestine. La seconde période va de 1949 à 1988 (partie 2 : « L'option jordanienne », p. 53-119). À la fin de cette période, en 1988, le roi Hussein de Jordanie renonce définitivement à la « solution » consistant à intégrer à son royaume les territoires palestiniens restants avec leur population. Jusque-là évidemment, cette « option jordanienne », que favorisaient Israël, les États-Unis et la Jordanie, court-circuitait elle aussi l'éclosion d'un État palestinien indépendant. La troisième période va de 1988 à aujourd'hui (partie 3 : « La route vers l'indépendance », p. 121-168). L'« option jordanienne » écartée, la création d'un État palestinien apparaît alors comme inévitable à la fois comme solution du drame palestinien et comme condition de la paix au Proche-Orient. Mais le gouvernement israélien, avec l'appui massif des États-Unis, fait tout pour l'empêcher. « En 1988, écrit l'auteur, la création d'un État palestinien indépendant devint incontournable en raison de la fin de l'option jordanienne. Mais, malgré le fait que l'Assemblée générale des Nations Unies ait reconnu à de multiples occasions les droits inaliénables des Palestiniens et que l'OLP [Organisation de libération de la Palestine] ait reconnu le droit à l'existence de l'État israélien en acceptant les résolutions 181 et 242 [de l'ONU], les Palestiniens n'ont pas obtenu la reconnaissance de leurs droits en retour. Ils se sont fait imposer [à la place] un long processus de négociation sur le partage des territoires qui leur appartiennent et sur les pouvoirs que détiendrait l'État palestinien. Le droit international était à nouveau mis de côté » (p. 121).

En faisant ressortir le scandale continué de l'oppression nationale des Palestiniens par Israël, l'ouvrage met forcément en évidence aussi l'affront tout aussi scandaleux et continué que l'État hébreu et son grand allié états-unien font subir à l'ONU qui « risque de connaître le même sort que la Société des Nations » (p. 181).

Richard Gervais, Philosophe

### JACQUES KEABLE

*La grande peur de la télévision : le livre*, Lanctôt éditeur, Montréal, 2004, 158 p. Préface de Bruno Roy

C'est un livre au moins aussi échevelé que généreux, un objet littéraire hybride, un pamphlet trop retenu, un essai à peine esquissé. Jacques Keable n'y est pas vraiment convainquant. Le propos n'est pas neuf, voilà longtemps que les constats s'accumulent sur le sort que la télévision réserve, ici comme ailleurs, à la vie intellectuelle en générale et à celle des livres en particulier. On aurait été en droit d'espérer au moins que le traitement en soit renouvelé, que la colère porte, que l'exaspération de l'auteur trouve à transmuier son matériau. Bref, on aurait aimé qu'une pensée critique acérée jette un nouvel éclairage sur les bilans, renverse les questionnements convenus et saccage quelques lieux communs. Tel n'est malheureusement pas le cas.

L'ouvrage n'est certes pas sans intérêt, mais il reste trop sur le pourtour des choses. L'auteur n'a pas su trouver ou garder un axe structurant pour son propos. Il s'est contenté d'une hypothèse trop générale : ce serait la peur, elle-même reflet et instrument d'une censure visant à neutraliser le « pouvoir de subversion » du livre qui serait le principal facteur d'ex-

plication de l'absence d'un véritable traitement et d'un intérêt réel pour le livre au petit écran. À cette hypothèse centrale s'en raccrocherait une autre, la relayant pour mieux la renforcer, celle d'une aliénation culturelle persistante, d'un complexe à l'égard d'une France devant laquelle nos livres et nos auteurs ne « seraient pas de taille ».

La peur fait une belle image, elle donne du liant à l'exposé mais il faut bien le reconnaître, elle ne fait que cela : donner une certaine cohérence à ce qui donne malgré tout l'impression d'un collage. Jacques Keable puise à de nombreuses sources, collige des données qui ne sont pas inintéressantes mais qui illustrent plus qu'elles ne démontrent. L'exposé s'éparpille : tantôt les statistiques sur les habitudes de lecture, tantôt les toujours accablants constats d'indigence sur l'état des bibliothèques publiques, les anecdotes sur la médiocrité de l'information culturelle sur les livres ou des émissions qui, de temps à autres, leur sont consacrées ou à qui ils servent de prétexte, tout un ensemble d'éléments, y compris l'évocation de nombreux cas de censure, présents ou passés, ici et ailleurs, sont utilisés pour dresser ce que l'auteur appelle une « preuve circonstancielle » sur la censure et la peur du livre.

Ce ne sont là que circonstances, en effet que l'auteur nous évoque, de preuve on n'en voit guère. On veut bien le suivre dans la déconstruction qu'il nous fait des prétextes que les gestionnaires de la télévision lui ont servis et cela nous amène à constater que c'est, de loin, le meilleur chapitre de l'ouvrage (chap. 5) Mais cela, tout au plus, ne nous permet que de cerner le poids des lieux communs et des rationalisations. Jacques Keable y est là sévère et à son meilleur. Les ratiocinations qu'il déconstruit ne font pas seulement mal paraître ceux qu'il convoquent à la barre, la façon dont il

démonte les raisonnements spécieux laisse apparaître, comme en creux, un vibrant plaidoyer pour la télévision publique et sa mission culturelle.

À l'évidence, Keable aime la télévision et croit à son rôle de service public. Et c'est parce qu'il le juge essentiel qu'il s'indigne du silence dans lequel elle enferme la vie des livres ici. Les passages sur Bernard Pivot, inévitable référence dans notre espace culturel, sont intéressants et Keable les utilise en faisant en quelque sorte la démonstration contraire à sa seconde hypothèse : il sait poser sur le cas Pivot un regard intéressant, sans complexe ni complaisance. Si l'aliénation culturelle subsiste ici, elle ne règne pas sans partage, Keable lui-même en fait l'illustration.

Au lieu de le voir s'engouffrer dans les hypothèses sur le malaise identitaire et se consoler des thèses de Gérard Bouchard sur notre littérature qui ne réussirait toujours pas à s'affranchir de la métropole, on aurait préféré qu'il structure entièrement son exposé sur une problématique globale de la domination culturelle et politique. Cela lui aurait donné les outils qui lui ont manqué pour bien exploiter les résultats des études qu'ils citent et pour mieux interpréter les observations qu'il fait.

Tout entier absorbé à faire valoir ses attentes à l'égard de la télévision publique, Keable, en effet, ne se pose pas la question de ce phénomène tout de même étrange et néanmoins déterminant : il y a au Québec deux télévisions publiques. Ce n'est pas banal. Et elles sont en concurrence. Et pas seulement avec la télévision privée. Cette dernière, c'est entendu, c'est une machine à fric, une composante de *l'entertainment business* et elle répond aux exigences du secteur : maximisation du profit dans le meilleur délai. Cette télé-là, c'est celle de la chasse aux cotes d'écoute pour fixer toujours plus haut

la valeur des plages publicitaires. Elle n'a qu'une loi, celle de l'argent. Il n'est pas difficile de suivre Keable sur ce terrain. Il n'est pas non plus difficile de reconnaître avec les auteurs qu'il cite que le culte de l'argent a partout perverti la télévision publique, dévoyé l'institution au point de lui faire perdre le sens du service public et de sa mission culturelle.

Là où les choses se compliquent, c'est de suivre Keable dans le non-questionnement de cette double présence de la télévision publique dans l'espace québécois. Radio-Canada n'est pas seulement la doyenne de la télévision : c'est une institution canadienne au service de l'unité nationale. C'est une institution dont la ligne éditoriale reste au service de la construction d'un récit national dans lequel la culture québécoise ne peut être reconnue pour elle-même, n'étant qu'une composante régionale du Canada bilingue et multiculturel. Quant à Télé-Québec, elle reste une institution inachevée, une demi-mesure typiquement québécoise, dont la mission de télévision publique reste d'autant plus incongrue qu'elle ne peut revendiquer pleinement le statut d'antenne vraiment nationale – elle détient une licence de télévision éducative, délivrée par un CRTC qui l'assujettit à des normes canadiennes. Cela la condamne à une posture éditoriale étriquée et à un récit national empêché. Pas étonnant qu'elle soit à la fois une proie convoitée pour les télédiffuseurs privés qui n'y voient qu'un signal à prix d'aubaine et une institution inutile et coûteuse aux yeux des politiciens et inconditionnels du Canada qui s'accommodent du statut provincial et des ressources que cela nous laisse.

À défaut de placer cette concurrence des télévisions publiques au cœur de son investigation, Keable désamorce lui-même la charge d'une étude qu'il cite et qui jette pourtant un éclairage particulièrement éloquent sur le sort du

livre québécois, sur la place que lui fait cette concurrence dans la vie culturelle. Se référant aux analyses de Jean-Paul Baillargeon et Michel de la Durantaye (Présence et visibilité du livre québécois de langue française en librairie, en bibliothèque et dans les médias, Institut national de la recherche scientifique – culture et société) Keable trouve une coïncidence dérangeante : comparant durant la saison 1993-1994 la place faite aux livres québécois dans deux émissions (Plaisir de lire à Télé-Québec et Sous la couverture à Radio-Canada), les auteurs établissent qu'ils n'y occupent qu'une place marginale. *« Au total donc, sur les 478 livres pris en compte par nos deux télévision publiques, 107 seulement, soit 22 % du total, étaient québécois. Pas même le quart. À l'évidence, ça n'est pas sur le livre québécois, même abondant dans le marché, que reposaient les émissions analysées. L'existence du livre québécois n'était donc pas l'élément constitutif majeur de ces émissions. Il était complémentaire. »* (p. 94)

Là où peut paraître une coïncidence se dévoile en fait une illustration du rapport à la culture nationale. Dans le contexte de domination nationale qui est le nôtre, la concurrence des institutions ne fait pas que dilapider les moyens : elle empêche le Québec d'être le centre de son propre monde. En termes plus savants : la domination culturelle compromet la construction de la référence collective, entrave la culture québécoise pour enrayer son rôle fondateur. Le livre québécois n'était pas tant complémentaire que périphérique dans les émissions analysées. Le dédoublement et la concurrence des institutions condamnent la culture québécoise à vivre à la périphérie de ses œuvres. Tel est le facteur le plus déterminant du statut du livre à la télévision publique québécoise.

En effet, la télévision publique québécoise ne peut accorder aux œuvres une place plus grande que celle du pouvoir ins-

tituant de la culture dans notre société. Or, le statut provincial nous empêche de placer notre condition au centre de notre monde. Nos débats sont continuellement déportés, comme nos efforts, dans des paramètres, des lieux et des cadres façonnés par des rapports politiques, institutionnels et organisationnels déterminés par un contexte national qui nous nie. Ce contexte fixe les véritables balises à l'intérieur desquelles les déterminants sociaux façonnent nos réalités et détermine également les catégories dans lesquels les discours éditoriaux les interprètent. La dérive de la télévision publique est un problème commun à tous les pays développés. Il se manifeste ici comme ailleurs à cette nuance près qu'il est ici sur-déterminé par notre statut politique. Il en va de même pour les effets pervers de la concentration des médias qui fait peser des périls graves sur la vie démocratique. Au Québec, ces périls sont accentués par le fait que cette concentration sert des propriétaires qui militent ouvertement contre notre existence nationale.

Parce qu'elle est fondamentale, la domination canadienne façonne tous les problèmes, elle n'en est pas la cause exclusive, tant s'en faut, mais le cadre d'expression comme la voie de résolution. Pour ne pas avoir placé cette question au cœur de son propos Keable est resté condamné à chasser des fantômes. Il peut bien conclure son ouvrage en faisant un « appel à la mobilisation tous azimuts », son approche volontariste risque bien de le confiner à l'activisme. Le livre québécois ne pourra jouer un rôle central dans notre vie culturelle que le jour où le Québec pourra être pour lui-même sa référence, le jour où sa culture sera le foyer de son récit national, où les œuvres existeront autrement que par effraction. Ce n'est pas une affaire de sensibilité à la vie des livres, ni même de rapport complexé à la France, c'est une affaire d'émancipation nationale. Le livre n'est périphérique que

dans la mesure où toute notre vie intellectuelle demeure périphérique dans une société où les effets de la domination restent perçus comme des manques à être au lieu d'être pris pour ce qu'ils sont : des manifestations d'assujettissement qui forcent à intégrer et intérioriser des contraintes qui façonnent tout autant le marché que les institutions.

La télévision publique québécoise n'a pas peur des livres, elle est elle-même prisonnière. Et le récit qu'elle cherche dans les livres est un récit d'évasion. Les œuvres émancipent. Et elles ne le font que lorsqu'elles trouvent à s'imposer comme référence. Dans la vie d'abord. Là où les conduites d'émancipation cherchent les voies et les moyens de placer les livres au fondement et non à la périphérie de tous les combats qui font qu'un peuple se construit dans et par la puissance des interrogations qu'il porte sur le monde tel qu'il le voit et veut le transformer.

Robert Laplante

**Robert Aird**

*Histoire de l'humour au Québec, de 1945 à nos jours*, vlb éditeur, 2004, 168 p.

**Charles Blattberg**

*Et si nous dansions ? Pour une politique du bien commun au Canada*, Presses de l'Université de Montréal, 2004.

**Dorval Brunelle et Christian Deblock**

*L'Alena, Le libre-échange en défaut*, Éditions Fides, Collection points chauds, 2004.

**Pierre Gagnon**

*Sentinelles du matin*, Anne Sigier, 2003, 105 p.

**Jean Lachat**

*Les vraies racines du Québec libre*, essai critique, Éditions Celtiques, 2004, 376 p.

**Jean-Guy Prévost**

*L'extrême droite en Europe, France Autriche, Italie*, Éditions Fides, Collection points chauds, 2004.

**Pierre Vennat,**

*Général Dollard Ménard, De Dieppe au référendum*, Éditions Art Global, biographies, 2004, 344 p.

## LE SCANDALE DES COMMANDITES : UN SCANDALE ÉTHIQUE

Dès la première dénonciation publique du scandale, les députés libéraux d'Ottawa, Canada, à commencer par leur Premier ministre, ont cherché à banaliser l'infamie en qualifiant le scandale de « problème administratif ». « *Fuddlle duddle* », comme dirait leur maître à penser fameusement connu. C'est plutôt un double scandale moral : celui des actes et celui des intentions. Exemple :

### L'orgueil

Le scandale des commandites, c'est le scandale de l'orgueil. Orgueil : maladie d'intempérance qui corrompt toute la conscience morale. C'est le vice des vices, enseigne une vieille tradition morale, car l'orgueilleux ne se soumet à aucune loi, légale ou morale, ne reconnaît aucune vérité ou autorité au-dessus de la sienne et n'est sensible à aucune injustice. En matière politique, l'orgueil, c'est le virus qui transforme l'autorité légitime en tyrannie. Le tyran pense qu'il incarne la loi au-dessus de la loi, imagine que ce qui est bon pour lui est le principe de mesure de ce qui est bon pour tous et considère les citoyennes et les citoyens comme des marionnettes à son service. L'orgueil politique c'est, enfin,

l'associé naturel de la jalousie et de l'envie, c'est-à-dire de la tristesse ressentie devant l'excellence d'autrui, que cet autrui soit une personne ou une nation. Le racisme en est une cause et un effet connus. Bref, le scandale des commandites, c'est la culture de l'orgueil et du racisme subventionnée – un *canadian nation building* érigé sur un *Kweebeck nation bashing*.

Lucien Morin, Néoquébécois, Professeur émérite,  
Université Laval

## BILINGUISME À QUÉBEC

Avec horreur je réalise que la ville de Québec est en train de rendre tout son affichage bilingue !

Cela à commencer avec l'affichage du gouvernement fédéral. Cela m'avait choqué mais pas surpris, le but du fédéral a toujours été d'assimiler les Québécois.

Si les gouvernements fédéral et municipal donnent l'exemple aux entreprises, bientôt l'ensemble de l'affichage à Québec sera bilingue : une étape assurée vers un affichage unilingue anglais.

C'est la stratégie des petits pas : au début un drapeau du Canada devant l'hôtel de ville de Québec, ensuite l'affichage bilingue, et après l'assimilation complète tant rêvée par le Canada.

Il semble que la Loi 101 soit rendue à la poubelle.

« Alliance Québec » à coup de centaine de millions de dollars de subventions de Patrimoine Canada pris à même l'im-

pôt des Québécois à réussi à force de poursuites jusqu'à la cour Suprême à atteindre son but. Nier le peuple Québécois et la protection de sa langue qui est en danger de disparaître très rapidement.

J'ai porté plainte à l'Office de la langue française même si je sais très bien la réponse que je me ferais donner. L'Office ne peut rien faire ? Alors autant mettre fin à cette Office pastiche. Jean Charest serait très fier ; quelle belle économie pour le budget de son gouvernement ! (...)

Charles Breton, Québec

## **CULTURE UNIQUE**

Pourquoi parle-t-on de notre culture québécoise comme celle d'une culture colonisée, jamais autonome, qui est toujours accolée à une connotation de culture ethnique ? La Culture québécoise n'est pas celle des autres communautés ethniques, elle est distincte et unique.

Puisque l'on parle de l'économie, de la langue, et du rapatriement de tous nos pouvoirs d'Ottawa, surtout celui de l'immigration, pour exercer tous nos pouvoirs, administrer nos lois et percevoir nos impôts dans tous les secteurs d'activités économiques, comme des entités essentielles faisant partie du tout.

Parlons de CULTURE QUÉBÉCOISE NATIONALE, POINT : la culture du patrimoine national québécois, celle qui est commune à la majorité, la collectivité du peuple fondateur québécois et de la Nation québécoise.

Voilà encore une fois une occasion manquée d'affirmer notre identité culturelle, menacée par la diversité culturelle multiethnique présente dans divers secteurs d'activités de notre société qui est envahissante et nuisible par ses effets pernicieux et menaçants pour la survie du peuple québécois.

Julienne Vigneault

## LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

### **Président**

Pierre Noreau

### **Secrétaire**

Jacques Brousseau

### **Trésorière**

Isabelle Le Breton

### **Conseillers**

Robert Ladouceur

Jean-Marc Léger

Paul-Émile Roy

### **Ex Officio**

Robert Laplante

### **Secrétariat**

Yves Fortin

Laurence Lambert

### **Membres**

Dave Anctil

Pierre de Bellefeuille

André Binette

Mathieu Bock-Côté

Jean-Jacques Chagnon

Eric Devlin

Benoît Dubreuil

Christian Gagnon

Alain Laramée

Jacques Martin

Yves Michaud

Jacques-Yvan Morin

Michel Seymour

### **Membres honoraires**

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Hélène Chénier

Delmas Lévesque

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Gilles Rhéaume

### **Membres émérites**

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Jean Genest

Georges Meyers

### **MISSION**

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.



OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

*confiance stratégie performance*

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée

- Gestion indicielle
- Gestion privée

Le succès de Optimum gestion de placements repose sur l'expertise de ses gestionnaires appuyés par une équipe de spécialistes qualifiés, sur des styles de gestion bien définis et sur une collaboration étroite et durable avec chacun de ses clients.

Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires  
Éric Ouellet, B.A.A., Pl. Fin., Directeur, Développement des affaires  
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5  
Téléphone : (514) 288-7545 Télécopieur : (514) 288-4280 [www.groupe-optimum.com](http://www.groupe-optimum.com)

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

## À votre service plus que jamais ! Qualité et service assurés

- Livres ( 200 à 10 000 exemplaires )
- Manuels techniques
- Listes de prix
- Rapports internes
- Catalogues
- Dépliants
- Brochures



Marc Veilleux, président



tél. : (450) 449-5818

fax. : (450) 449-2140

courriel : [adm@marcveilleux.com](mailto:adm@marcveilleux.com)

Marc Veilleux Imprimeur Inc.

CLUB DES  
100 ASSOCIÉS

Fernand Allard

Patrick Allen †

François-Albert Angers †

Gaston-A. Archambault †

Jean-Paul Auclair

Paul Banville

Thérèse Baron

Yvan Bédard

Henri Blanc

Antoinette Brassard

Henri Brun

Jean-Charles Claveau

Roch Cloutier

Robert Côté

Louis-J. Coulombe

Gérard Deguire

Bob Dufour

Yves Duhaimé

Nicole Forest

Léopold Gagnon

Henri-F. Gautrin †

Claude Ghanimé

Paul Grenier

Michel Grimard

Yvon Groulx

Marcel Henry

Henri Joli-Cœur

Lucie Lafortune †

Anna Lagacé-Normand †

Bernard Lamarre

Denis Lazure

Clément Martel

Jacques-C. Martin

Yvon Martineau

Daniel Miroux

Louis Morache

Rosaire Morin †

Reginald O'Donnell

Arthur Prévost

René Richard †

Jacques Rivest

Jean-Denis Robillard

Ivan Roy

Marcel Trottier †

Réal Trudel

Cécile Vanier

Claude-P. Vigeant

Madeleine Voora

# L'Action NATIONALE

## RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages.

Le compte rendu d'un livre peut compter  
une ou deux pages.

Un article soumis sans entente préalable peut varier  
de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette  
facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme  
d'écriture souhaitée. La Rédaction assume  
la responsabilité de tous les titres d'articles.

## INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans  
« L'index des périodiques canadiens » depuis 1948,  
dans « Périodex » depuis 1984,  
dans « Repères » publié par SDM Inc.  
et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

## REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle  
des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées  
à condition que la source soit mentionnée.

## RÉVISION

Marc Veilleux

## MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Atoumédia, Rawdon

## IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

- |   |   |
|---|---|
| 124 Allard & Carrière   | 124 Rassemblement pour un Pays souverain            |
| 62 Caisse d'économie Desjardins des Travailleuses et Travailleurs | 124 Sansregret, Taillefer et Associés               |
| 122 <i>Cap-aux-Diamants</i>                                       | 123 Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie      |
| 122 Claud Boucher   | 123 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec |
| 6 <i>Devoir, Le</i>   | 63 Tecnima  |
| 123 Mouvement national des Québécoises et Québécois               | 124 Translatex Communications +                     |
| 156 Optimum, Gestion de placements                                | 156 Veilleux, Marc, Imprimeur Inc.                  |
| 64 Optimum placements   |   |

## ABONNEMENT

10 numéros      20 numéros

### Abonnement

55 \$ - 101 \$

### Institution

98 \$ - 160 \$

### Abonnement de soutien

150 \$ - 250 \$

### Étudiants

32 \$ - 55 \$

### Autres pays

110 \$ - 180 \$

---

**Paiement par VISA et  
Mastercard accepté**

### Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

### Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

### Fondation Esdras- Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

### L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1003

Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Courriels pour joindre :

- la rédaction : [revue@action-nationale.qc.ca](mailto:revue@action-nationale.qc.ca)

- l'administration : [administration@action-nationale.qc.ca](mailto:administration@action-nationale.qc.ca)

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

**NOUVEAU!**

**L'Action  
NATIONALE**

**REVOIR LE CADRE  
STRATÉGIQUE**

*Robert Laplante*

**Maintenant disponible sur CD audio.  
FAITES-VOUS EN FAIRE LA LECTURE !**

**POUR COMMANDER CE CD : 10,50 \$ (frais d'envoi inclus)**

- Téléphonnez à nos bureaux au (514) 845-8533 pour un paiement par carte Visa ou Mastercard
- ou envoyez un chèque à nos bureaux :  
425, boul. de Maisonneuve O. Bureau 1003, Montréal H3A 3G5

L'Action  
NATIONALE

volume XCIV numéro 7

SEPTEMBRE 2004

envoi de publication

enregistrement N° 09113